

## Liste des servitudes par commune

29/11/2016

(Vérifier que chaque servitude est bien opposable)

### ABONDANCE

---

AC1 Classés	Ancienne Abbaye : Eglise, cloître et bâtiments adjacents
AC1 Inscrits	Terrasse avec degré d'accès et mur de soutènement des terres et les plantations
AC1 Inscrits	Pont couvert en bois sur la Dranse
AC2 Classés	Hêtres bordant la route à l'entrée du village
AC4	
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages du "Vergay", de la "Ravine", du "Crézenet", de la "Plagne d'en haut", de la "Plagne d'en bas", des "Créteils", de "Pré Terrier" - Instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Captage des "Fontanettes" situé sur la commune de Montriond et instituant un périmètre rapproché sur la commune d'Abondance.
I2	
I4	
I4	Poste de ABONDANCE
I4	
PM1	Plan de prévention des risques naturels Révision n°1
PT2	
PT3	Câble RG 7423 Thonon-Châtel Fibre optique RG74172 FO

### ALBY SUR CHERAN

---

AC2 Inscrits	Place du Bourg
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Touvière pompage", de "La Touvière" et de "l'Eglise". Instauration des périmètres de protection immédiat, éloigné et rapproché.
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT1	
PT2	
PT3	Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBERY-ANNECY-ANNEMASSE
PT3	Câble n° 21 tronçon 03 Câble n) 356 tronçon 03 Fibre optique FO 146
T5	AERODROME D'ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426 a Index B)

### ALEX

---

A5	Colonne d'adduction d'eau potable assurant la desserte du Mont-Baret Parcelle n° 778 (section B) lieu-dit "Les Villards"
AC1 Classés	Portion de voie romaine et inscription commémorative encastrée dans le roc près du pont de Saint-Clair : située à Dingy-Saint-Clair et impactant Alex
AC1 Inscrits	Croix, Place de l'église

AC2 Inscrits	Château et ses abords. Le site est délimité au nord par la route d'Alex à Thônes et celle-ci est incluse dans le site ; à l'est par le ruisseau qui limite la parcelle 514 ; au sud par les limites parcellaires et par la route incluse dans le site ; et enfin à l'ouest par le torrent du Nant et le chemin longeant la clôture nord du château
AC2 Inscrits	Défilé et pont Saint-Clair
AS1 Potable	Puits du Fier
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "La Côte" et du "Parchot". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Forage "d'Onnex" sis sur la commune de Villaz - Instauration d'un périmètre de protection éloigné
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
PT1	TDF - Centre de la Tour d'Annecy le Vieux classée en 1ère catégorie impactant la commune d'Alex. R:3000 m
PT3	Câbles régionaux en domaine public et terrains privés

## ALLEVES

AC2 Classés	Tours Saint-Jacques
AC2 Inscrits	Moulin et Pont de Banges et leurs abords.
AS1 Potable	Captages d'Allèves " amont et aval " et "d'Aiguebelette"
AS1 Potable	Captage de "Aiguebelette la Veise" Périmètres de protection associés
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

## ALLINGES

AC1 Classés	Bloc erratique sculpté, lieu-dit "Bossenot".
AC1 Classés	Domaine des châteaux d'Allinges et tous les éléments maçonnés s'y trouvant : pour Château-Neuf, l'ensemble des parcelles AS321 et AS322, comprenant l'enceinte castrale, les 2 barbicanes défendant les accès au sud-ouest, la chapelle castrale et les anciens logis adjacents, la grange et ses caves voûtées situées au sud-ouest de la chapelle, l'emprise de l'ancien bourg castral occupant la moitié sud-ouest de l'enceinte, où sont visibles des aménagements liés à l'habitat ou aux fonctions agricoles la parcelle AL 260, comprenant les accès anciens et actuels à Château-Neuf pour Château-Vieux, l'ensemble de la parcelle AS2 et AS 189 comprenant l'enceinte castrale, l'enceinte haute et l'enceinte du bourg et ses dispositifs d'accès (portes, poternes) et ses tours, et les vestiges de la tour maîtresse, des bâtiments de la cour haute du château, de la chapelle castrale, et les ruines des bâtiments du bourg castral
AC2 Inscrits	Château de Chignan, son parc et ses abords.
AS1 Potable	Captages des Bois d'Anthy
AS1 Potable	Source des Marais de Mésinges
I3	Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand - Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars) Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon.
I3'	Antenne THONON LES BAINS DP DN 200 mm (6371 m? enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	- Ligne 63kV MARCLAZ/THONON - Poste 225/63kV ALLINGES
I4	Ligne à 2 circuits 63kV ALLINGES/BIOGE, ALLINGES/AVORIAZ/MORZINE
I4	Ligne à 2 circuits 63kV ALLINGES/THONON 1 et 2
I4	Ligne à 2 circuits 63kV ALLINGES/PUBLIER 1 et 2
I4	Ligne à 2 circuits 225kV ALLINGES/CORNIER 1 et 2
PT2	Station hertzienne Allinges Château Liaison hertzienne ANNEMASSE-EVIAN tronçon MONNETIER-THONON Faisceau hertzien entre les centres de Monnetier-Mornex CCT 074.22.004 et de THONON C.T. CCT 074.22.010 Zone spéciale de dégagement : couloir de 100 mètres de large
PT3	Câble 134.07 ANNEMASSE/THONON/EVIAN (Domaine public / RN 203 / terrains privés)

## ALLONZIER LA CAILLE

AC1 Inscrits	Pont suspendu de la Caille (Pont Charles-Albert)
AC2 Inscrits	Abords du Pont de la Caille
AS1 Potable	Captage du "Pré de la Fontaine"
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage de "Mallabranche". Instauration des périmètres de protection immédiate.
I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX/GROISY (diamètre 450 mm ; PMS 80 bars). Bande de servitude de 8 m de largeur (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Oyonnax vers le poste de Groisy).
I3	Canalisation de transport de gaz pour l'alimentation de la distribution publique de gaz d'Allonzize-la-Caille DN 50 PMS 67,7 bars Bande de servitude pouvant aller jusqu'à 10 m de largeur de part et d'autre de la canalisation.
I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND EZ Diamètre 300mm PMS 67,7 bars Bande de servitude de 8 m de largeur (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Cran-Gevrier à Ville-la-Grand).
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (692 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Antenne de gaz «OYONNAX GROISY» DN 450 mm (3858 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation en gaz « Allonzier la Caille CI» DN 50 mm (42 m et 9 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Et autres canalisations ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets l'atteignent : Alimentation en gaz « Allonzier la Caille CI» DN 100 mm (enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : Allonzier la Caille CI ENERGIE ET SERVICES SEYSSEL SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
PT3	Câble 406 ANNECY/ ANNEMASSE Domaine public : Câble 134.05 ANNECY/SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

## AMANCY

A5	Institution de servitudes pour la pose de canalisation d'assainissement avec occupations temporaires de fonds privés sur les communes d'Amancy, St Sixt et la Roche sur Foron.
AC1 Classés	Croix datée de 1448 provenant de l'ancien cimetière de FARLOU sise sur la commune de LA ROCHE SUR FORON
AC1 Inscrits	Donjon de l'ancien Château de LA ROCHE SUR FORON
AC1 Inscrits	Chapelle de la MALADIÈRE DE VEIGE sise sur la commune de CORNIER
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captage des "Cry, Moenne, Soudan et Terre Noire" et institution des périmètres de protections associés
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Varlin"
EL11	Déviation de LA ROCHE SUR FORON : RD 1203
I3	Canalisation de gaz haute-pression PERS JUSSY/LA ROCHE SUR FORON/ BONNEVILLE Ant. de MAGLAND EZ Diamètre 250mm Bande de servitude de 4 m de largeur totale : 3 m à droite et 1 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Pers-Jussy à Bonneville. Dans cette bande, seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur, ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de haut dont les racines descendent à moins de 0,6 m de profondeur, sont autorisés.

I3'	Canalisation de gaz Pers-Jussy-Araches-Chamonix DN 250 mm (3271 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Lignes aériennes - 63kV BONNEVILLE - CORNIER - 63kV CORNIER - VOUGY - ST PIERRE EN FAUCIGNY 225kV CORNIER - PRESSY
PT3	- Câble n° 299 ANNEMASSE/ANNECY/ CLUSES tronçon 03 LA ROCHE SUR FORON/CLUSES - Câble n° 167 LA ROCHE SUR FORON/ CHAMONIX MEGEVE tronçon 01 LA ROCHE SUR FORON/CLUSES - Câble n° 309 CLUSES/MORZINE tronçon 01 dérivation VERCHAIX/MORILLON - Câble n° 23 LA ROCHE SUR FORON CHAMONIX tronçon 09 LA ROCHE SUR FORON/CLUSES
PT3	Artère souterraine n°F008 LA ROCHE SUR FORON / CHAMONIX MONT-BLANC
T1	Ligne 895 000 La Roche sur Foron à St Gervais les Bains le Fayet

## AMBILLY

---

PM1	Révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du Foron.
PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
T1	
T5	Aérodrome d'Annemasse Plan ES 184a Index B, CS 184 Index B

## ANDILLY

---

A5	Passage de canalisations d'eaux usées sur les communes d'Andilly et de Copponex (maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Faverges).
AC1 Inscrits	Chapelle de Charly : clocher
AS1 Potable	Captage "Les Salles"
AS1 Potable	Captages de « Mont Sion 1 et 2 » , « Côtes Médet » et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captages de « Portier » et de « Brand » situés sur la commune de Présilly Instauration des périmètres de protection éloignés sur la commune d'Andilly
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Montailloux" situé sur la commune de Présilly. Instauration des périmètres de protection rapprochée et éloignée situés sur la commune d'Andilly.

## ANNECY

---

A5	Canalisation d'alimentation en eau potable reliant les réseaux d'eau de Pringy à Argonay
AC1 Classés	Cathédrale A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Classés	Palais de l'Isle A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Classés	Eglise Saint-Maurice : -dans le choeur, paroi recouverte d'une peinture murale représentant sépulture du seigneur de Monthouz -dans la nef, paroi recouverte d'une peinture murale représentant une Vierge en gloire avec saints personnage en prière A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Classés	Château : bâtiments, sols des cours et enceinte A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Classés	Portion de l'édifice gallo-romain dit "Basilique de Boutae" Ce monument étant enterré ne génère aucun abord.
AC1 Classés	Totalité du site archéologique du Paquier, immergé dans le lac d'Annecy. Ce monument étant immergé ne génère aucun abord.
AC1 Inscrits	Devanture de magasin : 35 rue Sainte-Claire A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Eglise Saint-Maurice (à l'exclusion des parties classées) A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)

AC1 Inscrits	Fontaine Quiberet, rue Ste Claire A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Ancien Hôtel de Ville : façade avec son perron et sa rampe de fer forgé et toiture, élément de la façade qui réunit l'ancien hôtel de ville à l'église Notre Dame de Liesse A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Statue de Berthollet au jardin de l'Europe A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues. Au delà, les parties résiduelles continuent de s'appliquer (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Hôtel de SALES : arcades, vantaux de la porte, balcon en fer forgé et escalier A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Hôtel Favre : portail et escalier A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Devanture de magasin : 19 rue du Pâquier A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Eglise Saint-François A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Séminaire (ancien grand) : façades et toitures, avenue du Trésum A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Devanture de magasin et marquise : 13 rue Royale A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Ancien Palais Episcopal : façades et toitures, vestibule d'entrée avec l'escalier et sa cage, la cheninée de la salle de sociétés au rez-de-chaussée et les trumeaux des salons du premier étage (pièces 1 à 6 et 8) A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Fontaine 12 rue de l'Isle A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Maison Lambert : façade et toiture 15 rue Jean-Jacques ROUSSEAU A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Manoir de Novel : façades et toitures
AC1 Inscrits	Devanture de magasin : 1 rue Jean-Jacques ROUSSEAU A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues (cf. AC4)
AC1 Inscrits	Haras National d'Anancy : Façades et toitures des écuries n° 1, 2, 3, 4 du bâtiment d'honneur, du manège, des maisons de la direction, de la sous-direction et des adjudants, du pavillon d'accueil ainsi que les murs de clôture, le portail d'entrée et la grille d'honneur du haras national d'Anancy, situé 6 Boulevard du Lycée à Anancy, y compris les parcelles sur lesquelles ces bâtiments sont édifiés, cadastrées section BT numéro 35 pour une contenance de 2 ha 59 a 52 ca et section BT numéro 17 pour une contenance de 5 a 55 ca. A l'intérieur du périmètre de l'AVAP les protections des abords des MH sont suspendues, au-delà, les parties résiduelles continuent de s'appliquer (cf. AC4).
AC2 Classés	Ensemble formé par la forêt communale, le vallon de Sainte-Catherine et leurs abords
AC2 Classés	Plan d'eau, berges et quais du canal du Thiou (jusqu'au pont de la rue de la République) et du canal du vassé, y compris leurs dérivations
AC2 Inscrits	Plan d'eau du lac d'Anancy et ses rives dans les limites du domaine public
AC2 Inscrits	Sites compris dans le périmètre de l'AVAP (cf. AC4) et dont les effets sont suspendus : Promenade du Pâquier, avenue d'Albigny, Champ de Mars, jardins de l'hôtel de Ville et Ile aux Cygnes Faubourg Sainte-Claire Porte du Sépulcre, tour Saint-Sixt et maisons contiguës Ile d'Anancy, quais et maisons de la rive nord du canal du Thiou Porte Saint-Claire et ses abords Côte Saint-Maurice Hôtel de Charmoisy Rue de l'Ile Rue Jean-Jacques Rousseau Pont Morens et rue du Pont Morens Maisons à arcades de la rue du Pâquier Rue Sainte Claire L'ensemble de ces sites sont compris dans l'ensemble urbain formé par le centre ville Et la rue Perrière et sa porte Quai des Marquisats Maisons riveraines du canal du Thiou Rue Filaterie Eglise Notre-Dame : square de l'Evêché et leurs abords Jardins de la Préfecture
AC2 Inscrits	Plan d'eau du Lac d'Anancy et ses rives dans les limites du domaine public

AC4	AVAP La création de l'AVAP n'a aucun effet sur l'application des servitudes de sites classées citées dans la présente liste. Par contre, l'AVAP a pour effet de suspendre l'application des servitudes des sites inscrits de la présente liste et de suspendre également la servitude de protection des abords des monuments historiques (inscrits ou classés) compris dans son périmètre. Au delà, les parties résiduelles des périmètres d'abords des MH continuent de s'appliquer.
Ar6	Abords du champ de tir de SEYNOD (SACCONGES) 740 268 01
AS1 Potable	Une partie du périmètre de protection rapprochée et éloignée des forages dits "principal" (Station Rey-Grange) à Meythet, "Puits n°1" de Metz-Tessy, "Puits AREA" à Meythet et forage "départemental" à Metz-Tessy
AS1 Potable	Pompage de la Puya
EL11	Boulevard Ouest d'ANNECY et ses bretelles de sortie, - Sortie Nord d'ANNECY
EL3 marchepied	LAC D'ANNECY - THIOU
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône (Zones d'effets létaux : IRE 250 m, PEL 200 m, ELS 165 m)
I4	Liaison souterraine 63 kV CRAN-LE THIOU 1
I4	Ligne souterraine 63 kV CHEVENE-CRAN 1 Ligne souterraine 63 kV CHEVENE-MONTAGNY-LES-LANCHES 1 Ligne souterraine 63 kV CHEVENE-VIGNERES 1 Ligne souterraine 63 kV LE THIOU-VIGNERES 1 Ligne souterraine 63 kV MONTAGNY-LES-LANCHES - VIGNERES 1
I4	Ligne aéro-souterraine 63 kV ESPAGNOUX-MONTAGNY-LES-LANCHES 2
I4	Ligne aéro-souterraine 63 kV CHEVENE-ESPAGNOUX 1
I4	- Poste 63 kV de Le THIOU - Poste 63 kV de CHEVENE - Poste 63 kV d'ESPAGNOUX
Int1	Cimetières de Loverchy et des Iles
PM1	Plan de prévention des risques naturels : séisme, mouvement de terrain, crue torrentielle et inondation.
PM2	Parcelles AE 51, 52, 54, 55, 56,57,58,59, 48, 49, ainsi qu'une partie de la rue du Radar. Le détail des prescriptions applicables à chacune des parcelles ainsi que l'emprise concernée de la rue du Radar et les prescriptions applicables sont définies à l'arrêté préfectoral cité.
PM3	Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour le dépôt pétrolier de Haute-Savoie (DPHS)
PT1	ANNECY - Les Romains Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT1	ANNECY Belvédère de la Jeanne C.C.T. 074.22.065 (classé en 2° catégorie) Zone de protection R: 1500m
PT1	ANNECY - Les Iles Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT2	Liaison hertzienne Annecy - Les Romains - Sillingy - Bornachon
PT2	ANNECY - Les Iles Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 700m de long, 100m de large, azimut 164°12 à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la côte NGF croissant linéairement de 465m (à la station) à 525m (à 700m de la station) devra être soumise à l'approbation des P&T. Zone spéciale de dégagement vers ANNECY - La Grande Jeanne
PT2	ANNECY Belvédère de La Jeanne Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 250m de long, 100m de large, azimut 344°12 à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la côte NGF décroissant linéairement de 723m (à la station) à 710m (à 250m de la station) devra être soumise à l'approbation des P&T. Zone spéciale de dégagement vers ANNECY - Les Iles
PT2	au voisinage des stations de VIUZ LA CHIESAZ, SAINT EUSTACHE, RUMILLY VEYRIER DU LAC, ANNECY LES ILES, ANNECY LA GRANDE JEANNE (n°CCT.074.22.065), ANNECY LES ROMAINS, VIUZ LA CHIESAZ - Snack du SEMNOZ
PT2	ANNECY Les Romains 074.22.020 Interdiction de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF croissant linéairement de 460m (à la station) à 540m (à 650m de la station) dans la zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 650m de long, 100m de large, dans l'azimut 90°36'
PT3	Câble F007/008 LYON CHAMBERY ANNECY ANNEMASSE
PT3	Câble 406 ANNECY ANNEMASSE
PT3	Câbles 299-102 LA ROCHE SUR FORON ANNECY

PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
T1	Ligne n°897000 Aix les Bains - Annemasse
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plan ES 426a Index B)

## ANNECY LE VIEUX

---

A5	
AC1 Classés	Abords de la portion de voie romaine à Dingy-Saint-Clair
AC1 Classés	Eglise (ancienne): clocher.
AC1 Classés	Site sublacustre du petit port dans le lac d'Annecy.
AC1 Inscrits	Manoir de Novel sur le territoire de la commune d'ANNECY
AC2 Inscrits	Rives du lac d'Annecy à Albigny le long de la RN 909 prenant en compte le nouveau tracé dans sa traversée du site (parcelles cadastrales n°1169 à 1198 - 1361 à 1382, 1384 à 1407 section C)
AC2 Inscrits	Plan d'eau du lac d'Annecy et ses rives dans les limites du domaine public.
AC2 Inscrits	Abords de la RN 909 au lieu-dit "La Tour" (parcelles n°743 et 744 de la section 03 d'Annecy le Vieux).
AS1 Potable	Captage de "Puits du Fier" sis sur Argonay
AS1 Potable	Captage de la "Tour"
AS1 Potable	Forage "d'Onnex" exploité par Villaz - Instauration d'un périmètre de protection rapproché et éloigné
AS1 Potable	Forage "des Iles" : puits Reygrange et forage AREA (situés sur Meythet), forages F2 et F5 (situés à Metz-Tessy) alimentant la communauté d'agglomération d'Annecy
EL3 marchepied	Lac d'Annecy
I4	Ligne 63 kV Montagny-Vignières
I4	ligne 63 kV :-Vignières-Argonay
I4	Poste de Vignières
I4	Ligne 63 kV n°1 : Chevene - Vignières
I4	ligne 63 kV Thones-Vignières
I4	Ligne 63 kV Cran-Thiou-Vignières
I4	Ligne 63 kV n°1: Cornier--Argonay
Int1	Cimetière des "Iles" sis sur la commune d'Annecy et impactant la commune d'Annecy-le-Vieux
PM1	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles. Révision partielle sur le secteur des Illettes Nord.
PT1	Centre de la Tour d'Annecy le Vieux classée en 1ère catégorie R:3000 m
PT1	ANNECY : Zone de Garde R : 500m Zone de Protection R: 1 500m
PT2	STATION D'ANNECY-LE-VIEUX /CHANTELOUP
PT2	TDF : STATION D'ANNECY-LE-VIEUX Liaison ANNECY-THONES/ ANNECY-CHAMONIX
PT3	Artère à fibre optique F008 LYON/ CHAMBERY/ANNEMASSE
PT3	Câble à grande distance 299 ANNEMASSE-ANNECY-CLUSES tronçon n° 2 LA ROCHE SUR FORON ANNECY
T1	Ligne n° 897 000 dite d"Aix les Bains-le Revard à Annemasse
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426a/1 Index B, DS 426a/2 Index B, CS 426/1 Index B, CS 426/2 Index B)

## ANNEMASSE

---

## EL3 marche pied

I3	Canalisation de transport de gaz CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND Diamètre 300 mm
I3'	Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (355 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne à double circuits 63 kV ANNEMASSE/CORNIER 1 et 2
I4	Poste de transformation d'Annemasse
I4	Ligne 63 kV ANNEMASSE/BORLY
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation
PT2	Station et faisceaux hertziens : liaison ANNEMASSE MONNETIER MORNEX
PT2	STATION HERTZIENNE D'ANNEMASSE Zone secondaire de dégagement : Interdiction en dehors des limites du domaine de l'Etat, sauf autorisation du Secrétaire d'Etat aux PTT, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude 455m NGF à la station, cette altitude croissant linéairement jusqu'à 535m NGF à 1000m de la station.
PT3	Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBERY-ANNECY-ANNEMASSE
PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
PT3	- Câble 134.3 Tronçon 07 ANNEMASSE EVIAN - Câble 134.3 Tronçon 06 ST JULIEN ANNEMASSE - Câble 21.04 ANNECY ANNEMASSE - Câble 254 Tronçon 03 ST JULIEN ANNEMASSE - Câble 254 tronçon 04 ANNEMASSE CLUSES - Câble 74121 FO ANNEMASSE ARCHAMPS - Câble souterrain 299-01
T1	
T5	Aérodrome ANNEMASSE (plan ED 184a Index B, CS 184 Index B)

## ANTHY SUR LEMAN

---

AC1 Classés	Pierre dite "Pierre des Sacrifices"
AC1 Inscrits	Château de Marclaz situé à THONON-LES-BAINS
AS1 Potable	Captages du "Bois d'Anthy"
EL3 marche pied	LAC LEMAN
I4	- Ligne 63kV DOUVAINNE / MARCLAZ
PT3	Câble n° 368 tronçon 01
T1	

## ARACHES LA FRASSE

---

A5	Passage de canalisations d'eau potable entre « la Combe » et « Creytoral »
AC1 Classés	Chapelle oecuménique de Flaine à Arâches-la-Frasse
AC1 Inscrits	Station de Flaine : Hôtel Le Flaine, façades et toitures
AC1 Inscrits	Station de Flaine : immeuble Le Bételgeuse, façades et toitures
AC1 Inscrits	Maison forte de Loche sise sur Magland Rayon de protection impactant Araches
AC2 Inscrits	Désert de platé, Col d'Anterne, haute Vallée du Giffre et leurs abords

AS1 Potable	Captages de "l'Airon", du "Porchet", de "Corbalanche Nord et Sud", des "Molliets", de la "Meurze", des "Fours", de "Hauteville", de "Passy François", du "Pontet", du "Lay", du "Gron", des "Combes Sud", de "Pechtaz", des "Combes Nord". Retenue de "L'Airon"; Prise au torrent du "Gron".
AS1 Potable	Captages de "Bergin" et des "Laurents" situés sur Morillon
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Charbonnière" situé sur la commune de Passy. Instauration des périmètres de protection sur la commune d'Araches.
EL4	Domaine skiable des Carroz d'Arâches-la-Frasse
EL4	Télécabine de la Kedeuse et télésiège des Moulins
I3	Canalisation de gaz alimentation de Flaine (Arâches) - DN 100 mm (ELS : 10m, PEL : 15 m, IRE : 25m). Bande de servitude de 4 m de largeur (3 m à droite et 1 m à gauche de l'axe de la canalisation de Magland à Arâches). - Poste - Arâches DP Flaine - Section Magland-Arâches DN 80 mm )
I3'	Alimentation de gaz ARACHES DP DN 80 mm (< 1 m, enterré, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz ARACHES DP DN 100 mm (3 m et 2001 m, enterré, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : ARACHES DP FLAINE SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne aérienne 225 kV Pressy-Vallorcine 1
I4	Poste de transformation d'Arâches Ligne aéro-souterraine 63 kV Arâches-Cluses-Pressy 1
I4	Ligne aéro-souterraine 63 KV Arâches-Sallanches
PM1	Plan de prévention des risques prévisibles - révision
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Secteur de Flaine sur Araches et Magland
PT1	
PT2	Zone secondaire de dégagement délimitée par un rectangle "EFJI" de 300m de long sur 40m de large (hauteur des constructions par rapport au sol : 10m) complété par un rectangle "IJGH" de 200m de long sur 40m de large (hauteur des constructions admises par rapport au niveau de la mer : 1110m).
PT3	Fibre optique RG 74.274 FO
PT3	Câble n° 1352 Cluses-Flaine

## ARBUSIGNY

I4	Ligne 63 kV CORNIER-SAINT-JULIEN
I4	Ligne à double circuits 225 kV  n°01- CORNIER-GENISSIAT-CRUSEILLES n°02- CORNIER-GENISSIAT-POSTE
PT2	Faisceau hertzien entre les centres de Monnetier-Mornex CCT 074 22 004 et d'Annecy-le-Vieux cct 074 22 006 Zone spéciale de dégagement : couloir de 200m de large la partie la plus haute des obstacles créés dans la zone de servitude ne devra pas excéder l'altitude précisée sur le plan joint en annexe de la liste des servitudes (plan FHS 626 - Liaison Lyon-Annecy).

## ARCHAMPS

A9	Zone agricole protégée de St Julien G.-Archamps-Neydens.
AC1 Inscrits	Maison située 96 chemin des Chênes situé sur la commune de Collonges/Salève et dont le périmètre des protection impacte Archamps
AC1 Inscrits	La Croix de Verrières située à Neydens et dont le périmètre de protection impacte Archamps

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "la Drise" et des "Places". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection des captages de "Carroussel" et de "Carrières" (ou de "Paray") situés sur la commune de COLLONGES-SOUS-SALEVE
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
I3	Canalisation de gaz haute-pressure GROISY ST JULIEN Ant. de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS EZ Diamètre 200mm Servitude de libre passage de 6 m de largeur totale (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Groisy à St-Julien-en-G.)
I3'	Canalisation de gaz DN 200 mm (2333 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne 63kV CORNIER/ST JULIEN
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles : - crue torrentielle - mouvement de terrain
PT3	Câble souterrain de télécommunication 406 Annecy-Annemasse
PT3	câbles à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE F017 (emprise SNCF) et F021
PT3	Câble 134.06 ST JULIEN ANNEMASSE + en domaine public Câble 254.03 ST JULIEN ANNEMASSE
T1	Ligne n°982000 de Longeray-Léaz au Bouveret

## ARENTHON

A5	Collecteur Intercommunal réalisé sur la commune d'ARENTHON
AC1 Inscrits	Chapelle de la Maladière de Veige située à CORNIER
AS1 Potable	Périmètre de protection rapproché du pompage de la "Ferme Blandet" situé sur la commune de St-Pierre-en-Faucigny
EL3 marchepied	BERGES DE L'ARVE
I3	Canalisation de gaz haute-pressure Ant. de Magland EZ PERS-JUSSY / LA ROCHE SUR FORON / BONNEVILLE Diamètre 250mm
I3'	Canalisation de gaz Pers-Jussy-Araches-Chamonix DN 250 mm (622 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne 63 kV BONNEVILLE-CORNIER
I4	Ligne 225 kV CORNIER-PRESSY
I4	Ligne 63 kV BOEGE-CORNIER
I4	Ligne 63 kV BONNEVILLE-GIFFRE-PRESSY -
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation
PT3	Câble F 008 LA ROCHE SUR FORON / CHAMONIX MONT BLANC
PT3	Câble 21.04 ANNECY - ANNEMASSE (en domaine public)

## ARGONAY

AS1 Potable	Forage "d'Onnex" sis sur la Commune de VILLAZ- Instauration d'un périmètre de protection éloignée
AS1 Potable	Puits dits du FIER
EL11	Contournement Nord d'ANNECY entre l'extrémité Nord de la dite "Voie Verte" (raccordement avec la R.D. n° 908b) et la Route Nationale n° 203 (raccordement avec la voie dite "Voie des Aravis", et raccordement à la voirie existante sur le territoire des communes de METZ TESSY, PRINGY et ARGONAY
I4	Ligne aérienne 63 kV ARGONAY - CORNIER 1
I4	Ligne aéro-souterraine 63 kV ARGONAY-VIGNIERES 1
I4	Poste de transformation d'ARGONAY

PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT3	Fibre optique souterraine FO 08
PT3	Fibre optique RG 74 242 FO
PT3	Câble 21
T1	Ligne 897 000 dit d'Aix-Les-Bains-Le revard à Annemasse
T5	Aérodrome Annecy-Meythet

## ARMOY

AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de la "Grande Fontaine". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection éloignés du pompage de "Ripaille" situé sur la commune de Thonon les Bains.
AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection éloignés des captages de "Fontaine couverte" situés sur la commune de Thonon les Bains. Instauration des périmètres de protection éloignés des captages des "Blaves" et des pompages de "Voua de ly" situés sur la commune du LYAUD.
I4	Ligne aérienne à 2 circuits 63 kV ALLINGES-PUBLIER 1 et 2
PT2	Station hertzienne de THONON-LES-BAINS Central générant un rayon de protection grévant Armoy et Thonon les Bains Et liaison hertzienne grévant Armoy et Féternes
PT3	câble n° 368 - tronçon 01

## ARTHAZ PONT NOTRE DAME

AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage départemental (F6) et des forages du Nant (F2, F3, F4, F5) Instauration des périmètres de protection de ces points d'eau
AS1 Potable	Forages des "Moulins" Instauration des périmètres de protection rapprochée et immédiate.
AS1 Potable	Puits de "Creuze" situé sur la commune de Vétraz-Monthoux Instauration des périmètres de protection rapprochée sur Arthaz.
EL3 marchepied	Arve
I2	Chute hydroélectrique d'Arthaz (concession EDF) - la prise d'eau et le barrage, - la centrale, - la galerie et le canal de fuite.
I3	Poste de distribution publique de gaz : Arthaz-PND DP
I3	Canalisation de gaz haute pression : SAVOIE, Cran-Gevrier / Ville-La-Grand Diamètre 300 mm (890 m + 1109 m)
I3'	Canalisation de gaz DN 300 mm (890 m + 1109 m) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Poste de distribution publique Arthaz-PND DP : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m Alimentation Arthaz-PND DN 80 mm (< 1 m) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation Arthaz-PND, DN 100 mm (31 m) SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 63 kV Annemasse-Borly 1
I4	Ligne aérienne 63 kV Borly-Cornier 1
I4	Lignes aériennes 225 kV Allinges-Cornier 1 et 2
I4	Lignes aériennes 63 kV Annemasse-Cornier 1 et 2
PM1	Plan de prévention du risque naturel prévisible inondation
PT3	Câble 21/04 et 299/01

T5 Aérodrome d'ANNEMASSE  
(plan d'ensemble ES, 184a index B)

## AVIERNOZ

---

AC1 ABORDS Chateau de Sales situé sur la commune de THORENS-GLIERES

AS1 Potable Source de "Bunand" , instauration du périmètre de protection rapprochée.

I4 - Ligne 63 kV : Cornier - Vignière - Argonay

PT1 THORENS-GLIERES - Autocommutateur Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m

PT2 Autocommutateur de Thorens-Glières Zone secondaire de dégagement délimité par un secteur de 500m de rayon compris entre les azimuts 295° et 36° à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la cote NGF décroissant linéairement de 945m (à la station) à 885m (à 500m de la station) devra être soumise à l'approbation des P et T. Ces servitudes annulent et remplacent celles qui ont fait l'objet de la consultation n° 51323 Zone spéciale de dégagement vers GROISY et ver THORENS - GLIERES

PT2 Autocommutateur de Thorens-Glières Zone secondaire de dégagement - Servitudes instaurées par le décret du 18.06.1989. Adjonction d'un couloir de 1139m de long et 100m de large, azimut 211°42 à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la cote NGF croissant linéairement de 680m (à la station) à 780m (à 1139m de la station) devra être soumise à l'approbation des P et T.

PT2 Station hertzienne de Thorens - Glières

PT3 Câble à grande distance 299 ANNEMASSE-ANNECY-CLUSES tronçon n° 2 LA ROCHE SUR FORON ANNECY

## AYZE

---

AS1 Potable Captage des "Croches" situé sur la commune de Bonneville Périmètre de protection éloigné (pour partie)

AS1 Potable Dérivation des eaux du captage de "Pertus" et instauration des périmètres de protection associés

AS1 Potable Captages de "Brin Nant", de "Gallinons", des "Bozons", de "Chez Cullet", de "Chez Ducret", du "Bol", de "Chez Vallet", de "l'Eponnet"

EL3 marchepied Berges de l'Arve

PM1 Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation

PT3 - Câble à fibre optique n° F 008 LA ROCHE SUR FORON - CHAMONIX (implanté en domaine public et emprise SNCF)

T1 Ligne Ferroviaire 895 000 La Roche S/F. - St Gervais les Bains le Fayet.

## BASSY

---

AS1 Potable Captage de "l'Arbepin" sis sur la commune de Challonges. Instauration des périmètres de protection immédiat et rapproché.

EL3 marchepied

I2 Chute de Génissiat

I4 Ligne 225 kV CHAVANOD/GENISSIAT

I4 Ligne 63 kV ARLOD/GENISSIAT

## BEAUMONT

---

AC1 Inscrits Impact de la "La Croix de Verrières" située à NEYDENS

AS1 Potable Captage des "Avenières" (protection éloignée) Captage de "La Grotte du Diable" (protection rapprochée et éloignée) sis sur Le Sappey

AS1 Potable Captages de la "Solitude", des "Sapins" et des "Crêts"

AS1 Potable	Captages de "Moisin" situé sur le territoire de la commune de Neydens et Beaumont utilisé pour l'alimentation en eau potable de Neydens
I3	Canalisation de gaz haute-pression GROISY/SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Diamètre 200 mm; Bande de servitudes de 6 m de large (2 m à l'ouest et 4 m à l'est de l'axe de la canalisation) Poste de gaz concerné : Beaumont, distribution publique DN 80 mm avec une bande de servitudes de 10 m de large.
I3'	Canalisation de gaz DN 200 mm (1681 m et 1687 m, enterrés, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation BEAUMNT DP DN 80 mm (16 m, enterré, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes :BEAUMONT LE CHABLE DP SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
PM1	Mouvements de terrain et inondations (crues torrentielles).
PT1	Centre de SALEVE 2 - ANFR074.071.0002 - BEAUMONT/GROTTE DU DIABLE
PT3	câble à grande distance, Fibre optique n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
PT3	Câble134

## BELLEVAUX

---

A5	
AC1 Inscrits	Croix datée de 1590, au sud de l'église.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Fontaine Noire", "Sous le Rocher" Instauration des périmètres de protection rapprochée, immédiate et éloignée.
AS1 Potable	Périmètre éloigné du pompage de « Bonnavaz » sis sur la commune des Gets
I4	225 KV CORNIER-St TRIPHON 225 kV CORNIER-RIDES
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT3	Câble RG 74.050

## BERNEX

---

AC2 Classés	Ensemble formé par la Dent d'Oche, les Cornettes de Bise et leurs abords, sur le territoire des communes de Bernex, La Chapelle d'Abondance, Novel et Vacheresse.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage des « Faverges » et des captages des « Mercier » et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Source "Cornus"
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage des "Grands Bois". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "La Taillaz" situé sur Bernex. Instauration des périmètres de protection de ce point d'eau.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de la "Rasse", des "Chottets", "Birraux", "la Ravine", "Sur les Scies", "Pré Richard", "la Combe" situés sur Bernex. Instauration des périmètres de protection de ces points d'eau.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du Forage de "Lain" sis sur Lugrin et instauration de périmètre de protection éloigné sur Bernex.
PT3	Câble RG 74172 FO Evian-Chatel

## BLOYE

---

T1	Ligne 897 000 dite d'Aix-les-Bains-le-Revard à Annemasse
T5	Aérodrome d'Annecy-Meythet Plans ES 426a - Index B DS 426a/1 - Index B, DS 426a/2 - Index B, DS 426/3 - Index A.

## BLUFFY

---

AC1 Inscrits	Rayon de protection du château de Menthon-Saint-Bernard impactant Bluffy
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Marcoran" et du pompage du lac situés sur Menthon St Bernard. Instauration du périmètre de protection rapproché.
PT3	Câble à grande distance 1147

## BOEGE

---

AS1 Potable	Instauration du périmètre de protection rapprochée du captage du "Grand Coude" situé sur la commune de Bons en Chablais. Captage de "Moye Cave" et instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée situés sur Boege.
AS1 Potable	Captages de la "Rive", de la "Servette", de la "Gouille Noire" situés sur la commune de St-Cergues. Périmètre éloigné sur la commune de Boege.
AS1 Potable	Captage des « Chevriers »
AS1 Potable	Captage des « Granges Buttet »
AS1 Potable	Captages de "Chez Ruffieux", de "Granges Gaillard", de "Chez Layat" de "Chez Bochaton", de "La Veursaz" de la "Cabousse", de "Pierre à Curtet"
I4	Ligne 63 kV : BOEGE-CORNIER - Poste de BOEGE
PT3	

## BOGEVE

---

AS1 Potable	Une partie des périmètre de protection du Captage des "Chevriers" , exploité par la commune de Boège
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Treleman", de "La Biollaz", du "Saix", de "La Fargueusaz", de "Maberge", exploités par la commune de Bogève. Instauration des périmètres de protection.
PT2	Centre radioélectrique de Bogève (copropriété la Rachasse)

## BONNE SUR MENOGE

---

AC1 Inscrits	Château de Loëx : Deux pièces au Nord-Ouest du 1er étage. Seuls des éléments intérieurs étant protégés, ce MHI ne génère pas de périmètre de protection
I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND EZ Diamètre 300mm (67,7 Bars) Bande de servitude de 8 m de largeur totale (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Cran-Gevrier à Ville-la-Grand)
I3'	Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (247 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Lignes aériennes 225 kV ALLINGES - CORNIER 1 et 2
PM1	Plan des préventions des risques naturels prévisibles Crue torrentielle, mouvement de terrain
PT3	Câble n° 254 tronçon 04
PT3	Fibre optique RG 74-218 FO
T5	Aérodrome d'ANNEMASSE (Plan ED 184a Index B)

## BONNEVAUX

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages des "Frasses", du "Four", des "Centfontaines" et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages d' « Ouzon derrière » et « Creux du Buis » (sis sur Vacheresse), et instauration des périmètres de protection associés
AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection du captage du "chalet d'Ouzon"
I2	Chute hydroélectrique de Bonnevaux : Conduite forcée alimentant la centrale électrique EDF - Cheminée déversante et siphon, - Galerie d'amenée, - Cheminée d'équilibre, - Conduite forcée, - Centrale de Bonnevaux.
I4	Ligne 63 kV ABONDANCE-BIOGE
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles : Avalanche, Mouvement de terrain

## BONNEVILLE

AC1 Inscrits	Fontaine au centre de la Place du Parquet dite place de l'Hôtel de Ville
AC1 Inscrits	Abords de M.H.I. en l'Eglise paroissiale sise sur la commune de FAUCIGNY instituant un Rayon de protection 500 m
AC1 Inscrits	Colonne de Charles-Félix
AC1 Inscrits	Ensemble des bâtiments constituant le Château Comtal dit château "des Ducs du Faucigny".
AC2 Inscrits	Inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général : la Place du Parquet dite "Place de l'Hôtel de Ville" y compris la fontaine, les arbres s'y trouvant, les façades, arcades et toitures des maisons à arcades qui la bordent.
Ar6	Champ de tir de BOUVERAT 740 002 01
AS1 Potable	Forages de " Vorziers de Dessy "
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Tivant", "Bragades", "Mériguets", "Saint-Etienne", "l'Epargny", du "Feu", des Croches", de "Thuet" situés sur Bonneville.
EL11	Rocade de Bonneville (entre les routes nationales 203 et 205) dite Avenue Charles de Gaulle
EL3 marchepied	Bord de l'Arve
I3	Canalisation de gaz haute-pression Bonneville-Scionzier Diamètre 250mm , PMS 67,7 bar (code 4971). Bande de servitude de 4 m de largeur (3 m à droite et 1 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Bonneville à Scionzier).
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz DN 80 mm « Alimentation BONNEVILLE REGIE CL » (<1 m, 6 m et 4 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 100 mm « Alimentation BONNEVILLE REGIE CL » (2 m, 1 m et 2 m ; enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 80 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (12 m et 8 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 250 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (741 m et 5118 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : BONNEVILLE SET DP et BONNEVILLE REGIE SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Départ MT Cote d'Hyot - Saint-Jean de Tholome
I4	- Ligne aérienne 225 kV CORNIER - PRESSY 1 - Ligne aérienne 63 kV BONNEVILLE - LE GIFFRE - PRESSY 1 - Ligne aérienne 63 kV BONNEVILLE - CONRIER 1 - Ligne aérienne 63 kV CORNIER - SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY - VOUGY 1 - Poste 63kV de BONNEVILLE
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation
PT1	Centre radioélectrique de Bonneville-St Pierre en Faucigny sis sur la commune de St Pierre en F. mais ayant un rayon de la zone de protection impacte Bonneville

PT3	Câble souterrain F 008/04
T1	Ligne Ferroviaire 895 000 La Roche S/F. - St Gervais les Bains le Fayet.

## BONS EN CHABLAIS

AC2 Classés	Tour de Langin et ses abords.
AS1 Potable	Captages des « Poussières », « Chable » et « Pratellerie » et instauration des périmètres de protections associés
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Grand Coude". Instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage des "Granges", et de "Folle Aval", "Folle amont" et "la Source Favre". Instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée.
I3	Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand à Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars) Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon. (zones d'effets létaux : ELS : 35 m, PEL : 55 m , IRE : 70 m)
I3'	Canalisation de gaz DN 200 mm enterrée (2142 m + 2504 m) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation DN 80 mm enterrée (40 m) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Bons en Chablais DP : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne 2 x 225kV ALLINGES - CORNIER 1 et 225 Kv ALLINGES- CORNIER 2
PT3	Câble 134-07 ANNEMASSE - THONON
T1	Ligne ferroviaire n°892000 allant de Longera-Léaz au Bouveret

## BOSSEY

AS1 Potable	Captage du "Creux du Mulet"
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône (Cas général : zones des dangers significatifs : 250 m, dangers graves : 200 m, dangers très graves : 165 m)
PT1	Centre radioélectrique de MONNETIER-MORNEX/MONT SALEVE - n° 0740140002
PT2	Zone secondaire de dégagement de la station hertzienne de MONNETIER- MORNEX
PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
PT3	Câble 254 Câbles TRN 134 et 254. Fibre optique FO 26. Fibres optiques FO 17 et FO 69 en emprise SNCF.
PT3	Câble souterrain de télécommunication 406 Annecy-Annemasse
T1	Ligne 892 000 dit de Longera-Léaz à Bouveret

## BOUSSY

AC1 Inscrits	Maison forte de Mieudry : en totalité, les anciens chais, les restes de l'ancienne enceinte ainsi que la parcelle n°324 figurant au cadastre section AB et d'une contenance de 3600 m²
AS1 Potable	Captage de "Pré Long" et périmètres de protection associés
I3	Canalisation de gaz haute-pression Ant. de RUMILLY, diamètre 100mm, PMS 67,7 bar (code 4951) Zone non aedificandi de 3 m de large (1 m à gauche et 2 m à droite de l'axe de la canalisation du poste de Seynod vers le poste de Rumilly). Bandes d'effets létaux : 25 m, 15 m et 10 m.
I3'	Canalisation de gaz DN 100 mm (2756 m enterré) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m
T5	Aérodrome d'Annecy-Meythet Plans ES 426a - Index B DS 426a/1 - Index B, DS 426a/2 - Index B, DS 426/3 - Index A.

## BRETHONNE

---

AC1 Inscrits	Château d'Avully
AC2 Inscrits	Château d'Avully et ses abords et le ruisseau
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages des "Marcy" et de "Grosperrier" situés sur Brenthonne. Instauration des périmètres de protection de ces points d'eau.
I3	Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand à Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars) Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon. (zones d'effets létaux : ELS : 35 m, PEL : 55 m , IRE : 70 m)
I3'	Canalisation de gaz DN 200 mm (2100 m, enterrée) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne 2 x 225 kV ALLINGES/CORNIER 1 et 2
T1	Ligne ferroviaire n°892000 allant de Longerey-Léaz au Bouveret

## BRISON

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Maisonnettes", "l'Arcey", le "Châble", "Rémy", "Sasselas" et du forage de "Solaison"
I4	Ligne MT/BT du poste "les Esserts"

## BURDIGNIN

---

AS1 Potable	Captage des "Grands Communs" situé sur Saxel. Instauration du périmètre de protection rapprochée.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "la Mitaine", "chez Carraz", "chez Girod", "la Pesse", "Tataz" situés sur la commune. Instauration des périmètres de protection de ces points d'eau.

## CERCIER

---

AS1 Potable	Captages de "Chez Papey" et "Chez Dubourvieux"
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône - Branche B3 Zones d'effets létaux IRE : 250 m , PEL : 200 m et ELS : 165 m.
I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX/GROISY (DN 450 mm PMS 80bars) Zone non aedificandi de 8m de large en domaine privé (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant d'Oyonnax vers le poste de Groisy).
I3'	Antenne de gaz «OYONNAX GROISY» DN 450 mm (2975 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 2 circuits - 400 kV CORNIER - GENISSIAT - poste 1 - 400 kV CORNIER - MONTAGNY LES LANCHES 1
PT2	Liaison hertzienne CRUSEILLES / SILLINGY "Bornachon"

## CERNEX

---

A6	
AC1 Inscrits	Clocher de la Chapelle de Charly située sur la commune d'ANDILLY.
AS1 Potable	Captages de : ROZET / LE MOLLARD / AU VERDON
AS1 Potable	Captages de la Chèvrerie 1 et 2, des Fontaines, du Grand Nant dont les périmètres de protection se situent sur les communes de MINZIER, VERS, JONZIER EPAGNY et CERNEX

AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage de "Chez Gresat". Instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée, éloignée.
I4	Ligne à 2 circuits 225 kV : - GENISSIAT/CORNIER - GENISSIAT/CORNIER/ CRUSEILLES
PT3	Fibre optique n° RG 74 262 FO

## CERVENS

---

A5	
A6	
AC1 Inscrits	Les restes du Château de la Rochette sis sur la commune de Lully
AC1 Inscrits	Château de Cursinges et ses vestiges situés sur la commune de Perrignier
AC2 Inscrits	Ruines du château de la Rochette sis sur la commune de Lully
AS1 Potable	Captages de Perrignier et Allinges (périmètres de protection éloignée) Source des Ecoles
I4	Ligne 20 kV CORNIER-THONON

## CHAINAZ LES FRASSES

---

AS1 Potable	Captages des "Frasses", de "Champfleury" et du "Chef-Lieu" et instauration des périmètres de protection associés
-------------	--

## CHALLONGES

---

AS1 Potable	Captages de " La Benode" de " Volland " de " La Paulette"
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "L'ARBEPIN". Instauration des périmètres de protection immédiat et rapproché.
EL3 marchepied	Le long du Rhône
I4	Ligne aérienne 63kV ARLOD-GENISSIAT (portique)-SEYSSEL 1 Ligne 225k aerienne CHAVANOD-GENISSIAT - POSTE 1 Ligne aérienne 400kV CORNIER-MONTAGNY les LANCHES 1

## CHAMONIX

---

A5	
AC1 Classés	Fontaine comprenant un bassin en granit, au sommet de la ville.
AC1 Classés	Eglise.
AC1 Classés	Fontaine comprenant un bassin et un obélisque de granit, place Jacques Balmat.
AC1 Inscrits	Presbytère
AC2 Classés	Site pittoresque : Abords du massif du Mont-Blanc classés. Ensemble comprenant les glaciers, sommets et terrains domaniaux situés sur le territoire des communes de Chamonix, Vallorcine, les Houches, les Contamines-Montjoie et Saint-Gervais-les-Bains et les terrains communaux appartenant aux communes de Chamonix, Saint-Gervais les-Bains et les Contamines.
AC2 Classés	Bloc de rochers aux Tines dans la forêt communale.
AC2 Classés	Bloc de rocher dit "Pierre aux Anglais" près de la moraine du Montenvers.
AC2 Classés	Le Balcon du Mont-Blanc
AC2 Inscrits	Hameau de Trélechamps et ses abords

AC3	Réserve naturelle des Aiguilles Rouges (3276 ha)
AS1 Potable	Captages de "Nant Provent", de "Betty", de "Chapeau", de "Caiset", de "Pcheu", du "Tunnel de Mont Roc", de "Charamillon" et des "Iles" et pompages de la "Joux" et des "Chosalest"
EL11	Section Les Houches - Chamonix-Mont-blanc des RN 205 (P.R. 73,290 à 78,650) et RN 506 (P.R. 0,00 à 1,060)
I2	CHUTE DES BOIS Les ouvrages concernés sont : les prises d'eau sous-glaciaires, la galerie de dérivation permanente, le dégraveur, la galerie SHUNT et la galerie de restitution, la galerie d'accès aux ouvrages de captage sous-glaciaire, l'ancienne galerie de reconnaissance, la galerie d'aménée et le puits vertical, la centrale des Bois, le canal de fuite, la galerie d'accès à la centrale. Ces ouvrages, excepté les extrémités du canal de fuite et de la galerie d'accès à la Centrale, sont souterrains et font l'objet de servitudes de tréfonds au profit d'EDF. Enfin, le téléphérique et ses stations inférieure et supérieure.
I2	CHUTE DES NANTS / EDF Les ouvrages concernés sont : - la prise d'eau - la conduite forcée - la Centrale des Nants
I2	CHUTE D'EMOSSON (exploitée par la Sté d'EMOSSON SA) Les ouvrages concernés sont : - les prises d'eau de LOGNAN, d'ARGENTIERE et du TOUR - une partie du collecteur Sud qui achémine l'eau vers la retenue, - le téléphérique de LOGNAN
I3	Canalisation de transport de gaz Passy- les Houches-Chamonix Mont Blanc, DN 150 mm , Bande de servitudes de 4 m de largeur totale (2 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation) Poste de Chamonix Mont Blanc DP et coupure
I3'	Canalisation de gaz « alimentation de CHAMONIX » DN 150 mm (217 m et 117 m; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : CHAMONIX-MONT-BLANC COUP.DP SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Liaison 63kv Bois-Chamonix
I4	Ligne 63 kV Chamonix Passy
I4	Ligne 63 kV Bionnay Chamonix
I4	Ligne aéro-souterraine 63kv Chamonix-Passy 1 Ligne aéro-souterraine 63kv Bionnay-Chamonix 1 Ligne souterraine 63kv Chamonix-Montenvers 1 Ligne souterraine 63 kV Les Bois - Chamonix 1 Poste 63kv Les Bois Poste 63kv Chamonix Poste 63kv Montenvers
JS1	Association Nationale Jeunesse et Sports - Centre Jean Franco : 2 Courts de tennis en 1980
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles : crue torrentielle, inondation, mouvement de terrain (Révision partielle)
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles : Avalanches
PT1	CHAMONIX - Aiguille du Midi (C.C.T.n° 074.22.029) Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT2	Station de CHAMONIX MONT BLANC CCT 074 22 072
PT3	câble n° 251
PT3	RG 74 244 FO
PT3	Câble 1314
PT3	artère souterraine F008 - LA ROCHE SUR FORON - CHAMONIX
T1	Ligne n°896 000 dit de St Gervais les Bains-Le Fayet à Vallorcine
T2	Téléphérique de l' Aiguille du Midi

## CHAMPANGES

A5	
AS1 Potable	Source des "Granges"

AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage des "Rippes" situé sur la commune de Marin. Instauration des périmètres de protection rapprochée et éloignée.
I4	Ligne 63 kV : EVIAN -PUBLIER
PT3	Câble RG 74.23 THONON - CHATEL

## CHAPEIRY

I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
I3	Canalisation de gaz haute-pressure Ant. de RUMMILLY EZ Diamètre 100mm
I3'	Canalisation de gaz RUMILLY DN 100 mm (1288 m, enterrée) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Ouvrage ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets l'atteignent : SAVOIE, DN 400 mm (enterrée) ; SUP1 = 145 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PT1	Station de Chapeiry - Vésine classée en 2ème catégorie CCT 074.22.077 Zone de garde R : 500m Zone de protection R : 1500m
PT2	Liaison hertzienne de Chapeiry - Viuz la Chiesaz Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 340m de long, 100m de large, dans l'azimut 133°06', à l'intérieur duquel toute construction nouvelle fixe ou mobile dépassant la cote NGF croissant linéairement de 623m (à la station) à 670m (à 340m de la station) devra être soumise à l'approbation des P&T Zone spéciale de dégagement vers VIUZ LA CHIESAZ
PT3	artère F007/06
PT3	Câble RG 74146 FO
T5	Aérodrome d'Annecy-Meythet Plans ES 426a - Index B DS 426a/1 - Index B, DS 426a/2 - Index B, DS 426/3 - Index A.

## CHARVONNEX

A5	Canalisation d'eaux usées (assainissement collectif entre les lieux-dits "La Pelle" sur Charvonnex et "Longchamp" sur Groisy. Parcelle n° 406 (Section AC) lieu-dit "La Chat"
A5	Canalisation d'eaux usées Parcelles n° 491,884,885,886,246,207,208,209 (section AD) et 576,577,527 (section AC) au lieudit "Charvonnex"
AS1 Potable	Forage "d'Onnex" situé sur la commune de Villaz - Instauration d'un périmètre de protection éloigné
PT1	Station réémétrice de GROISY / SAINT-MARTIN-BELLEVUE
PT3	Câbles souterrains, lignes grande distance, Artères F 007 ET F 008 LYON/CHAMBERY/ANNECY/ANNEMASSE
T1	ligne 897000 Aix-Les-Bains-Le-Revard à Annemasse
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426a/1 Index B, CS 426/1 Index B)

## CHATEL

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Mouet 2", "la Mouille" (ou du Fond, "la Source du Col" (ou de Morgins), "Vonnès", "Perthuis", "Aity Haut", et "Aity Bas", "Forgne", "Ardoisière", "Pré la Joux", "Plaine Dranse Méridionale", et "Plaine Dranse Occidentale". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captage de « Meurba »
I4	Ligne 225 kV CORNIER-ST TRIPHON
I4	Ligne 225 kV CORNIER-RIDDES
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Révision n°1
PT3	Câble régional 7423 THONON-CHATEL

PT3 Fibre optique  
n° RG-74.297 FO

## CHATILLON SUR CLUSES

---

AC2 Inscrits Colline du Cuar avec les ruines du château, l'église et la mairie au pied de la colline.

AS1 Potable Captages de "Larroz" et de "Presles" et instauration des périmètres de protection associés.

AS1 Potable Captage des "Plons" (ou du "Noyer")

AS1 Potable Captage de "Roch" (alimentant la commune de Theyez)

I2 Chute de Pressy

I4 Ligne à 2 circuits de 63KV  
PRESSY/TANINGES  
MORZINE/PRESSY/TANINGES

PM1 PPR concernant les risques inondations et crues torrentielles liées à la rivière Giffre

## CHAUMONT

---

AS1 Potable Dérivation des eaux des captages de « Rambaud 1&2 », « Vernay », « Bettes », « Vers Denis », « Pré du Feu » et « Moto Cross »

AS1 Potable Dérivation des eaux du captage de « Barbannaz » et instauration des périmètres de protection.

I3 Canalisation de transport de gaz  
OYONNAX/GROISY (diamètre 450 mm)

I3' Canalisation de gaz DN 450 mm (2382 m + 2712 m, enterrées) :  
SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Installation Chaumont Sect :  
SUP1 = 40 m et SUP2=SUP3 = 7 m

I4 Ligne à 2 circuits 225 kV CORNIER-GENISSIAT  
CORNIER-GENISSIAT-CRUSEILLES

I4 ligne 2 circuits 400 kV CORNIER-GENISSIAT  
ALBERTVILLE-CORNIER

PT3 fibre optique n° RG 74.262.FO

## CHAVANNAZ

---

AS1 Potable Dérivation des eaux du captage de "Poitrier" (ou "Ladoy").  
Instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée, éloignée.

I1 Pipeline Méditerranée-Rhône

I4 - Ligne à 2 circuits 225 kV : \* CORNIER - GENISSIAT dérivation Cruseilles \* CORNIER - GENISSIAT  
2

## CHAVANOD

---

AC1 Classés Terrains entourant le château de Montrottier sis sur la commune de Lovagny

AC2 Inscrits Gorges du Fier sises sur Lovagny

AS1 Potable Forages de "Chez Grillet" appartenant au SIUPEG, sis au lieu-dit "Charbonnière", et institution des périmètres de protection de eaux.

AS1 Potable Captage communal de "Chez Grillet" sis au lieu-dit "Charbonnière" et institution des périmètres de protection de eaux.

I1 Pipeline Méditerranée-Rhône

I2 Chute de CHAVAROCHE : - centrale de CHAVAROCHE - partie rive gauche du barrage sur le FIER - extrémité aval de la galerie d'amenée - cheminée d'équilibre - conduite forcée - canal de fuite

I4	Ligne 63/90 KV CHAVANOD-VIGNIERES, DUP tronçon souterrain entre la rue de Jourdil et le Poste de Chavanod
I4	Ligne 400kV ALBERTVILLE / CORNIER Ligne 220kV ALBERTVILLE / CHAVANOD Ligne 220kV CHAVANOD / GENISSIAT Ligne 63kV AUMONE / CHAVANOD Ligne 63kV CHAVANOD / VALLIERES dérivation BRASILLY-CHAVAROCHE Lignes souterraines Ligne 63kV CHAVANOD / CRAN 1 Ligne 63kV CHAVANOD / CRAN 2 Ligne 63kV CHAVANOD / ESPAGNOUX En projet Ligne 63kV CHAVANOD POISY 1 et 2
I9	Usine d'incinération
PT1	Station réémétrice de CHAVANOD - CORBIER protection contre les perturbations électromagnétiques dans une zone de 500m de rayon
PT1	Station hertzienne sise sur Marcellaz Albanais Zone de protection R =1500m
PT3	Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBBERY-ANNECY-ANNEMASSE
T1	Voie ferrée empruntant le tunnel souterrain de Chavaroche.
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426a/2 Index B, CS 426/2 Index B, DS 426/3 Index A)

## CHENE EN SEMINE

I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX/GROISY (diamètre 450 mm) - PMS 80bars Zone non aedificandi de 8m de large en domaine privé (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant d'Oyonnax vers le poste de Groisy). Zones d'effets létaux IRE : 235 m , PEL : 185 m et ELS : 135 m.
I3'	Canalisation de gaz DN 450 mm (843 m enterré) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne à double circuits 400 kV - CORNIER – GENISSIAT – Poste 1 - CORNIER – MONTAGNY LES LANCHES 1
I4	Ligne aérienne à double circuits 225 kV - CORNIER-GENISSIAT-CRUSEILLES 1 - CORNIER-GENISSIAT – poste 2
I4	Ligne aérienne 400 kV BOIS TOLLOT-GENISSIAT - poste 1
PT2	Station de CHENE EN SEMINE / Les Cardinaz Tronçon CHENE EN SEMINE/SILLINGY/BORNACHON Couloir de 1500 m de long, 100 m de large, azimuth 129°18'
PT3	Câbles à grande distance

## CHENEX

AS1 Potable	Sources du Mont Est et Mont Ouest
PT3	Câble fibre optique F017 et RG 01069FO en emprise SNCF
PT3	Câble souterrain 254-02
PT3	Câble souterrain 134 (003) tronçons Bellegarde - St Julien-Annemasse (dérivation de Reignier et Mornex)
T1	Ligne 892000 dit de Longeray-Léaz à Monnetier-Mornex

## CHENS SUR LEMAN

AC1 Classés	Site sublacustre : Station littorale immergée dite "le Port de Tougues" Etant submergé ce monument ne génère pas de périmètre de protection des abords.
AC1 Inscrits	Château de Beauregard : façades et toitures.
AC2 Inscrits	Château et domaine de Beauregard et port de Tougues.
EL3 marchepied	LAC LEMAN

PT3 Fibre optique  
RG 74275 FO

## CHESSENAZ

---

AC1 Inscrits Tour de Mons située à Vanzy, périmètre de protection des abords impactant Chessenz

AS1 Potable Captage d'Héry

I3 Canalisation de transport de gaz OYONNAX-GROISY  
Diamètre 450 mm - PMS 80bars  
Zone non aedificandi de 8m de large en domaine privé (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant d'Oyonnax vers le poste de Groisy).  
Zones d'effets létaux IRE : 235 m , PEL : 185 m et ELS : 135 m.

I3' Canalisation de gaz DN 450 mm (1092 m, enterrée) :  
SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m

I4 Ligne aérienne à double circuits 225 kV  
- CORNIER-GENISSIAT-CRUSEILLES 1  
- CORNIER-GENISSIAT - poste 2

I4 Ligne aérienne à double circuits 400 kV  
- CORNIER - GENISSIAT - Poste 1  
- CORNIER - MONTAGNY LES LANCHES 1

PT3 Câble souterrain 387/01

## CHEVALINE

---

AS1 Potable Dérivation des eaux des captages de "Nant Borian" et "Bonne".  
Instauration des périmètres de protection.

I4 Liaison 400 kV n°01 Albertville - Montagny les Lanches

## CHEVENOZ

---

AS1 Potable Dérivation des eaux du captage des "Grangettes" situé sur Chevenoz  
Instauration des périmètres de protection.

AS1 Potable Dérivation des eaux du captage de « La Crottaz » et instauration des périmètres de protection associés (Maitre d'ouvrage : La Forclaz)

AS1 Potable Dérivation des eaux du captage de « Galière » et instauration des périmètres de protection associés.

I2 Aménagements hydroélectriques d'E.D.F. de Bioge

I4 Ligne 63 kV Abondance/Bioge

PT1 Station TV de VACHERESSE-CHEVENOZ  
Zone de protection d'un rayon de 500 m

PT1 Liaison hertzienne CHEVENOZ - LA FORCLAZ "La Combe" C.C.T. 074.22.011  
Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m

PT1 CHEVENOZ - Autocom C.C.T. 074.22.068  
Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m

PT2 CHEVENOZ - autocom  
Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 400m de long, 100m de large, dans l'azimut 224°55' à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la cote NGF croissant linéairement de 812m (à la station) à 855m (à 400m de la station) devra être soumise à l'approbation des P&T. Zone spéciale de dégagemnt vers LA FORCLAZ - La Combe C.C.T. 074.22.068

## CHEVRIER

---

AC2 Classés "Défilé de Fort-l'Écluse".  
Le site s'étend au surplus sur le territoire des communes de Léaz et Collonges dans le département de l'Ain.

AC2 Inscrits Eglise et ses abords.

AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "La Touvière" Instauration des périmètres de protection
EL3 marche pied	Le Rhône
I2	Chute hydroélectrique de GENISSIAT
PT3	Câble n° 134-03 Bellegarde-st Julien en Genevois
PT3	Fibre optique RG 01069 FO et FO 17 (en emprise SNCF)
PT3	Câble n° 254-02 Bellegarde -st Julien en Genevois
T1	ligne 892 000 dit de Longeray-Léaz au Bouveret

## CHILLY

---

AS1 Potable	Captage de Chez Paccot
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages des "Ravages", de "Curnillex", de "Ferraz", de "Quincy", du forage de "Chaude Fontaine". Instauration des périmètres de protection.
PT2	Station hertzienne SILLINGY Bornachon
PT3	Câble 387-01

## CHOISY

---

AC1 Inscrits	Château de la Balme : Cheminée Renaissance. Situé à l'intérieur du château, ce MHI ne génère pas de périmètre de protection.
AS1 Potable	Captages du "Pré de la Fontaine" et de "Dubourvieux" situés sur la commune de Cercier et utilisés par le District de Cruseilles
AS1 Potable	Captage de "Buidon" utilisé par la commune de Choisy
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage de "Mallabranche" situé sur Allonzier la Caille. Instauration des périmètres de protection rapprochée.
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX-GROISY Diamètre 450 mm Zone non aedificandi de 8 m de large (6 m à droite et 2 m à droite de l'axe de la canalisation en allant d'Oyonnax au poste de Groisy)
I3'	Antenne de gaz Oyonnax-Groisy DN 450 mm (3 203 m enterrés, PMS 80 bars) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PT2	Liaison hertzienne SILLINGY "Bornachon" - CRUSEILLES CCT 074.22.021 et CCT 074.22.022 Station SILLINGY "Bornachon" : Zone secondaire de dégagement R : 500m - Azimut 28° et 341° Station CRUSEILLES : Zone secondaire de dégagement couloir de 1000m de long, 100m de large Azimut 232°10'
PT3	

## CLARAFOND-ARCINE

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage du « Chef-Lieu » et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Forages de "Bange" ou "d'Arcine"
AS1 Potable	Dérivation des eaux des forages "F7 et F8 de Bange". Instauration des périmètres de protection.
EL11	Autoroute A40 - Concession : ATMB
EL3 marche pied	RHONE : Extraction interdite à moins de 11,80m des bords (art 28-6°)
I2	Chute hydroélectrique de Génissiat concession CNR

I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX/GROISY (diamètre 450 mm - PMS 80bars) Zone non aedificandi de 8m de large en domaine privé (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant d'Oyonnax vers le poste de Groisy).. Zones d'effets létaux IRE : 235 m , PEL : 185 m et ELS : 135 m.
I3'	Canalisation de gaz DN 450 mm (3633 m, enterrée, PMS 80) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 400 kV : BOIS TOLLOT - GENISSIAT - poste 1
T1	Ligne ferroviaire n°892000 Longeray-Léaz à Bouveret

## CLERMONT

AC1 Classés	Château : façades et toitures; cour galeries qui la bordent et portes.
AC1 Classés	Eglise St Etienne en totalité.
AC1 Inscrits	Château : Intérieurs
AS1 Potable	Captages de "Risoud sud " et des "Rippes"
I4	Ligne 400 kV : CORNIER - MONTAGNY LES LANCHES
PT3	Fibre optique RG 74285 FO

## CLUSES

AC1 Inscrits	Pont dit "Pont Vieux" sur l'Arve
AC1 Inscrits	Fontaine, Place du Champ-de-Foire
AS1 Potable	Dérivation des eaux des pompages de "Jumel" et de "Pressy". Instauration des périmètres de protection.
EL11	Déviation de la RN 205 entre les points de repère (P.R.) 36,750 et 38,020
EL3 marchepied	L'Arve
I2	Chute de Pressy / - une partie de la conduite forcée - la centrale hydroélectrique de PRESSY - le canal de fuite
I3	Canalisation de gaz haute-pression PERS-JUSSY- MAGLAND Diamètre 250mm Bande de servitude de 4 m de largeur (3 m à droite et 1 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Scionzier à Magland).
I3'	Canalisation de gaz Pers-Jussy-Araches-Chamonix DN 250 mm (2949 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	- Ligne aérienne 225 kV CORNIER - PRESSY 1 - Ligne aérienne 225 kV PASSY - PRESSY 1 - Ligne aérienne 225 kV PRESSY - VALLORCINE 1 - Poste 225 kV de PRESSY
I4	- Ligne aéro-souterraine 63 kV ARACHES - PRESSY 1 - Ligne aérienne 63 kV BONNEVILLE- LE GIFFRE - PRESSY 1 - Ligne souterraine 63 kV CLUSES - PRESSY 1 - Ligne souterraine 63 kV CLUSES - PRESSY 2 - Ligne aérienne 63 kV PRESSY - TANINGES 1 - Ligne aérienne 63 kV PRESSY -TANINGES - MORZINE 1 - Ligne aérienne 63 kV PRESSY - VOUGY 2 - Poste 63 kV de CLUSES
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible : Avalanches, mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations.
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation
PT3	Câble n° 299.03 LA ROCHE SUR FORON- CLUSES
PT3	Fibre optique FO 08 La Roche Sur Foron / Chamonix

PT3	Câble n° 254 (-04) Bourg/Annemasse/Chamonix
T1	Ligne n° 895 000 dit de la Roche sur Foron à St Gervais les Bains – le Fayet

## COLLONGES SOUS SALEVE

AC1 Inscrits	Maison située 96 chemin des Chênes Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (à l'exception du bâtiment situé au nord de la cour), la fontaine 18ème dans la cour, le bassin circulaire côté jardin, l'ensemble du rez-de chaussée (avec son décor) de la partie du logis daté 1677.
AS1 Potable	Dérivation des captages de "Carroussel" et de "Carrières" (ou de "Paray") Instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Captage de "La Montagne"
AS1 Potable	Dérivation des eaux. Instauration des périmètres de protection du Puits de "Bas Collonges".
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
I2	Chute de Génissiat
PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
PT3	Câble souterrain de télécommunication 406 Annecy-Annemasse
PT3	Câble souterrain 254-02
T1	Ligne n°892 000 dit de Longeray-Léaz au Bouveret

## COMBLOUX

A5	Pose d'une canalisation d'adduction d'eau potable entre les secteurs du "Bettex" sur St-Gervais et "Prapacot" sur Combloux avec occupation temporaire de terrains.
A5	Canalisation d'adduction d'eau potable entre les secteurs "les Intages" et le réservoir de Cuchet sur Combloux et Demi-Quartier avec occupation temporaire de terrains.
AC1 Classés	Eglise : clocher
AC1 Inscrits	Eglise : reste de l'édifice
AC1 Inscrits	Ferme Martinelli dite ferme à Isidore, en totalité, et son grenier, façades et toiture, situés 109 chemin de la promenade, lieudit "Basseville"
AS1 Potable	Captage de la "Mouille Noire"
AS1 Potable	Captages de "Nant Cruy"
EL4	Piste de la Princesse
I3	Canalisation de transport de gaz dite "Antenne de St-Gervais", Canalisation de transport de gaz Magland-Passy. Diamètre 150 mm Bande de servitude, libre passage, de 6 m de largeur totale (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant du poste de Passy vers St Gervais les B.) (ZEL : 45 m IRE, 30 m PEL, 20 m ELS)
I3'	Alimentation St-Gervais les Bains DP DN 150 m , longueur 285 m enterré, SUP1 =45 m , SUP2=SUP3=5 m
I4	Ligne aérienne 63 kV Megève/Passy 1
I4	Ligne aérienne 63kV Le Fayet/Passy/Sallanches 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles crue torrentielle mouvement de terrain, avalanche
PT1	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Le Bettex Zone de Protection R: 1500m
PT1	Station réémétrice de Combloux/Le Bois Roulet - TDF Zone de protection : R = 500 m
PT2	Station réémétrice de Combloux/Le Bois Roulet - TDF
PT3	Câble n° 254 (-04) Bourg/Annemasse/Chamonix

PT3	Câble n° RG 74-127E
PT3	Fibre optique FO 16

## CONS SAINTE COLOMBE

---

AS1 Potable	Captages de "Grand Pré" et de "Piésan". Instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée.
-------------	---

## CONTAMINE SARZIN

---

A5	Canalisation d'eaux usées
AC1 Inscrits	Château de Sallenôves situé à MARLIOZ, périmètre de protection (cercle de 500m) impactant le territoire de Contamine
I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX/GROISY (diamètre 450 mm) libre passage de 8 mètres de largeur totale (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation allant d'Oyonnax à Groisy)
I3'	Canalisation de gaz DN 450 mm (1284 m, enterrée, PMS 80) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne à double circuits 400 kV : - CORNIER - GENISSIAT - POSTE - CORNIER - MONTAGNY LES LANCHES
PT2	Station sise sur MINZIER (074 22 049) / Champ Beau Nord Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 2000m de long, 100m de large, azimuth 175°22'
PT3	Câble RG 74.262F0

## CONTAMINE SUR ARVE

---

AC1 Classés	Eglise de Contamine s/Arve.
AC1 Inscrits	Ancien cimetière, à l'exclusion du monument aux morts de 1914-1918 et de la parcelle B 150. Pas de rayon de protection généré.
AC1 Inscrits	Eglise paroissiale de la commune de FAUCIGNY Impact du rayon de protection de 500 m
AS1 Potable	Dérivation des eaux des forages de "Lossiège". Instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée.
EL11	RD 903 déviation de Findrol
EL3 marchepied	Le long de l'Arve
I4	Ligne à double circuits 225 kV liaison N0 1 CORNIER-RIDDES liaison N0 1 CORNIER - SAINT TRIPHON
I4	Ligne 63kV CORNIER-BOEGE
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation de l'Arve

## COPPONEX

---

A5	Canalisation d'eaux usées Parcelle 346 (section ZH) lieudit "Crêt du Troa" Parcelle 350 (section ZH) lieudit "Prés Barrat" Parcelle 108 (section ZH) lieudit "Crêt du Troa"
A5	Passage de canalisations d'eaux usées sur les communes d'Andilly et de Copponex (maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Faverges).
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Blanchy".

AS1 Potable	Captage de "LA DOUAI" sis sur le territoire de CRUSEILLES. Instauration des périmètres de protection rapprochée
I3	Canalisation de gaz haute-pression GROISY/SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Diamètre 200mm (PMS 67,7 bars) Bande de servitude, libre passage, de 6 m de largeur totale (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Groisy à St Julien en Genevois).
I3'	Canalisation de gaz DN 200 mm "GROISY-ST JULIEN EN GENEVOIS" (2721 m + 190 m enterrés, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne double circuits 225 kV CORNIER-CRUSEILLES - GENISSIAT - POSTE 1 CORNIER-GENISSIAT-POSTE 2
I4	Ligne aérienne double circuits 400 kV CORNIER-GENISSIAT-Poste 1 CORNIER-MONTAGNY-LES-LANCHES 1
PT3	Câble n° 134.05 ANNECY SAINT-JULIEN (Domaine Public)
PT3	Fibre optique RG 74 262 FO
PT3	Fibre optique F 026 Annecy-Annemasse, artère souterraine de télécommunications

## CORDON

AC1 Classés	Borne frontière romaine dite "Fines" au col de Jaillet
AC1 Classés	Eglise Notre-Dame de l'Assomption
AC1 Inscrits	Impact du rayon de protection de l'église Saint-Jacques située à SALLANCHES
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Rezan". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captages de "Souffray", de "Petay", des "Seythets", de la "Bronnaz", de "l'Herney", des "Fieux", des "Viollaz", de "Peray"
EL4	Domaine Skiable de Cordon
I4	Ligne aérienne 63 kV Le Fayet - Passy - Sallanches 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Crues torrentielles, mouvements de terrain et avalanches.

## CORNIER

AC1 Inscrits	Chapelle de Moussy
AC1 Inscrits	Chapelle de la Maladière-de-Veige ou Sainte-Madeleine.
I3	Canalisation de gaz haute-pression PERS-JUSSY/LA ROCHE SUR FORON/ BONNEVILLE Ant. de MAGLAND EZ Diamètre 250mm Bande de servitude, libre passage, de 4 m de largeur totale (3 m à droite et 1 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Pers-Jussy vers Bonneville). Poste de Sectionnement Distribution Publique sur la Roche/Foron en limite de Cornier
I3'	Canalisation de gaz Pers-Jussy-Araches-Chamonix DN 250 mm (2781 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : La Roche sur Foron Sect DP : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Poste 400 kV de CORNIER
I4	Ligne aérienne 400kV CORNIER/GENISSIAT poste 1 Ligne aérienne 400kV CORNIER/MONTAGNY LES LANCHES poste 1

I4	Lignes aériennes 63 KV : - BONNEVILLE-CORNIER 1 - BOEGE- CORNIER 1 - BORLY - CORNIER 1 - ARGONAY - CORNIER 1 - CORNIER - SAINT JULIEN EN GENEVOIS 1 - ANNEMASSE - CORNIER 1 & 2
I4	Lignes aériennes 225 kV : - CORNIER-PRESSY 1 - CORNIER - RIDDES 1 - CORNIER - ST TRIPHON 1 - CORNIER - CRUSEILLES - GENISSIAT -POSTE 1 - CORNIER - GENISSIAT - POSTE 2 - ALLINGES - CORNIER 1 & 2
PT3	- Câble 299 ANNECY/ANNEMASSE/CLUSES Tronçon 01 - Câble n° F008 tronçon 2 ANNECY/ ANNEMASSE - Câble 21.04 ANNECY/ANNEMASSE (en domaine public)
T1	Ligne n°897 000 d'Aix-les-Bains-le-Revard à Annemasse

## CRAN GEVRIER

A5	
EL11	- Boulevard Ouest (prolongement du Boulevard de la Rocade) - la voie de Poisy
I2	Chute de Brassilly. Les ouvrages impactant la commune sont : - une partie du barrage situé sur le lit du fier, - la prise d'eau du barrage, - la galerie d'amenée à la centrale de Brassilly, - la chambre d'eau équipée d'un dégrilleur, - la conduite forcée, - la centrale de Brassilly.
I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN GEVRIER - VILLE LA GRAND (Poste de coupure de CRAN-GEVRIER) Diamètre 300mm
I3	canalisation de gaz haute pression diamètre 400mm - CUSY - CRAN-GEVRIER (Poste de coupure de CRAN-GEVRIER)
I3	Canalisation de gaz haute-pression CUSY-ANNECY Diamètre 125mm
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 400 mm (102 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 145 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (2911 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 125 mm (86 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 30 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : CRAN-GEVRIER COUP.DP-ANNECY SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne aéro-souterraine 63 kV: - ESPAGNOUX MONTAGNY LES LANCHES
I4	Ligne aéro-souterraine 63kV CRAN 1 et 2-CHAVANOD(Tronçon souterrain CRAN-ALERY )
I4	Lignes aéro-souterraines 63 kV : - CRAN ESPAGNOUX 1 - MEYTHET TASSET
I4	Ligne CRAN-JOURNIL Hors réseau
I4	Ligne aéro-souterraine 63 kV MONTAGNY-LES-LANCHES VIGNIERES (tronçon souterrain entre la rue du Jourdil et le poste de Chavanod)
I4	Lignes aéro-souterraines 225kV : - GENISSIAT Poste-CHAVANOD - ALBERTVILLE-CHAVANOD
I4	Liaisons 63kV : - CRAN THIOU - THIOU VIGNIERES - CRAN TASSET - CHAVANOD FIER MEYTHET PORTIQUE DE BROGNY

Int1	Impact des servitudes liées aux cimetières de Loverchy et des Iles situés sur la commune d'Annecy
PM1	PPRn concernant les risques : séismes, mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations
PT1	ANNECY - Les Iles Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT1	ANNECY - Les Romains Station classée en 2° catégorie (CT 074 22 020) Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT2	Liaison ANNECY "LES ROMAINS" - VIUZ LA CHIESAZ "SEMNOZ" La partie la plus haute des obstacles créés ne devra pas dépasser les cotes fixées sur les plans.
PT2	Liaison ANNECY "LES ROMAINS" - SILLINGY "BORNACHON" La partie la plus haute des obstacles créés ne devra pas dépasser les cotes fixées sur les plans.
PT3	Artère souterraine de télécommunications F026 ANNECY - ANNEMASSE
PT3	Câble F007 Lyon - Chambéry - Annecy implanté en domaine public (artère souterraine à fibres optiques)
PT3	Câble n° 21.03 (domaine public) * Câble n° 136 Aix-les-Bains - Annecy La Roche sur Foron - Cluses (domaine public) * Câble n° 387 Annecy - Bellegarde - Gex - Frontière suisse tronçon 01 implanté en conduites multiples en domaine public
T1	Ligne ferroviaire 898000 de Annecy à Albertville Ligne ferroviaire 897000 de Aix-les-Bains le Revard à Annemasse
T5	AERODROME DE ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426 a Index B, DS 426 a/1 index B, DS 426 a/2 Index B, DS 426/3 Index A, CS 426/1 Index B, CS 462/2 Index B)

## CRANVES SALES

AC1 Classés	« dolmen de la Cave ou Chambre aux Fées » sis sur la commune de Saint-Cergues et impactant Cranves-Sales
AS1 Potable	Captage des eaux de « Bray » et instauration des périmètres de protection associés
AS1 Potable	Périmètre de protection éloignée du captage du "Bois de la Grange" sis sur la commune de St Cergues
EL11	CD 907 déviation de la Bergue
I3	Poste de CRANVES SALES
I3	Canalisation de gaz haute-pressure CRANVES-SALES / VETRAZ-MONTHOUX Diamètre 100mm (code 4991) PMS 67,7 Bars
I3	Canalisation de gaz haute-pressure CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND Diamètre 300mm (code 4961) PMS 67,7 Bars
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (277 m + 1194 m +1258 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz « THONON » DN 200 mm (56 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation "VETRAZ-MONTHOUX DP ANNEMASSE" DN 150 mm (1 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation "VETRAZ-MONTHOUX DP ANNEMASSE" DN 100 mm (242 m + 237 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : VETRAZ-MONTHOUX SECT SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Liaison souterraine 63 kV Annemasse-Borly
I4	Ligne 63 kV Borly/Cornier
I4	Poste 63 kV Borly
I4	Ligne 2 x 63 kV Allinges-Cornier 1 et 63 kV Allinges-Cornier 2
I4	Ligne 63 kV Borly/Douvaine
I4	Ligne 63 kV Annemasse-Borly
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisible (PPR) concernant les risques : mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations.
PT3	Câbles C.134 et C.254-04 Câble RG 74.218 FO
T5	Aérodrome d'ANNEMASSE Plan ES 184a Index B, CS 184 Index B

## CREMPIGNY BONNEGUETE

---

AS1 Potable          Captage de Belle-Fontaine

## CRUSEILLES

---

AC1 Inscrits          Façade de la maison sise 33 rue du Corbet, sise sur la parcelle n°177 d'une contenance de 3a 17 Ca figurant au cadastre section D

AC1 Inscrits          Pont suspendu de la Caille (pont Charles-Albert)

AC2 Inscrits          Abords du Pont de la Caille

AS1 Potable          Dérivation des eaux du forage de "Mallabranche" situé sur Allonzier la Caille. Instauration des périmètres de protection rapprochée.

AS1 Potable          Captage de "LA DOUAI"

AS1 Potable          Captage des "Couttards"

EL7                    le long de la RD 1201

I3                      Canalisation GROISY/SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS  
Diamètre 200 mm

I3                      Poste de Cruseilles  
Sectionnement distribution publique

I3'                     Canalisation de gaz DN 200 mm "GROISY-ST JULIEN EN GENEVOIS" (3208 m + 2143 m enterrés, PMS 67,7bars) :  
SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Et autres canalisations ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets l'atteignent :  
Antenne de gaz «OYONNAX GROISY» DN 450 mm (enterrés, PMS 80 bars) :  
SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Installations annexes : CRUSEILLES SECT DP  
SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m

I4                      Poste de transformation de Cruseilles 225/20 kV

I4                      2 circuits 400 kV ALBERTVILLE-CORNIER et CORNIER-GENISSIAT

PM1                    Plan de prévention des risques naturels prévisibles

PT1                    Centre de réception radioélectrique de SALEVE 2 dit "BEAUMONT/GROTTE DU DIABLE" classé en 2° catégorie.  
N° ANFR 0740710002

PT2                    Liaison hertzienne ANNECY-SILLINGY- CRUSEILLES.  
N° ANFR 0740220022

PT3                    Câbles souterrains

PT3                    câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE

PT3                    Câbles à grande distance C406 Annecy-Annemasse

## CUSY

---

A5

AC2 Inscrits          Pont de l'Abîme et ses abords.

AC2 Inscrits          Moulin et Pont de Banges et leurs abords.

AS1 Potable          Captages de "Champs Fleury", des "Grands Bois" (situés sur Chainaz les Frasses)  
Instauration des périmètres de protection

AS1 Potable          Captages des "Chavonnes"

AS1 Potable          Dérivation des eaux des captages de " Taillaz ", " la Tuilière ", " Gros ", " Morel "

AS1 Potable          Captage de la Monderesse (alimentation en eau potable de la commune d'Aix-les-Bains)  
Instauration des périmètres de protection

I3	Canalisation CUSY/ANNECY (diamètre 125 mm)
I3	Canalisation de transport gaz Drumettaz-Clarafond à Cran-Gevrier (Diamètre 400 mm)
I3	Poste de CUSY sectionnement
I3'	Canalisation de gaz DN 400 mm (673 m + 4288 m, enterrée, PMS 67,7) : SUP1 = 145 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PT3	Câble RG 74048 ALBY-CUSY

## CUVAT

---

A5	Passage de canalisations d'eaux usées
I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND Diamètre 300mm (67,7 Bars) Bande de servitude de 8 m de largeur totale (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Cran-Gevrier à Ville-la-Grand)
I3'	Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (1632 m enterrés, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PT3	Câble souterrain de télécommunication 406 Annecy-Annemasse
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426a/1 Index B, CS 426/1 Index B)

## DEMI QUARTIER

---

A5	Passage d'une canalisation d'adduction d'eau potable entre les secteurs "les Intages" et le réservoir de Cuchet sur Combloux et Demi Quartier avec occupation temporaire de terrains.
A5	Passage d'une canalisation d'adduction d'eau potable entre la limite intercommunale avec Combloux au lieudit "le Meytan" et le réseau de distribution situé au lieudit "Vers le Nant".
AS1 Potable	Captage et périmètre de protection des sources de « Fontaine Désir » et « Maisonneuve »
AS1 Potable	captage et périmètre de protection de la source du « Croc »
AS1 Potable	Captage et périmètre de protection des sources de "Fontaines Désir" et "Maisonneuve"
AS1 Potable	Captage des "Ravines" et de "Beauregard" destinés à l'alimentation en eau potable de la commune de Combloux
EL4	servitude de passage des pistes de ski nordique du massif du Mont d'Arbois
EL4	Pistes de ski dites de la Princesse
I4	LIGNE AERIENNE 63 kV Megève - Passy 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) Inondation, crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche et zone humide
PT3	Câble n° 254 (-04) Bourg/Annemasse/Chamonix

## DESINGY

---

AC1 Inscrits	Tour de Mons située à VANZY et grevant le territoire de Desingy
AS1 Potable	Captage de "Vencières" ( Le Duet ) Instauration des périmètres immédiat et rapproché.
AS1 Potable	Captages de "Morbé", "Vencières (Combettes)" et "Risoud Sud" et instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Captage de « Champagne » et instauration des périmètres de protection
I4	Ligne 400 kV : ALBERTVILLE - GENISSIAT

## DINGY EN VUACHE

---

AS1 Potable            Instauration des périmètres de protection rapprochée et éloignée du forage des "Pommiers" situé sur la commune de Vulbens.

## DINGY SAINT CLAIR

---

AC1 Classés            Portion de voie romaine et inscription commémorative encastrée dans le roc près du pont Saint-Clair

AC2 Inscrits            Ensemble formé par le défilé et le pont Saint-Clair sur Dingy et Alex.

Ar6                      Champ de tir temporaire de la Combe d'Ablon  
AR6 740 102 01, cf. plan joint.

AS1 Potable            Forage "d'Onnex" sis sur la commune de Villaz- Instauration d'un périmètre de protection éloignée

AS1 Potable            Captages le Frêne/Haut Blonnière, Blonnière/Pignard, le Fournet, Pierre Grosse/Curtils haut , Sassi/les carrières, Chessenay

AS1 Potable            Puits dits DU FIER, sis sur la commune d'Argonay, instauration d'un périmètre de protection éloignée

AS1 Potable            Source de "Bunand" sise sur la commune de Thorens-Glières, instauration d'un périmètre de protection rapprochée

I4                        Ligne aérienne 63 kV THONES/VIGNIERES

PM1                     Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles : inondation (crue torrentielle), mouvement de terrain, avalanche.

PT2                     DINGY SAINT CLAIR - Tête Noire (station 2) Zone secondaire de dégagement délimitée par un secteur A de 700m de rayon compris entre les azimuts 300° et 352° - Altitude Maxi NGF à ne pas dépasser croissant de 1395m à 1490m et un secteur B de 700m de rayon compris entre les azimuts 352° et 44° - Altitude Maxi NGF à ne pas dépasser décroissant de 1490m à 1460m par rapport au niveau de la mer. C.C.T. 74.22.018

PT2                     DINGY-SAINT-CLAIR 074.22.014 Interdiction de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF décroissant linéairement de 1800m (à la station) à 1560m (sur le pourtour du secteur) dans la zone secondaire de dégagement délimitée par un secteur de 1000m de rayon compris entre les azimuts 120° et 275°

## DOMANCY

---

A5                        Canalisations d'eaux usées au profit de la commune de Combloux.  
Servitude d'occupation temporaire sur fonds privés : parcelles A2898, A574 et A 433

AS1 Potable            Puits de Domancy (Letraz) (parcelles n° 79, 80 et 81 section A du plan cadastral)

I3                        Canalisation de transport de gaz dite "Antenne de St-Gervais"Passy-St Gervais les Bains  
Diamètre 150 mm  
Bande de servitude de libre passage de 6 m de largeur (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant du poste de Passy vers St Gervais les Bains).

I3'                       Alimentation en gaz «ST GERVAIS LES BAINS DP» DN 150 mm (1743 m ; enterrés, PMS 67,7bars) :  
SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m

I4                        Ligne aérienne 63 kV PASSY-SALLANCHES-LE FAYET 1

I4                        ligne aérienne 63 kV MEGEVE-PASSY 1

PM1                     Plan de prévention des risques naturels prévisibles  
crue torrentielle, mouvement de terrain et avalanche

PT3                     Fibre optique FO 08 La Roche Sur Foron / Chamonix

T1                        Ligne 895 000 de La Roche sur Foron à St Gervais les Bains le Fayet

## DOUSSARD

---

A5

A5	Canalisations d'eau potable aux lieux-dits "Les Côtes", "Arnand", "Le Pralet" et "Champ de la Combette". Parcelles n°768,769,770,771 (section B), parcelles n° 1096 et 1097 (section B) parcelles n°850,851,852,853,854,857,858,859,860,861,862,869,873,874,876,1707 (section B), parcelles n°877,878,880 (section B)
AC1 Inscrits	Maison dite "Maison Blain" au hameau de Verthier : : les façades à l'exclusion de la toiture ; la porte intérieure surmontée d'une étoile de David au rez-de-chaussée ; les plafonds à la française de deux pièces du premier étage.
AC1 Inscrits	Pont sur l'Eau-Morte, au hameau de Verthier.
AC2 Classés	Ensemble formé par les parcelles n° 1 et 2 du cadastre, appartenant à la commune et louées à la Société Balthazard. (Parcelles sur le flanc Est du Taillefer).
AC2 Inscrits	Terrains situés entre la RN 508 et le lac d'Annecy (Bredannaz)
AC2 Inscrits	Rives du lac d'Annecy Terrains situés entre la RN 508 et le Lac d'Annecy à Bredannaz au Bout du lac
AC2 Inscrits	Plan d'eau du lac d'Annecy et ses rives dans les limites du domaine public.
AC2 Inscrits	Vieux pont de Verthier et ses abords.
AC3	Marais du Bout du Lac
AS1 Potable	Dérivation et prélèvement des eaux des forages "d'Araguin" et des "Prés d'Enfer"
EL3 marchepied	LAC D'ANNECY
I4	Ligne 225 kV ALBERTVILLE-CHAVANOD
I4	Ligne 400kV ALBERTVILLE - MONTAGNY LES LANCHES
PT3	Fibre optique RG 74 286 FO
PT3	Câble n° 448 Tronçon 4
PT3	Fibre optique FO O16
PT3	Câble 244

## DOUVAINE

A5	Canalisations de refoulement d'eaux usées du lieu-dit « Pont de Gandran » jusqu'à la station d'épuration située à « Artangy » - Communes de Massongy et Douvaine
AC1 Inscrits	Manoir Chapuis - façades et toitures - portail d'entrée - salle à manger avec placard cintré - vestibule du premier étage
AC2 Classés	Tilleul, au sud de l'église.
AC2 Inscrits	Château de Troches et son parc.
AS1 Potable	Forage des "Pré-Chappuis", instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage de « Pré Marlivaz » situé sur Douvaine et instauration des périmètres de protection associés sur Douvaine et Massongy
I3	Canalisation en polyéthylène gaz diamètre 150 mm (PMS 8 bars) pour l'alimentation des distributions publiques de gaz de Veigy et Douvaine. Exploitée par GrDF Distribution (zones d'effets létaux : ELS 5 m, PEL, 8 m, IRE : 15 m)
I3'	Canalisation de gaz DN 150 mm (198 m, enterrée, PMS 8 bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	ligne 63 kV DOUVAINE-MARCLAZ
I4	poste de DOUVAINE
PT3	Câble n° 134-07 ANNEMASSE / EVIAN

## DRAILLANT

AC1 Inscrits	Château de Cursings et ses vestiges
--------------	-------------------------------------

AC1 Inscrits	Tour de Draillant
AS1 Potable	Captage de "Moises"
AS1 Potable	Instauration du périmètre de protection rapprochée des captages de "l'Epinguy" situés sur la communes d'Orcier
AS1 Potable	Captage de Draillant
AS1 Potable	Captage de "la Source des Ecoles"
I4	Ligne à deux circuits 225 kV ALLINGES-CORNIER 1 et 2

## DROISY

---

AS1 Potable	Périmètre de protection éloigné du captage de Bellefontaine sis sur la commune de Crempigny-Bonneguête
AS1 Potable	Périmètre de protection éloigné du captage de Vencières

## DUINGT

---

A4	
AC1 Inscrits	La totalité du Château d'Hérée : fresque du XVIème siècle, grange situé à côté des communs, ancienne enceinte, les dépendances et les sols (parcelles 41 et 42 de la section AC).
AC1 Inscrits	Châteauvieux : totalité y compris l'ensemble des décors intérieurs du XVIIIème siècle et les terrasses avec leurs murs de soutènement
AC1 Inscrits	Châteauvieux : Pavillon-embarcadère en bordure du lac
AC2 Inscrits	Château et ses abords (Châteauvieux)
AC2 Inscrits	Maisons anciennes.
AC2 Inscrits	Terrains situés entre la voie du chemin de fer et la RN 508 au lieu-dit "la Maladière" au voisinage du lac d'Annecy.
AC2 Inscrits	Plan d'eau du lac d'Annecy et ses rives dans les limites du domaine public.
AC2 Inscrits	les Prés Nouveaux.
EL3 marchepied	LAC D'ANNECY
PT3	câble à grande distance
PT3	Câble n° 448 Tronçon 4

## ELOISE

---

EL11	Autoroute A40 - Concession : ATMB
EL3 marchepied	LE LONG DU RHONE
I2	Chute hydroélectrique de Génissiat concession CNR
I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX - GROISY (diamètre 450 mm - PMS 80bars) Zone non aedificandi de 8m de large en domaine privé (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant d'Oyonnax vers le poste de Groisy). Zones d'effets létaux IRE : 235 m , PEL : 185 m et ELS : 135 m
I3'	Canalisation de gaz DN 450 mm (1148 m, enterrée, PMS 80 bars) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne à double circuit : 63 kV ARLOD-POUGNY-LONGERAY1 63 kV ARLOD-POUGNY-LONGERAY2
I4	Ligne aérienne 400 kV BOIS TOLLOT-GENISSIAT - poste 1

I4	Ligne aérienne à double circuit : 225 kV GENISSIAT-VERBOIS 1 225 kV GENISSIAT-VERBOIS 2
PT3	Câble 387/01

## ENTREMONT

AC2 Inscrits	Ensemble formé par le hameau des Eculés et kle pont des Etroits sur le Borne
AC2 Inscrits	Plâteau des Glières, de Dran et Montagne des Auges.
AS1 Potable	Captages des "Traversiers" (ou des "Chars"), de "Norcière" et des "Taillis" et instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée associés.
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT2	Liaison le Grand Bornand le Mont-Thônes
PT3	Fibre optique RG 74-312 FO en domaine public

## ENTREVERNES

A5	Servitude avec occupation temporaire sur fonds privés d'une canalisation d'eau pluviale
AS1 Potable	Captage communal des "Granges Neuves" ou du "Vieux Chalet" Périmètres de protection immédiat et rapproché
AS1 Potable	Captage de "La Balme" Périmètre immédiat situé sur LATHUILLE Périmètre rapproché sur LATHUILLE et ENTREVERNES
AS1 Potable	Captage des "Dreux", périmètres de protection immédiate et rapprochée.
I4	Ligne 225 kV ALBERTVILLE-CHAVANOD
I4	Ligne 400 kV ALBERTVILLE-CORNIER

## EPAGNY

EL11	Voies rapides
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône traversant Sillingy et Poisy : Impacte la commune d'Epagny Bande de servitude forte de 5 m (non aedificandi et non plantadi) et bande de 15 m de large pour les servitudes de passage. Zones d'effets létaux IRE : 250 m , PEL : 200 m et ELS : 165 m.
I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND Diamètre 300mm, bande de servitude de 8 m de large (2 m à gauche et 6 m à droite de l'axe de la canalisation) Poste de Distribution Publique Epagny / Annecy
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (88 m +1010 m + 2382 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation "EPAGNY DP", DN 100 mm (9 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation "EPAGNY DP", DN 80 mm (<1 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes :EPAGNY DP- ANNECY SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT2	Liaison hertzienne ANNECY "Les Romains" SILLINGY "Bornachon" Dans la zone spéciale de dégagement délimitée par un couloir de 100m de large reportée sur le plan, toute nouvelle construction dépassant la cote NGF décroissant linéairement de 536m à 508m devra être soumise à l'approbation des PTT
PT3	Câble RG 74-234 FO

T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426a/1 Index B, DS 426a/2 Index B, CS 426/1 Index B, CS 426/2 Index B)
T8	Centre radioélectrique d'Annecy-Aérodrome réf : N° C.T.C. 74.24.003 plan STNA N° 671

## ESSERT ROMAND

A5	Canalisation d'alimentation en eau potable. Raccordement de la conduite de refoulement au forage du "Déjeuner" et au réservoir du Chéry. Institution de servitudes sur fonds privés avec occupation temporaire de terrains situés sur Essert-Romand, Montriond et les Gets.
A5	Passage d'une canalisation d'eau potable sur les communes de La Côte d'Arbroz, Essert-Romand, Morzine et Les Gets. Institution de servitudes sur fonds privés avec occupation temporaire.
A5	Passage d'une canalisation d'eaux usées sur les communes de La Côte d'Arbroz, d'Essert-Romand, Les Gets, Montriond et Morzine. Institution de servitudes sur fonds privés avec occupation temporaire de terrains.
AS1 Potable	Captages de « Côtes est », « Côtes ouest », « Lanchettes », « Lavanchy » et institution de périmètres de protection.
AS1 Potable	Captages de "La Pierre à Thovet", du "Cloret" (ancien et nouveau), et des "Places". Instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Institution de périmètres de protection du captage de « Graydon » (ou (Grédon « ) sis sur la commune de St Jean d'Aulp
AS1 Potable	forages du « déjeuner » et instauration des périmètres de protection
I4	Ligne aérienne 63 kV Bioge - Morzine 1

## ETEAX

AC2 Classés	Tilleuls (abattus) situés devant l'église classés : Site naturel à caractère artistique
EL11	RN 203 déviation de La Roche-Sur-Foron
I3	Canalisation de transport de gaz sur les communes voisines, IMPACTANT le territoire communal. (Antenne de Magland diamètre de 250 mm PMS 67,7 Bars, Pers Jussy-La Roche-Bonneville)
I3'	Canalisation de gaz DN 250 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne 63kV Argonay - Cornier
I4	Ligne double circuits 225 kV : n°1 Cornier - Cruseilles - Genissiat - Poste n°2 Cornier - Genissiat - Poste
I4	Ligne à double circuits 400 kV: n°1 Cornier - Génissiat - Poste n°2 Cornier - Montagny-Les-Lanches
PT3	Câble F008, liaison souterraine de télécommunications
PT3	Câble souterrain, France télécom
T1	Ligne ferroviaire

## ETERCY

AS1 Potable	Captage du "Bioley" et instauration des périmètres de protection et utilisation en vue de l'alimentation en eau potable d'Hauteville-sur-Fier
I4	Ligne aérienne 63 kV Chavanod - Chavaroche - Vallières 1
I4	Ligne aérienne 63 kV l'Aumône - Rumilly 1
I4	Ligne aérienne 400 kV Cornier - Montagny-les-Lanches 1

PT2	Station de MARCELLAZ ALBANAIS Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 100m, il est interdit en dehors des limites du domaine de l'Etat sauf autorisation des P&T de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède la hauteur précisée sur les plans par rapport au niveau de la mer, sans cependant que la hauteur imposée puisse être inférieure à 25m parr rapport au sol.
T1	Ligne 897 000 dite d'Aix-les-Bains-le-Revard à Annemasse
T5	Aérodrome Annecy-Meythet Plans ES 426a - Index B, DS 426a/1 - Index B, DS 426a/2 - Index B, DS426/3 - Index A

## ETREMBIERES

AS1 Potable	Forages des puits de "VEYRIER"
AS1 Potable	Captages du "Pas de l'Echelle"
AS1 Potable	Captages des "Eaux Belles"
EL3 marche pied	LE LONG DE L'ARVE
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
I4	Ligne à 1 circuit 63 kV BORLY-CORNIER-ANNEMASSE
I4	Ligne à double circuits 63 kV ANNEMASSE-CORNIER 1 et 2
PM1	Plan de Prévention du risque naturel prévisible inondation
PT1	centre de Monnetier-Mornex 0740140002
PT3	Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBBERY-ANNECY-ANNEMASSE
PT3	Câble 254-002
PT3	Câbles à grande distance Câble souterrain de télécommunication 406 Annecy-Annemasse
PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
T1	ligne ferroviaire 892000 Longeraie-Léaz au Bouveret ligne ferroviaire 897000 Aix-les-Bains-le-Revard à Annemasse
T2	Téléphérique du Salève
T5	Aérodrome d'Annemasse Plan d'ensemble ES 184a index B

## EVIAN

AC1 Classés	Chapelle de Maraîche située sur la commune de NEUVECELLE et impactant le territoire d'Evian Ce MHC génère un rayon de protection de 500m
AC1 Classés	Buvette Prouvé-Novarina en totalité avec son terrain assiette (à l'exclusion de son extension de 1983-1984), située avenue Jean Léger sur les parcelles n°3, 478 et 480. Ce MHC génère un rayon de protection de 500m
AC1 Inscrits	Ancien établissement thermal : - la façade principale, le hall d'accueil et le vestibule avec leur décor, situé Quai Charles Albert Besson. Ce MHI génère un rayon de protection de 500m
AC1 Inscrits	Théâtre du casino en totalité, y compris l'escalier en façade nord et à l'exclusion de la passerelle le reliant au casino Ce MHI génère un rayon de protection de 500m
AC1 Inscrits	Ancienne buvette Cachat en totalité située 19 rue Nationale et avenue Griffon Cachat. Ce MHI génère un rayon de protection de 500m
AC1 Inscrits	Hôtel de ville (ancien hôtel de la famille Lumière), quai Charles- Albert-Besson : façades et toitures escalier avec sa cage décorée et sa rampe à balustre ; pièces suivantes avec leur décor : hall d'entrée, salon d'honneur ou salon doré (actuellement salle des mariages), grand salon (actuellement salle du conseil), ancienne salle à manger (actuellement bureau du maire). Ce MHI génère un rayon de protection de 500m

AC1 Inscrits	Funiculaire d'Evian à Neuvecelle comprenant : - la station terminale basse, la station de la Source Cachat, la station du Splendid Hôtel, la station du Royal Hôtel, la station des Mateirons, la station supérieure, ainsi que les voies ferrées et la machinerie située dans la station supérieure. Ce MHI génère un rayon de protection de 500m
AC1 Inscrits	Eglise : clocher. Ce MHI génère un rayon de protection de 500m
AC1 Inscrits	Villa "la Sapinière" 20 avenue de Noailles. Ce MHI génère un rayon de protection de 500m
AS1 minérales	Source d'eau minérale naturelle "Source de Cachat"
AS1 Potable	Sources de Scionnex
AS1 Potable	Pompage au lac Léman de la « Léchère »
EL3 marche pied	LAC LEMAN
I4	ligne aérienne 63 Kv Bioge-Evian ; ligne aérienne et souterraine Evian-Publier ; Poste 63/20 Kv d'Evian
T1	ligne 892000 : Longeray-Léaz au Bouveret

## EVIRES

AS1 Potable	Forage "d'Onnex" situé sur la commune de Villaz Instauration d'un périmètre de protection éloigné
AS1 Potable	Captage de "Tracafond" Instauration d'un périmètre de protection éloigné
AS1 Potable	Puits dits DU FIER situé sur la commune d'Argonay Instauration d'un périmètre de protection éloigné
I3	Canalisation de transport de gaz CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND Diamètre 300mm
I3'	Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (3771 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 400kV CORNIER - GENISSIAT-POSTE 1 Ligne aérienne 400kV CORNIER - MONTAGNY-LES-LANCHES 1
I4	Ligne aérienne 225kV CORNIER - CRUSEILLES - GENISSIAT-POSTE 1 Ligne aérienne 225kV CORNIER - GENISSIAT-POSTE 2
PT3	Câble FO 16 Câble RG 74-097 E
PT3	-Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBBERY-ANNECY-ANNEMASSE -Câble 21
T1	Ligne ferroviaire 897 000 allant de Aix les Bains le Revard à Annemasse

## EXCENEVEX

EL3 marche pied	LAC LEMAN
PT3	Câble C 368/01 Annemasse/Evian

## FAUCIGNY

AC1 Inscrits	Eglise paroissiale Rayon de protection 500 m
AC2 Inscrits	Ruines du Château et leurs abords.
AS1 Potable	Captage des "Tovets". Instauration des périmètres de protection.
I4	Ligne 225 kV CORNIER/PRESSY

PT1 SAINT-JEAN-DE-THOLOME Les Grands Champs Zone de Garde R: 500m Zone de protection R: 1500m

PT2

## FAVERGES

---

AC1 Classés	Le Thovey : Thermes Antiques
AC1 Inscrits	Château : donjon, en totalité Sol de la cour, murs de soutènement au sud et au sud ouest.
AC1 Inscrits	Abords de l'Eglise de Viuz
AC1 Inscrits	Église située au centre-bourg de Saint-Ferréol , ainsi que sa parcelle d'assiette n°593 (section cadastrale C d'une contenance de 15a 37ca), dont le rayon de protection de 500 m impacte la commune de Faverges
AS1 Potable	Captage du Mont Bogon 2 et 3
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Glaise" sur Faverges et instauration des périmètres de protection
I4	Ligne 63kV Arly-Thônes dérivation Faverges Ligne 63kV Arly-Faverges Ligne 400kV Albertville - Cornier Ligne 200kV Albertville - Chavanod
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) - Révision n°1
PT1	Réémetteur T.D.F. Faverges-Pont d'Englanne Plan 759/476
PT2	Réémetteur T.D.F. (1° catégorie) , Faverges- Pont d'Englanne Plan 758/548
PT3	Câble F 016 Annecy/Albertville
PT3	- Câble n° 448.04 Albertville/ Annecy - Câble n° 1590 Annecy/Faverges
PT3	Câble à grande distance Annecy-Faverges 244

## FEIGERES

---

I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
I4	Ligne 63 kV POUIGNY/SAINT-JULIEN

## FESSY

---

AC1 Inscrits	Château de Buffavent situé à LULLY impactant le territoire de FESSY
AC1 Inscrits	Château d'Avully situé à BRETHONNE impactant le territoire de FESSY
AC1 Inscrits	Ruines du château de la Rochette situé à LULLY impactant le territoire de FESSY
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages des "Salées" et du pompage des "Contamines". Instauration des périmètres de protection.
I3	Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand - Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars) Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon. (zones d'effets létaux : ELS : 35 m, PEL : 55 m , IRE : 70 m)
I3'	Canalisation de gaz DN 200 mm (636 m, enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne à 2 circuits 225kV : ALLINGES-CORNIER 1 et 2
PT3	Câble RG 74 181 FO en emprise SNCF
T1	Ligne ferroviaire n°892000 allant de Longerey-Léaz au Bouveret

## FETERNES

---

A5	Canalisation d'assainissement raccordant "Curninges" et le chef-lieu à la station des Cornales. Servitude sur fonds privés avec occupation temporaire sur les parcelles situées section A, n° 1318,1322,1849,1851 et 1857 au lieudit "Curninges".
AC4	ZPPAUP de Féternes
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage F2 de "Bioge" et instauration des périmètres de protection associée.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Sur les Crêts" (ou de "Flon") et du captage du "Lac Doux". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du pompage de "Chez Portay" (alimentation en eau potable de la commune de LARRINGES)
I4	- Lignes 63 kV : * BIOGE - EVIAN * ALLINGES - BIOGE

## FILLINGES

AC1 Classés	"Les Meulières du Mont Vouan" à savoir la "Pierre au Mort" et la "Tannière au Renard" sises sur Fillinges et les parcelles sur lesquelles elles se trouvent soit les parcelles cadastrées Bo n° 135 et 141 Ce monument historique ne génère pas de périmètre de protection
AS1 Potable	Captages de "Mijouet", de "La Ruppe"
EL11	RD 903 Déviation de Findrol
I4	Ligne aérienne 63kV BOEGE - CORNIER 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Cruie torrentielle, mouvement de terrain
PT3	Fibre optique RG 74.218 FO
PT3	Câble 254.04
PT3	Câble 21.09

## FRANCLENS

EL3 marche pied	Le long du Rhône
EL7	Alignement des voies communales du chemin de la Fruitière et de la Route de Chez Dérippaz.
I2	Chute hydroélectrique de Génissiat - Concession CNR
I4	Ligne aérienne à double circuits 400 kV - CORNIER - MONTAGNY LES LANCHES 1 - CORNIER-GENISSIAT - poste 1
I4	Ligne aérienne 400 kV CORNIER - MONTAGNY LES LANCHES 1
I4	Ligne aérienne 400 kV BOIS TOLLOT-GENISSIAT- poste 1
I4	Ligne aérienne 225 kV CHAVANOD-GENISSIAT - poste 1
I4	Ligne aérienne 63 Kv SEYSSEL - ARLOD-GENISSIAT(portique 1)
PT2	Centre radiolélectrique de Chêne en Semine / Les Cardinaz Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m

## FRANGY

AC1 Inscrits	La ferme de Bel'Air située route de Moizy ou lieu-dit la"Fin de Moizy". La ferme en totalité avec en particulier ses 4 pièces aux décors peints ainsi que son pigeonnier, son lavoir, son puits, les façades et les toitures du bâtiment agricole, métairie de l'ancien domaine.
AS1 Potable	Captage de « Champagne », instauration du périmètre de protection immédiat
EL11	Déviation de Frangy P.R. 15 à 17
I3'	Canalisation de gaz DN 450 mm (enterrée, PMS 80 bars) ne traversant pas la commune mais dont les effets l'atteignent : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m

I4	Ligne à double circuits 400kV : - ALBERTVILLE - CORNIER - ALBERTVILLE - GENISSIAT
PT3	Câble souterrain n°387/01
PT3	Câbles à grande distance

## GAILLARD

AS1 Potable	Forages des puits de "VEYRIER" sis sur Etrembières et instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Puits des Chenevières
EL3 marchepied	Le long de l' Arve
PM1	Révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du Foron.
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT3	câble à grande distance n° FO 026 ANNECY-ANNEMASSE
T1	
T5	AERODROME D'ANNEMASSE Plan ED 184a Index B Voir plan de l'aviation civile

## GIEZ

A5	Canalisations d'eaux usées aux lieux-dits « La Crosaz » et « Les Gurrales » (bande de terrain de 3 mètres de largeur).
AC1 Inscrits	Bâtiments de la ferme, les pavillons, les cours, les terrasses les jardins et le parc du Château de GYE
AC1 Inscrits	Château de Gye : façades et toitures ; pièces suivantes avec leur décor : salle à manger, grande salle, bibliothèque, grand salon, bureau et ancien salon d'hiver au rez-de-chaussée ; chambre à deux lits et petite chambre sud au 1er étage.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Chenelette", de "Vanelet", "d'Eau Froide". Instauration des périmètres de protection.
I4	Ligne 225 kV ALBERTVILLE-CHAVANOD
I4	Ligne 400kV ALBERTVILLE-CORNIER
PT3	Câble C 244
PT3	Fibre optique FO 16

## GROISY

A5	Parcelles n° 495,1238 (section D) lieudit "Route d'Annecy", parcelles n° 504,499,1568,1111 (section D) lieudit "Chez Marais", parcelles n° 1380,1383,1379 (section D) lieudit "Champ Cartier", parcelle n° 677 (section D) lieudit "La Folie Sud"
AS1 Potable	Une partie du périmètre de protection éloignée du Puits dits « du Fier » sis sur Argonay
AS1 Potable	Une partie du périmètre de protection éloignée du forage "d'Onnex" - Instauration d'un périmètre de protection éloigné sis sur Villaz
AS1 Potable	Exploitation du forage de "Dollay" (ou du "Plot") à Groisy par le Syndicat de la Filière
EL11	RN 203 : Déviation de GROISY Le Plot
I3	Canalisation GROISY/ SAINT-JULIEN Diamètre 200mm Poste de sectionnement coupure prédétente : GROISY
I3	Canalisation CRAN-GEVRIER/VILLE-LA-GRAND Diamètre 300mm

I3	Canalisation de transport gaz OYONNAX/GROISY Diamètre 450 mm
I3'	Antenne de gaz «OYONNAX GROISY» DN 450 mm (810 m enterrés, PMS 80bars) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (806 m +5668 menterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 200 mm "GROISY-ST JULIEN EN GENEVOIS" (908 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PT2	Faisceau hertzien entre les centres de MONNETIER-MORNEX CCT 074 22 004 et d'ANNECY CCT 074 22 006 Zone spéciale de dégagement couloir de 200 mètres La partie la plus haute ses obstacles créés dans la zone de servitudes ne devra pas excéder l'altitude 800 mètres NGF l'altitude 940 mètres NGF
PT3	Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBBERY-ANNECY-ANNEMASSE
T1	Ligne ferroviaire 897 000 allant de Aix les Bains le Revard à Annemasse

## GRUFFY

AC2 Inscrits	Pont de l'Abîme et ses abords.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Gruffy" Instauration des périmètres de protection associés
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage du "Nant de l'Adieu". Instauration des périmètres de protection.
I3	Poste de Gaz : Gruffy DP
I3	Canalisation de gaz haute-pression CUSY-ANNECY Diamètre 125mm
I3	Canalisation de gaz haute-pression Drumettaz-Clarafond à Cran-Gevrier CUSY-ANNECY Diamètre 400 mm
I3'	Alimentation Gruffy DP DN 50 mm (29 m, enterrée, PMS67,7b) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation Gruffy DP DN 80 mm (2 m, enterrée, PMS67,7b) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m; Canalisation Savoie DN 125 mm (1973 m +1136m, enterrée, PMS67,7b) : SUP1 = 30 m et SUP2=SUP3 = 5 m; Canalisation Savoie DN 400 mm (3198 m, enterrée, PMS67,7b) : SUP1 = 145 m et SUP2=SUP3 = 5 m Instalation annexe, Gruffy DP: SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
PT1	Station de Viuz la Chiesaz (station classée en 1ère catégorie) Zone de Garde : R.1000m Zone de protection : R.3000m

## HABERE LULLIN

AC2 Inscrits	Eglise, château de Sonnaz et leurs abords.
AS1 Potable	Sources dites : - "des Ervines et de « La Glappaz » ( ou "Montagne du Villards")
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages des "Macherets", du "Noyer" et de "Bougeailles" situés sur la commune. Instauration des périmètre de protection situés sur Habère-Lullin et Villard-Sur-Boege.
PT3	

## HABERE POCHE

AS1 Potable	Instauration du périmètre de protection éloigné du captage de « Sous le Rocher » sis sur la commune de Bellevaux
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de « Granges Mamets » et des « Arces » et instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Captages de " Ramble (ou des Sauges, ou Doucy)" et des ""Granges (ou des Cornes)".

PT1  
PT2 Zone de protection du centre radioélectrique sis sur Bellevaux  
PT2

## HAUTEVILLE SUR FIER

---

AS1 Potable Forage des Agotines  
I4 Ligne 400 kV  
ALBERTVILLE/CORNIER  
PT3 Câble RG 74 069 E  
T1 Ligne 897 000 dite d'Aix-les-Bains-le-Revard à Annemasse  
T5 Aéroport Annecy-Meythet  
Plans ES 426a - Index B

## HERY SUR ALBY

---

AS1 Potable Dérivation des eaux du captage des "Granges d'Hery".  
AS1 Potable Captage de "La Voitraz"  
AS1 Potable Dérivation des eaux du captage d'"Hery"  
PT3 Câble RG 74 048E

## JONZIER EPAGNY

---

AS1 Potable Dérivation des eaux du forage de POMERY. Instauration des périmètres de protection rapprochés, éloignés et immédiats  
AS1 Potable Un partie des périmètres de protection des sources du "Mont est" et du "Mont ouest"  
AS1 Potable Captage du Grand Nant et ses périmètres de protection associés  
I1 Pipeline Méditerranée-Rhône  
(Cas général : zones des dangers significatifs : 250 m, dangers graves : 200 m, dangers très graves : 165 m) .

## JUVIGNY

---

AC1 Classés Dolmen de "la Cave aux Fées " situé sur la commune de SAINT-CERGUES impactant le territoire communal de JUVIGNY  
AS1 Potable Forage communal , institution des périmètres de protection immédiate parcelle n° 6, protection rapprochée replat des Combes - protection éloignée zone A1  
I3 Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand à Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars)  
Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon.  
I3' Canalisation de gaz DN 200 mm « THONON » (2667 m enterrés, PMS 67,7bars) :  
SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
I4 Ligne à 2 circuits 225 kV CORNIER - ALLINGES  
I4 Ligne 63 kV BORLY - DOUVAINE  
PM1 Révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du Foron.  
PM1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles  
PT3 Câble n° 368/01 ANNEMASSE-EVIAN  
T1 Ligne 892000 Longera-Léaz au Bouveret entre le PK 176,275 et 178,830  
T5 Aéroport d'ANNEMASSE Plans ES 184a Index B, CS 184  
(Cf. extrait de PSA joint)

## LA BALME DE SILLINGY

---

A5	Canalisations d'eaux usées sur les communes de la Balme de Sillingy et Mésigny (maître d'ouvrage : SILA)
AS1 Potable	Captage des "Molliats", "Miffon Nord", "Pesse Vieille", "Culabé", "la Goutte", pompage de "Sous-les- Côtes", Captage de Nangerat"
AS1 Potable	Forage des Rosays
AS1 Potable	Captage du "Creux du Chêne" situés à CHOISY
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
PT2	SILLINGY/ BORNACHON : Zone spéciale de dégagement
PT3	- Câble n° 387-01 ANNECY-BELLEGARDE (Domaine Public) - Câble n° RG 74 29 LA BALME DE SILLINGY - SALLENOVES
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426 a Index B, DS 426 a/1 index B, CS 426/1 Index B)

## LA BALME DE THUY

---

AC1 Classés	Abri sous roche dénommé "La Vieille Eglise" (lieudit "La Chapelle")
AC1 Inscrits	Nécropole de Morette située à Thônes et La Balme-de-Thuy, périmètre de protection modifié
AC2 Inscrits	Ensemble formé par le plateau des Glières , le plateau de Dran , la montagne des Auges .
AC2 Inscrits	Grottes et cascades de Morette
AC2 Inscrits	Cimetière de Morette
AC2 Inscrits	Vallée du Cruet
AS1 Potable	Captage du "Parchot" situé sur la commune d'Alex Périmètre de protection éloignée pour partie
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages du "Lyaud", du "Chatelaret", des "Challes" situés sur la commune. Instauration des périmètres de protection.
I4	Ligne 63 kV Thônes-Vignières
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) : Inondation (Crue torrentielle)/ mouvement de terrain/Avalanche
PT2	Stations et liaisons hertziennes : DINGY ST CLAIR Liaison Annecy Les Romains/Thônes
PT3	Fibre optique RG 74 189 FO

## LA BAUME

---

AS1 Potable	Captages des "Bois d'Envers", des "Ailllets" et instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage d' "EDF" et instauration des périmètres de protection associés.
I2	Chute hydroélectrique de BIOGE - EDF - retenue du Jotty - rive droite du barrage - prise d'eau du Jotty
I4	Ligne aérienne 63kV ABONDANCE - BIOGE 1
PT2	Centre émetteur hertzien : La Baume/La Dimerie (0740220012)

## LA CHAPELLE D'ABONDANCE

---

A5	
AC2 Classés	Ensemble formé par la Dent d'Oche, les Cornettes de Bise et leurs abords, sur le territoire des communes de Bernex, La Chapelle d'Abondance, Novel et Vacheresse.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages du "Riz", des "Fontaines" et de "Corne Noire". Instauration des périmètres de protection;
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de « Barboté » et « Chevenne » et instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de « Bise » et instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Mouet 1" et instauration des périmètres de protection. Instauration des périmètres de protection du captage de "Mouet 2" situé sur la commune de Chatel.
EL4	Télécabine de la PANTHAZ Télésièges de TROMBY et BRETZAZ
I4	Ligne aérienne 225kV CORNIER RIDDES 1 Ligne aérienne 225kV CORNIER- ST TRIPHON 1
PM1	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR) Crue torrentielle, mouvement de terrain et avalanche
PT3	Câbles RG 74.23 Thonon-Chatel

## LA CHAPELLE RAMBAUD

---

I3	Canalisation de gaz haute-pressure CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND EZ Diamètre 300mm
I3'	Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (1695 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne à double circuits 225 kV : - CORNIER-GENISSIAT - POSTE 2 - CORNIER- -GENISSIAT- POSTE 1 CRUSEILLES
I4	Ligne aérienne à double circuits 400 kV - -CORNIER - MONTAGNY LES LANCHES - CORNIER-GENISSIAT-POSTE 1

## LA CHAPELLE SAINT MAURICE

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de « la Duie ». Instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage du "P'tou". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captage "La Joux" au lieu-dit "Vers Langaz" Instauration des périmètres de protection
I4	Ligne 400 kV : ALBERTVILLE - MONTAGNY LES LANCHES 1
PT1	SAINT EUSTACHE - Autocom. Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m

## LA CLUSAZ

---

AC2 Inscrits	Eglise du Fernuy et ses abords.
AC2 Inscrits	Col des Aravis et Chapelle de Sainte-Anne
AC2 Inscrits	Cluses du Nom.
AC2 Inscrits	Prés et Bois entre la RN 509 et l'agglomération de la Clusaz.
AS1 Potable	Sources de "La Gonière", de la "Combe Rouge", des "Aravis d'en Bas", de "l'Arpette" - Captage de "le Dard" - Pompage de "Fernuy"
AS1 Potable	Captage du VAR
EL4	Pistes de ski sur le massif de l'Etale.
EL4	Pistes de ski de fond du plateau de Beauregard.

EL4	Télécabine de Beauregard
EL4	Piste de ski alpin de l'Etrivaz
EL4	Accès à la gare de départ du télésiège de la Combe des Juments, parcelles B3311 et 4358 (cf. plan parcellaire n°203109.4303 du 13/01/2003, éch. 1/500).
EL4	Piste de ski du Méridien
EL4	Restructuration des secteurs du Bossonnet et du Crêt du Merle
PM1	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles Révision
PT1	Autocommutateur de LA CLUSAZ (les Riffroids) Zone de Garde R: 500m
PT1	LA CLUSAZ - Chalet des Juments , centre N° 74.13.010
PT1	Le Transval
PT1	Centre de réception radioélectrique : La Clusaz-Beauregard, Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT1	Autocommutateur de LA CLUSAZ, Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT2	Les Rifroids
PT2	Le Transval
PT2	La Clusaz - Beauregard, Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 1170m de long, 100m de large, azimut 47°16' à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant le niveau du sol devra être soumise à l'approbation des P&T. Station 074.22.063
PT2	Autocommutateur de LA CLUSAZ . Zone secondaire de dégagement délimitée par un secteur de 470m de rayon y compris entre les azimuts 188° et 247° à l'intérieur duquel toute construction nouvelle épassan la cote NGF croissant linéairement de 1030m (à la station) à 1165m (à 470m de la station) devra être soumise à l'approbation des P&T Station 074.22.059
PT2	LA CLUSAZ - PASSIF Interdiction de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 5m par rapport au sol. Zone secondaire de dégagement délimitée dans un secteur de 300m de rayon compris entre les azimuts 350° et 50° Station 074.22.058
PT2	LA CLUSAZ - Chalets des Juments, centre N° 74.13.010
PT3	Câble Grande distance (en domaine public)
T2	Transval Téléphérique de l'Etale

## LA COTE D'ARBROZ

A5	Canalisation d'eau potable sur les communes de La Côte d'Arbroz, Essert-Romand, Les Gets et Morzine.
A5	Passage d'une canalisation d'eaux usées sur les communes de La Côte d'Arbroz, Essert-Romand, Les Gets et Morzine. Institution de servitudes sur fonds privés avec occupation temporaire de terrains
AS1 Potable	Dérivation des eaux du pompage de "Bonnavaz" situé sur la commune des GETS (périmètres rapproché et éloigné).
AS1 Potable	Instauration de périmètre éloigné du captage de "Déjeuner situé sur la commune des Gets
AS1 Potable	- Captage des "Chapsets" - Captage "Sur les Chars" (ou des Grangettes) - Captage des "Praz"
PM1	PER (mouvement de terrain et avalanche)

## LA FORCLAZ

AC2 Classés	Gorges du Pont-du-Diable.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de « Tréchauffex » et instauration des périmètres de protection associée.

I2	Chute hydroélectrique de BIOGE - EDF - galerie d'amenée, - fenêtres 2 et 3 pour accéder à la galerie, - 2 cheminées d'équilibre et chambres d'expansion, - vanne de tête d'Abondance conduite forcée.
I4	Ligne aérienne 63 kV Abondance - Bioge 1
I4	Ligne aérienne 63 kV Bioge - Morzine 1
PT2	LA FORCLAZ - la Combe Zone secondaire de dégagement, adjonction d'un secteur de 500 m de rayon à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la cote NGF décroissant linéairement de 1070m (à la station) à 1030 m (à 500 m de la station) devra être soumise à l'approbation des P&T. Zone spéciale de dégagement vers CHEVENOZ C.C.T. 074.22.011

## LA MURAZ

---

AS1 Potable	Captage de Raffour
AS1 Potable	Captages de "Chez Donat", "Granges Gros", "La Joie", "Les Vernes"
AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection des captages de "Carroussel", et de "Carrières" (ou de "Paray") situés sur la commune de Collonges sous salève
AS1 Potable	Captage de "La Montagne" situé sur la commune de Collonges sous salève Périmètre éloigné situé sur la commune de La Muraz
I4	Ligne aérienne 63kV CORNIER - SAINT JULIEN EN GENEVOIS 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles crue torrentielle, mouvement de terrain
PT2	Liaison hertzienne : MONNETIER-MORNEX/MONT SALEVE

## LA RIVIERE ENVERSE

---

AS1 Potable	Institution des périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage des "Feux" situé sur la commune de MORILLON.
AS1 Potable	Captage de "la Mollière 2", Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captages de "la Mollière" et des "Plons" (ou du "Noyer")
AS1 Potable	Catages des «Fontaines» et des « Montées » et instauration des périmètres de protection associés.
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles concernant : "inondations et crues torrentielles liées à la rivière Giffre".

## LA ROCHE SUR FORON

---

A5	Institution de servitudes pour la pose de canalisation d'assainissement avec occupations temporaires de fonds privés sur les communes d'Amancy, St Sixt et la Roche sur Foron.
AC1 Classés	Croix datée de 1488, provenant de l'ancien cimetière de Farlou
AC1 Inscrits	Collège Sainte-Marie (Ancien Couvent des Bernardins) : Chapelle en totalité, Façades du XVIIIème siècle de la cour Est
AC1 Inscrits	Maison 1 rue des Fours : façades et toitures sur rue, escalier et couloir lui donnant accès
AC1 Inscrits	Donjon de l'ancien château
AC1 Inscrits	Eglise : Clocher
AC2 Inscrits	Ensemble dit "Carrefour du faubourg Saint Martin "
AC2 Inscrits	Ensemble formé par l'église Saint-Jean et la rue des Fours
AC2 Inscrits	Ensemble formé par le quartier du Plain-Château à la Place du Gouege
AC2 Inscrits	Ensemble formé par la place Grenette et Hôtel de Ville

AC2 Inscrits	Ensemble formé par les immeubles nus et bâtis et Rampe de Crêtet
AC2 Inscrits	Maisons rue Carnot et Place Saint-Jean
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages et forages de « Montisel » et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages du "Chesnet", du "Flan Supérieur", du "Flan Inférieur", des "Beules", de "Rubis", du "Sapin" et de "Passaquay". Instauration des périmètres de protection;
AS1 Potable	Captage de "Sous Dine"
EL11	RN 203 déviation de La Roche Sur Foron
I3	Poste de gaz : LA ROCHE/FORON Sectionnement Distribution Publique
I3	Canalisation de transport de gaz Pers-Jussy - La Roche-sur-Foron Antenne de Magland diamètres 250 mm Bande de servitude de 4 m de largeur totale : 3 m à droite et 1 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Pers-Jussy à Bonneville. Dans cette bande, seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur, ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de haut dont les racines descendent à moins de 0,6 m de profondeur, sont autorisés.
I3'	Canalisation de gaz DN 250 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (696 m et 155 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : LA ROCHE SUR FORON SECT DP SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne 225 kV CORNIER-PRESSY
I4	Ligne 63 kV BONNEVILLE-CORNIER
I4	Ligne 63 kV CORNIER-VIGNIERES-ARGONAY
I4	Lignes à deux circuits 225 kV : - CORNIER-RIDDES - CORNIER-St TRIPHON
I4	Ligne 63 kV CORNIER-VOUGY-St-PIERRE-EN-FAUCIGNY
I4	Poste de CORNIER
PT3	Câble 299
PT3	Câble 21
PT3	Artère souterraine n°F008 LA ROCHE SUR FORON / CHAMONIX MONT-BLANC
PT3	Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBERY-ANNECY-ANNEMASSE
PT3	Fibre optique RG 74 186 FO en emprise SNCF
T1	Ligne 897 000 Aix les bains le Revard à Annemasse Ligne 895 000 La Roche sur Foron à Saint Gervais les Bains

## LA TOUR

AS1 Potable	Instauration d'un périmètre de protection éloignée du captage de "Prévières" situé sur la commune de Ville en Sallaz
AS1 Potable	Dérivation des eaux du puits de « l'Hôpital » et instauration des périmètres de protection associés
AS1 Potable	Captages de "Pachod" "Grands Bois" "l'Oasis" et forage de "Chez Millet" et instauration des périmètres de protection associés
AS1 Potable	Instauration d'un périmètre de protection éloignée du forage du "Pré du Moulin" sis sur la commune de Peillonex
I4	Ligne 63 kV BONNEVILLE-PRESSY-GIFFRE
I4	Ligne 225 kV CORNIER-PRESSY
PT3	Fibre optique RG 74.218 FO

PT3 Câble 254.04  
Annemasse/Cluses

## LA VERNAZ

---

AC2 Classés Gorges du Pont-du-Diable.  
AS1 Potable Captages du "Jotty", de "Chez Vallet", du "Greppon".  
Instauration des périmètres de protection.  
I2 Chute hydroélectrique de BIOGE - EDF  
- une petite partie de la retenue du Jotty  
- la rive gauche du barrage  
I4 Ligne aérienne 63 kV-BIOGE - MORZINE- 1 5survol infime au nord de la commune)  
PT2 Centre émetteur hertzien : La Baume/La Dimerie (0740220012)  
PT2 Station hertzienne : La Forclaz-La Combe  
(0740220011)

## LARRINGES

---

AC2 Inscrits Ensemble formé par la colline et le château en ruines  
AS1 Potable Sources de "Granges"  
AS1 Potable Captage de "Cumilly"  
AS1 Potable Captages de "Chez Portay /Les Molliets " et "Segny"  
AS1 Potable Captage de "Sionnex"  
I4 Ligne 63kV BIOGE EVIAN  
PT3 Câble régional RG 74.23 THONON-CHATEL

## LATHUILLE

---

AS1 Potable Captage de "La Balme" ou du "Chef-Lieu" Périmètre immédiat situé sur LATHUILLE Périmètre rapproché sur LATHUILLE et ENTREVERNES  
I4 Ligne 400 kV  
ALBERTVILLE/CORNIER  
I4 Ligne à 225kV ALBERTVILLE/CHAVANOD  
PT3 Câble n° 244 ANNECY / ALBERTVILLE en terrains privés et publics

## LE BIOT

---

AS1 Potable Dérivation des eaux du captage des "Frasses" et instauration des périmètres de protection.  
AS1 Potable Dérivation des eaux de captages de "Touvière", "La Tire" et le "Pont de Cloux"  
AS1 Potable Captage "du Chalet d'Ouzon" sis sur la commune de BONNEVAUX.  
Instauration des périmètres de protection éloignée sur Le Biot  
I4 Ligne aérienne 225kV CORNIER - RIDDES 1  
Ligne aérienne 225kV CORNIER - SAINT-TRIPHON 1  
I4 Ligne aérienne 63 kV BIOGE-MORZINE 1  
PT3 Fibre optique RG 74 119 FO

## LE BOUCHET MONT CHARVIN

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "la Savatte", "Sougy", "Nant Blanc". Instauration des périmètres de protection.
I4	Ligne 63kV ARLY-THONES
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)
PT1	SERRAVAL - AUTOCOMMUTATEUR Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m

## LE GRAND-BORNAND

AC1 Classés	Croix de chemin dans la Vallée du Bouchet.
AC1 Inscrits	La ferme dite "maison du patrimoine bornandin" dans sa totalité et son grenier (façades et toitures), ainsi que la parcelle sur laquelle ils sont implantés, y compris le chemin d'accès, sis lieudit "Envers de Villeneuve" au Grand Bornand cadastrée section C parcelle n° 4500
AC2 Inscrits	Hameau du Chinaillon.
AC2 Inscrits	Chalet, à l'entrée du hameau de Villavit, grenier au nord-ouest du chalet.
AC2 Inscrits	Chalets, à proximité de l'oratoire du Clos du Pin, et pré sur lequel se trouve cet oratoire.
AC2 Inscrits	Constructions dites "les Trésors du hameau de Bois-Bercher"
AS1 Potable	Dérivation des eaux des forages des "Pochons" situés sur la commune de St Jean de Sixt et instaurant un périmètre de protection rapprochée sur le Grand-Bornand
AS1 Potable	Captages des "Frasses", des "Envers" de "Cuillery", de "l'Orsellière", des "Bouts", des "Gettiers"
EL4	Institution d'une servitude destinée à assurer le passage, l'aménagement et l'équipement des pistes de ski du secteur des Envers (Voir plan de masse échelle 1/2500 annexé, daté 14/12/2009 - Indice 4)
EL4	Téléski du Bois des Raiches. Institution d'une servitude destinée à assurer le passage, l'aménagement et l'équipement des pistes de ski.
EL4	Télésiège du LACHAT
EL4	Pistes de ski
EL4	Servitude destinée à assurer le passage, l'aménagement et l'équipement des pistes de ski du site de l'Envers de Villeneuve
PM1	Plan de prévision des risques naturels prévisibles Révision : aléas de crue torrentielle, avalanche et mouvement de terrain.
PT1	Le Grand Bornand - Le Mont : Zone de Garde R: 500m, Zone de Protection R: 1500m
PT1	Le Grand Bornand - Autocommutateur : Zone de Garde R: 500m, Zone de Protection R: 1500m
PT1	"Bois Berchet" - station 074.013.0133 " Le Bouchet" - station 074.013.0134 " L'envers des Plans" - station 074.013.0135
PT1	Le Grand Bornand - Le Chinaillon : Zone de Garde R: 500m, Zone de Protection R: 1500m
PT2	Le Grand-Bornand - Le Mont : Zone secondaire de dégagement délimitée par : 1) un secteur de 250m de rayon compris entre les azimuts 18° et 246° à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant une hauteur de 10m par rapport au sol devra être soumise à l'approbation des P&T. 2) un couloir, tangent de secteur, de 550m de long, 100m de large, azimut 38°30' à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la cote NGF 1300m devra être soumise à l'approbation des P&T Zone secondaire de dégagement de la station Le Grand-Bornand - Le Mont appartenant au réseau hertzien de Thônes.
PT2	Le Grand Bornand - Le Chinaillon : Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 900m de long, 100m de large, azimut 218°31' à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la cote NGF 1280m devra être soumise à l'approbation des P&T. Station 074.22.061 Zone secondaire de dégagement de la station Le Grand-Bornand - Le Chinaillon appartenant au réseau hertzien de Thônes.
PT2	Le Grand-Bornand - Le Mont : Zone spéciale de dégagement entre les stations de Thônes et Le Grand Bornand-Le Mont sur une largeur de 100m le long du faisceau. Interdiction de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF croissant linéairement de 930m à 1260m sans cependant que la hauteur imposée puisse être inférieure à 25m par rapport au sol.
PT2	Le Grand Bornand - Autocommutateur : Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 250m de long, 100m de large, azimut 353°48' à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la cote NGF croissant linéairement de 910m (à la station) à 1000m (à 250m de la station) devra être soumise à l'approbation des P & T. Station 074.22.060. Zone secondaire de dégagement de la station Le Grand Bornand - La Clusaz - Passif, appartenant au réseau hertzien de Thônes.

PT2 "Bois Berchet" - station 074.013.0133  
"Le Bouchet" - station 074.013.0134  
"L'envers des Plans" - station 074.013.0135

## LE LYAUD

---

AC2 Classés Le Tilleul dit "Le Gully" au hameau de Trossy situé au centre de l'intersection de la route d'Orcier et de la route de Trossy

AS1 Potable Dérivation des eaux du forage de « Crêt du Boulanger ». Instauration des périmètres de protection.

AS1 Potable Sources de "Prat Quémond"

AS1 Potable Dérivation des eaux des captages des "Chavannes", de la "Deserte", du "Grésy". Instauration des périmètres de protection. Périmètre de protection du captage de la "Grande Fontaine" situé sur la commune d'ARMOY

AS1 Potable Dérivation des eaux des captages des "Blaves" et des pompages de "Voua de ly". Instauration des périmètres de protection associés.

AS1 Potable Instauration des périmètres de protection éloignés du pompage de "Ripaille" situé sur THONON

AS1 Potable Captages de "Chavannes", des "Mouilles", des "Verdets", du "Sommet du Village" et instauration des périmètres de protection.

I4 Lignes aériennes à 2 circuits 63 kV ALLINGES - PUBLIER 1 & 2  
Ligne aérienne 63 kV ALLINGES - BIOGE 1  
Ligne aérienne 63 kV ALLINGES - EVIAN 1

PT3 Câble régional 74049 E en conduites multiples (domaine public et terrains privés)

## LE PETIT BORNAND

---

AC1 Inscrits Presbytère : façades, toitures, porche.

AC2 Inscrits Ensemble formé par le Plateau des Glières, le Plateau de Dran et la Montagne des Auges

AC2 Inscrits Montagne et Lac de Lessy

AS1 Potable Captage de "Pont de Pierre" situé sur la commune de Thorens - Glières

AS1 Potable captages « Puya, Essert, Lignièrès, Morat »

I2 Chute hydroélectrique de St. Pierre : Barrage de Beffay et la prise d'eau ainsi qu'une partie de la galerie d'amenée de la Chute du Borne Inférieur

PM1 PPRn: inondation (crue torrentielle), mouvement de terrain, avalanche.

PT2 Liaison hertzienne Saint-Pierre-en-Faucigny/Petit-Bornand-les-Glières

## LE REPOSOIR

---

AC1 Classés Ensemble des bâtiments de l'ancienne Chartreuse ainsi que les jardins et les sols

AC1 Classés Ancienne Chartreuse : cloître et porte d'entrée

Ar6 Champ de tir Morsulaz, voie Morsulaz - AR6 740 189 01

AS1 Potable Captages de "Saint Clément", des "Bêtes" et du "Plan des Nants"

PM1 Plan de Prévention des risques naturels prévisibles sur la commune

PT1 Station réémétrice : LE REPOSOIR II

PT2 Station réémétrice : LE REPOSOIR II

## LE SAPPEY

---

AS1 Potable Captage de "Chenex" ou du "Creux de l'Ours"

AS1 Potable	Captages du District de Cruseilles - Les Avenières - Clamant - - La Grotte du Diable - La Scierie - La Thouvière
PT1	Centre de réception radioélectrique de SALEVE 2, dit « BEAUMONT/GROTTE DU DIABLE » classé en 2° catégorie. N° ANFR 0740710002
PT2	Liaison hertzienne depuis la station de Monnetier-Mornex/Mont-Salève

## LES CLEFS

---

AC1 Inscrits	Pont dit "Pont Romain".
AC2 Inscrits	Eglise et ses abords
AC2 Inscrits	Pont "Romain" et ses abords.
AS1 Potable	Dérivation des eaux et institution des périmètres de protection des captages des "Grangettes" et du "Veillet" (ou Pré Candu)
I4	Ligne 63 kV Arly/Thônes/Faverges
PM1	PPR : crue, mouvement de terrain, avalanche
PT2	STATION : LES CLEFS Interdiction de créer ds obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF décroissant linéairement de 896m (à la station) à 830m (sur le pourtour du secteur) Dans la zone secondaire de dégagement délimitée par un secteur de 560m de rayon, compris entre les azimuts 342° et 44°. C.C.T. 074.22.035
PT2	STATION : LES CLEFS Interdiction de créer ds obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF croissant linéairement de 896m (à la station) à 905m (sur le pourtour du secteur) Dans la zone secondaire de dégagement délimitée par un secteur de 560m de rayon, compris entre les azimuts 44° et 105°. C.C.T. 074.22.035

## LES CONTAMINES MONTJOIE

---

A5	Pose d'une canalisation d'adduction d'eau potable au lieudit "Derrière Tresse" et occupation temporaire des terrains
A5	Pose de canalisations d'adduction d'eau potable, d'évacuation d'eaux usées et pluviales au lieudit "Derrière Tresse" et occupation temporaire des terrains
AC1 Inscrits	Chapelle Notre-Dame de la Gorge sur la parcelle n°652, section E, d'une contenance de 997 m².
AC2 Classés	Site de la Béca, rochers et broussailles
AC2 Classés	Site pittoresque : Abords du massif du Mont-Blanc classés. Ensemble comprenant les glaciers, sommets et terrains domaniaux situés sur le territoire des communes de Chamonix, Vallorcine, les Houches, les Contamines-Montjoie et Saint-Gervais-les-Bains et les terrains communaux appartenant aux communes de Chamonix, Saint-Gervais les-Bains et les Contamines.
AC2 Inscrits	Abords du Col du Bonhomme
AC3	des Contamines-Montjoie
EL4	Institution de servitude sur le télésiège du Nant Rouge et les pistes attenantes
EL4	Servitude des emplacements destinés à supporter les pistes, parcours ou terrains d'exercices Possibilité pour l'administration compétente de niveler le sol, implanter un dispositif de sécurité enlever les obstacles naturels ou artificiels.
I2	Chute de la Girotte Submersion des berges par le relèvement du plan d'eau au niveau des prises d'eau (Pré la Tête - Mont Tondu - Plan Joret) Passage en tréfonds pour les galeries et conduits enterrés
I4	Ligne 225 kV MALGOVERT-PASSY 1
I6	Carrière d'éboulis à la Côte du Plane
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles. Crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche (révision)
PT3	Câble de télécommunications régional n° 1205 LE FAYET - LES CONTAMINES (en domaine public)

## LES GETS

---

A5	Passage d'une canalisation d'eau potable sur les communes de La Côte d'Arbroz, d'Essert-Romand, de Morzine et Les Gets. Institution de servitudes sur fonds privés avec occupation temporaire de terrains sur les communes d'Essert-Romand et Les Gets.
A5	Canalisation d'alimentation en eau potable. Raccordement de la conduite de refoulement au forage du "Déjeuner" et au réservoir du Chéry. Institution de servitudes sur fonds privés avec occupation temporaire de terrains situés sur Essert-Romand, Montriond et les Gets.
AC2 Inscrits	Côteau en bordure de la RD n° 202
AC2 Inscrits	Ensemble dénommé "l'Alpe des Chavannes" avec les façades et toitures des chalets.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages du réservoir de "Chéry Amont", du captage du réservoir de "Chéry Aval", des captages du "Lachat", des "Massou 1, 2 et 3", des "Evois 1", et "Evois 2", du "Lac", de "Mouille ronde", de la "Mouille au Blé", de la "Grange de Rats", des "Chavannes", de "Mouille", de la "Mouille au roi", du pompage de "Bonnavaz". Instauration des périmètres de protection.
EL4	TELESIEGE DES CHAVANNES, liaison téléportée.
EL4	DOMAINE SKIABLE DES GETS, SECTEUR DE « CARRY »
EL4	PISTE DE SKI ALPIN DES GENTIANES SUR LE MASSIF DES CHAVANNES. Passage de la piste, accès nécessaires à l'entretien et à la protection de celle-ci
EL4	DOMAINE SKIABLE DES GETS : SECTEUR DES FOLLIETS
EL4	PISTES DE SKI ALPIN "DES MÉLÈZES ET DES TREMBLES" SUR LE MASSIF DES PERRIÈRES.
EL4	TELESIEGE DES PERRIERES Liaison téléportée. Survol des terrains ainsi que l'implantation des supports de ligne et des accès nécessaires à l'entretien et à la protection de l'installation
EL4	TÉLÉSIÈGE DE LA TURCHE DIT DES PERRIÈRES. Survol des terrains, l'implantation des supports de lignes, les accès nécessaires à la construction, à l'entretien et à la protection de l'installation du télésiège.
EL4	TELESIEGE DES FOLLIETS Terrains nécessaires à la réalisation, au fonctionnement, à l'entretien et à la protection des installations
EL4	TÉLÉSKI DU CHÂTEAU
I4	Ligne aéro-souterraine 63 kV MORZINE-PRESSY-TANINGES 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles : crue torrentielle, mouvement de terrain et avalanche. Modification partielle du PPRn : aléas : crue torrentielle et mouvement de terrain au lieu-dit « le Plan des Chenus ».
PT1	Centre radiolélectrique Les Gets-Les Chavannes ( ou Les Gets I) - TDF Zone de protection dans un rayon R=500m
PT2	Centre radiolélectrique Les Gets-Les Chavannes ( ou Les Gets I)- TDF Zone secondaire de dégagement dans un rayon R=350 m à partir du pylône. 237°<Secteur A <247° , altitude décroissant de 1500m (au pylône) à 1475 m (à 350 m du pylône). 247°<Secteur B<275° , altitude décroissant de 1510m (au pylône) à 1460 m (à 350 m du pylône). 275°<Secteur C <340° , altitude décroissant de 1510m (au pylône) à 1440 m (à 350 m du pylône). 340°<Secteur D <360° , altitude décroissant de 1510m (au pylône) à 1450 m (à 350 m du pylône).
PT3	Câble C309 (en domaine public). Fibre optique RG 74296FO

## LES HOUCHES

---

A5	Passage de canalisations d'eaux usées sur les secteurs du « Nais » et des « Trabets ».
AC2 Classés	Site du Balcon du Mont-Blanc classé
AC2 Classés	Site pittoresque : Abords du massif du Mont-Blanc classés. Ensemble comprenant les glaciers, sommets et terrains domaniaux situés sur le territoire des communes de Chamonix, Vallorcine, les Houches, les Contamines-Montjoie et Saint-Gervais-les-Bains et les terrains communaux appartenant aux communes de Chamonix, Saint-Gervais les-Bains et les Contamines.
AC2 Inscrits	Gorges de la Diosaz

AC3	CARLAVEYRON
AS1 Potable	Pompage de "Clair Temps", Captages de" Coupeau", de "Thovex," de "l'Enchapeleuze", de "Vaudagne", de la "Fontaine", de" l'Arpette"
EL4	Domaine skiable Les Houches - Saint-Gervais
EL4	Télésiège des Trabets
I2	Chute de Passy - la prise d'eau de la Diosaz - la galerie d'amenée Diosaz-Passy et sa fenêtre - le barrage et la retenue des Houches - la prise d'eau implantée en rive droite de la retenue - les 2 galeries des déssableurs - la galerie d'amenée vers l'usine de Passy - le siphon - la fenêtre de Vaudagne
I2	Chute de Montvauthier - le barrage et la prise d'eau dans la Diose - la prise d'eau du Grand Brié - la galerie d'amenée vers la centrale de Montvauthier - le canal de liaison Brévent Grand Brié - la cheminée d'équilibre - la conduite forcée - la galerie d'accès à la centrale - l'usine souterraine de Montvauthier - la galerie de restitution des eaux turbinées, soit dans la galerie de Passy, soit dans le torrent de la Diosaz
I3	Canalisations de transport de gaz Passy/Chamonix Mont Blanc - Diamètre 150 mm - Diamètre 80 mm - Poste des Houches DP
I3'	Canalisation de gaz DN 150 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (138 m et 2733 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz DN 150 mm « CHAMONIX DP» (4399 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation "LES HOUCHES REGIE", DN 80 mm (229 m + 6 m; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : LES HOUCHES DP : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne 63 kV Chamonix/Passy
I4	Ligne aéro-souterraine 63 kV Bionnay/Chamonix
I4	Ligne 45 kV Passy/Montvauthier
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT1	ST GERVAIS LES BAINS Le Prarion Zone de Garde R : 500m Zone de protection R : 1500m
PT1	Station des Houches CCT 074 22 047 Zone de garde - R : 500 m Zone de protection - R : 1500 m
PT2	Station des Houches CCT 074 22 047
PT3	Fibre optique RG 74 244 FO
PT3	Artère souterraine de télécommunications F 008 LA ROCHE SUR FORON - CHAMONIX MONT-BLANC
T1	ligne n°896 000 dit de St Gervais les Bains Le Fayet à Vallorcine

## LES OLLIERES

AS1 Potable	Exploitation du forage de "Doilay" (ou du "Plot") à Groisy par le Syndicat de la Filière
AS1 Potable	Puits dits DU FIER
AS1 Potable	Forage "d'Onnex" - Instauration d'un périmètre de protection éloigné
I4	Ligne à 63 kV Cornier-Vignières-Argonay
PT2	Liaison hertzienne Monnetier-Mornex - Annecy-le-Vieux - Mont-Salève

## LES VILLARDS SUR THONES

---

AC2 Inscrits	Eglise et châlets environnants
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage du "tunnel" (ou de Ranvozier") et instauration du périmètre de protection rapprochée.
EL4	Institution d'une servitude destinée à assurer le passage, l'aménagement des pistes de ski de fond du plateau de Beaugard.
I4	Ligne aérienne 63 kV Saint Jean dfe Sixt - Thônes 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche.
PT1	LA CLUSAZ - Beaugard Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT2	Station Thônes : Zone secondaire de dégagement couloir 1000m de long, 100m de large azimuth 46°38'- Station Le Grand Bornand Le Mont Zone secondaire de dégagement secteur 250m de rayon entre azimuth 18° et 246°
PT3	- Câble n° 1147

## LESCHAUX

---

A5	Lieux-dits "La Croix" et "Correya" , réseau d'eaux pluviales traversant les parcelles n° 1915,652, 1916, 1020, 1027, 1029 et 1039
A5	Passage de canalisations d'eaux usées (bande de terrain de 3 mètres de largeur), lieu-*dit "la Touvière".
AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection rapprochée et éloignée du captage de la "Bauche" ou "Sous les Frênes" situé sur la commune de Saint-Eustache.
AS1 Potable	Dérivation du captage des "Chalets du Villard". Instauration des périmètres de protection.

## LOISIN

---

I3	Canalisation en polyéthylène gaz diamètre 150 mm (PMS 8 bars) pour l'alimentation des distributions publiques de gaz de Veigy et Douvaine. Exploitée par GrDF Distribution (zones d'effets létaux : IRE 15m, PEL 8 m et ELS 5 m)
I3'	Canalisation Machilly-Douvaine, DN 150 mm (5325 m, enterrée, PMS 8 bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 63 kV BORLY-DOUVAIN 1 Ligne aérienne 63 kV DOUVAIN - MARCLAZ1 Poste 63 kV de Douvaine
PT3	Câbles 368,01
PT3	Câble n° 134-07 ANNEMASSE / EVIAN
PT3	Fibre optique RG 74275 FO

## LORNAY

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage du "Crêt" situé sur Lornay. Instauration des périmètres de protection.
I2	Chute hydroélectrique de Vallières Barrage et retenue rive gauche du Fier Retenue de Motz pour ses terrains rive gauche du Fier situés à l'aval du barrage de Vallières
I4	- Ligne 63kV : MOTZ - VALLIERES
I4	- Ligne 225kV : CHAVANOD - GENISSIAT

## LOVAGNY

---

AC1 Classés	Château de Montrottier : donjon ; corps des logis des Chevaliers; tour de la Religieuse.
AC1 Classés	Terrains entourant le château de Montrottier limités au nord et à l'est par la crête de la Grande Fosse à l'ouest par le mur de clôture du parc, au sud par le chemin reliant Pontverre-Haut à Pontverre-Bas.
AC1 Inscrits	Ensemble des bâtiments composant le château (à l'exception des parties classées) ainsi que la ferme du château (Cad. B478 à 480), situés au lieu-dit "Montrottier".
AC2 Inscrits	Bois du Poète (parcelles B 1288 à 1310, 1318 à 1325, 1344, 1345)
AC2 Inscrits	Gorges du Fier
I2	Chute de CHAVAROCHE : - centrale de CHAVAROCHE - partie du canal d'aménée, vanne de vidange du canal et son exutoire, chambre des grille et son dégrilleur, puits et fenêtre d'accès à la galerie d'aménée,, une partie de la galerie d'aménée souterraine, bâtiment reniflard et dessableur, conduite de vidange dessableur, partie du pont aqueduc et partie de la voie d'accès à l'usine hydroélectrique.
I4	Ligne 42/63 kV CHAVAROCHE - BRASSILLY
T1	
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426a/2 Index B, CS 426/2 Index B)

## LUCINGES

---

AS1 Potable	Captage des eaux de « Prallets »
AS1 Potable	Captages de "Granges de Boège", "Granges Barthou", "les Crottes"
PM1	Plan de prévention des risques naturels naturels
PT3	Fibre optique RG 74.218.FO
PT3	Câble n° 254
T5	Aérodrome d'Annemasse (plan d'ensemble ED 184a index B)

## LUGRIN

---

AC1 Classés	Sculpture tricéphale , en roche serpentine bleuâtre. Ce monument a été déplacé dans bâtiment annexe, il ne génère plus de périmètre de protection.
AS1 Potable	Forage de "Lain" et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captages de la "Rappe", de "Gros Noyer" et de "Catrinon"
EL3 marchepied	- Lac Léman
PM1	Plan de prévention des risques naturels
PT3	- Câble RG 74.32 EVIAN - THOLLON- LES-MEMISES - Câble RG 74.24 EVIAN - MEILLERIE en domaine public
T1	ligne 892000 : Longera-Léaz au Bouveret

## LULLIN

---

AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection rapprochée et éloignée des captages de « Granges Mamets » et des « Arces » situés sur Habère-Poche.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages des "Pergasses", des "Granges", de "Haute-Cisère", "Monterrebut", "Vauverdanne" et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage du "Pont du Mouche" et "d'Epinguy" situés sur Orcier. Instauration des périmètres de protection sur Lullin.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de la "Joux" Instauration des périmètres de protection

AS1 Potable Périmètre de protection éloigné du captage et du pompage "Sources des Moises" situés sur la commune de Draillant

## LULLY

---

AC1 Inscrits Restes du château de la Rochette

AC1 Inscrits Château de Buffavent

AC2 Inscrits Château de Buffavent et ses abords

AC2 Inscrits Château de la Rochette et ses abords

I3 Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand - Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars)  
Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon.  
(zones d'effets létaux : ELS : 35 m, PEL : 55 m , IRE : 70 m)

I3' Canalisation de gaz DN 200 mm (75 m + 1345 m, enterrée, PMS 67,7 bars) :  
SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Installation : section Lully  
SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m

I4 Ligne à 2 circuits 225 kV : ALLINGES - CORNIER 1 et 2

T1 Ligne ferroviaire n°892000 allant de Longera-Léaz au Bouveret

## MACHILLY

---

AS1 Potable Dérivation des eaux du captage des "Granges" sis sur la commune de BONS-en-CHABLAIS  
Instauration du périmètre de protection rapprochée.

I3 Canalisation en polyéthylène gaz diamètre 150 mm (PMS 8 bars) pour l'alimentation des distributions publiques de gaz de Veigy et Douvaine.  
Exploitée par GrDF Distribution

I3 Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand à Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars)  
Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon.

I3' Canalisation de gaz DN 200 mm « THONON » (610 m + 589 m enterrés, PMS 67,7bars) :  
SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Canalisation de gaz DN 100 mm « THONON » (1 m enterré, PMS 67,7bars) :  
SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Canalisation de gaz DN 50 mm « THONON » (7 m enterrés, PMS 67,7bars) :  
SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Canalisation de gaz DN 100 mm « MACHILLY-DOUVAINE » (21 m enterrés, PMS 8 bars) :  
SUP1 = 7 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Canalisation de gaz DN 150 mm « MACHILLY-DOUVAINE » (1081 m enterrés, PMS 8 bars) :  
SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Installations annexes : MACHILLY PDP:  
SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m

I4 - Ligne à 63kV BORLY - DOUVAINE

I4 Ligne à 2 circuits 225kV ALLINGES CORNIER1-ALLINGES CORNIER2

PM1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles

PM1 Révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du Foron.

PT3 Câble n° 134-07 ANNEMASSE / EVIAN

PT3 Câble n° 368-01 ANNEMASSE / EVIAN

T1 Ligne ferroviaire n°892000 allant de Longera-Léaz au Bouveret

## MAGLAND

---

AC1 Classés Chapelle oecuménique de Flaine à Arâches-la-Frasse grevant le territoire de Magland

AC1 Inscrits Immeuble Le Bételgeuse, façades et toitures grevant le territoire de Magland et situé sur la station de Flaine à Araches

AC1 Inscrits Hôtel Le Flaine, façades et toitures grevant le territoire de Magland situé sur la station de Flaine à Araches.

AC1 Inscrits	Maison forte de Loche
AC2 Classés	Désert de Platé, aiguilles de Warens et montagne de Véran
AC2 Classés	Cascade d'Arpenaz
AC2 Inscrits	Ensemble formé par le désert de platé, le Col d'Anterne, la haute Vallée du Giffre et leurs abords
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Charbonnière" situé sur la commune de Passy. Instauration des périmètres de protection sur la commune de Magland.
AS1 Potable	Captages de "Chéron", de "Ranzier" (ou de "Vers le Nant"), de "Grangers", d'"Oex" et de "Lutz"
EL3 marche-pied	Le long de l'Arve
I3	Alimentation du poste de FLAINE Diamètre 100 mm
I3	Canalisation SCIONZIER-MAGLAND Diamètre 250 mm
I3	Poste de Magland sectionnement DP
I3	Canalisation de transport de gaz dite "Antenne de St-Gervais", Canalisation de transport de gaz Magland-Passy. Diamètre 250 mm
I3'	Canalisations traversant la commune : Alimentation de gaz ARACHES DP DN 100 mm (1038 m et 568 m, enterré, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz MAGLAND DP DN 250 mm (42 m, enterré, PMS 67,7bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 250 mm «PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX» (1423 m + 403 m + 3545 m +67 m + 2995 m + 1m + 1m, enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installation annexe située sur la commune : MAGLAND DP : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne 63 kV ARACHES-PRESSY CLUSES Ligne 63 kV ARACHES-SALLANCHES Ligne 225 kV PASSY-PRESSY
I4	Ligne à 2 circuits 63kV de raccordement du poste d'Araches à la ligne Cluses Sallanches
PM1	PER station de Flaine sur les communes d'Arâches-la-Frasse et de Magland
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles REVISION
PT3	Artère souterraine, fibre optique 008 La Roche Sur Foron / Chamonix
PT3	Fibre optique RG 74 222 FO Fibre optique RG 74-274 Fibre optique et câble 1352
PT3	Câble n° 254 (-04) Bourg/Annemasse/Chamonix
T1	Ligne ferroviaire n°895000 allant de la Roche sur Foron à St Gervais les Bains le Fayet

## MANIGOD

---

A5	Canalisations d'eaux usées et d'eau potable
AS1 Potable	dérivation des eaux du captage de "la Blonnière" et instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "l'Envers l'Etang". Instauration des périmètres de protection.
EL4	Institution d'une servitude pour le domaine skiable de la Croix-Fry, secteur Tête de Cabeau.
EL4	Institution d'une servitude destinée à assurer le passage, l'aménagement et l'équipement des pistes de ski du domaine de la Croix Fry.
EL4	Institution d'une servitude destinée à assurer le passage, l'aménagement des pistes de ski de fond du plateau de Beauregard.
PM1	Plan de prévention des risques naturels

PT1	Centre de réception radioléctrique de MANIGOD Villard Dessus Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT1	Manigod III - TDF Zone de dégagement de rayon R=500m
PT1	Station hertzienne La Clusaz/Beauregard Zone de protection R : 1500 m
PT2	Stations réémétrices de MANIGOD II "Villard Dessus" - Station 074.22.03 France Télécom Interdiction de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF décroissant linéairement de 985m (à la station) à 960m (à 860m de la station) - Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 860m de long, 100m de large, dans l'azimut 264°45' Zone spéciale de dégagement vers Les Clefs.
PT2	Manigod II "Crêt du Torchon" - TDF Secteurs de dégagement de rayon R=200m, azimut 210°-230° et azimut 110°-230°
PT2	Manigod III - TDF Secteurs de dégagement R= 350m azimut 0°-90° et azimut 275°-285°

## MARCELLAZ ALBANAIS

---

A5	Canalisations d'eaux pluviales au lieu-dit « Le Piémont » Bande de terrain de 3 m de largeur Occupation temporaire sur 7 m de largeur.
AC1 Inscrits	Maison forte de Mieudry sise sur la commune de Boussy et dont le rayon de protection grève Marcellaz - Albanais et Sales
AS1 Potable	Captages de "Rosset", de "La Rue" et de "Contentenaz" utilisés pour l'alimentation en eau potable de la commune de SALES
AS1 Potable	Périmètre de protection du captage de "Peignat" qui alimente la commune de Boussy
I3	Canalisation de gaz haute-pression Ant. de RUMILLY EZ Diamètre 100mm Zone non aedificandi de 3 m de large (1 m à gauche et 2 m à droite de l'axe de la canalisation du poste de Seynod vers le poste de Rumilly) Bandes d'effets létaux : 25 m, 15 m et 10 m.
I3'	Canalisation de gaz DN 100 mm (1401 m, enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 63 kV Aumone-Rumilly 1
I4	Ligne aérienne 63 kV Chavanod/Chavaroche/Vallières 1
I4	Ligne aérienne 225 kV Chavanod/Genissiat/poste 1
PT2	Station de Marcellaz/Chemin rural
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426/3 Index A, CS 426/2 Index B)
T8	Centre radioélectrique d'Annecy - Marcellaz Albanais n° CCT 74.24.02

## MARCELLAZ EN FAUCIGNY

---

AS1 Potable	Instauration du périmètre de protection rapprochée des eaux des forages de "Lossiège" situés sur la commune de CONTAMINE-SUR-ARVE.
I4	Ligne à double circuits 225 kV CORNIER/RIDDES et CORNIER/ST TRIPHON
I4	Ligne 63 kV BOEGE/CORNIER

## MARGENCEL

---

A4  
A5

A6	
AS1 Potable	Captage du Bois d'Anthy
EL3 marchepied	
I4	Ligne 63 kV DOUVAIN/MARCLAZ
PT3	Fibre optique RG 74 181 FO en emprise SNCF
T1	Ligne ferroviaire n°892000 allant de Longeray-Léaz au Bouveret

## MARIGNIER

---

A5	Collecteur intercommunal
AS1 Potable	Captage de "l'Eponnet"
AS1 Potable	Captage de "Plan Séraphin" et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captages de "Monnaz" et d'"Ossat" Forage des "Prés Paris"
EL3 marchepied	Le long de l'Arve
I2	chute hydraulique du Giffre : - une partie de la conduite forcée - la centrale située en rive gauche du Giffre à 150m environ de son confluent avec le Risse - le canal de fuite.
I4	Ligne aérienne 63 kV CORNIER / VOUGY / ST PIERRE EN FAUCIGNY 1
I4	Ligne aérienne 225 kV CORNIER / PRESSY 1
I4	Ligne aérienne 63 kV PRESSY / GIFFRE / BONNEVILLE 1
PM1	PPR inondations Arve
PM1	PER Multirisques (crue torrentielle, mouvement de terrain)
PM1	PPRi dont la révision partielle du plan de prévention des risques naturels prévisibles concernant les risques : inondations et crues torrentielles liées à la rivière Giffre.
PT1	Station réémétrice de MARIGNIER Route du Crêt TDF Rayon de protection : 500m
PT2	Station réémétrice de MARIGNIER Route du Crêt - TDF Zone secondaire de dégagement : - dans un secteur A compris entre les azimuts 94° et 104° et dans un rayon de 350m, altitude maximum des obstacles croissant linéairement de 505m (au centre) à 525m (pour un rayon de 350m), - dans un secteur B compris entre les azimuts 230° et 15° et dans un rayon de 100m, altitude maximum des obstacles décroissant linéairement de 505m (au centre) à 490m (pour un rayon de 100m)
PT3	Câble n° 254/04
PT3	Câble n° 167-01 en domaine public
PT3	Fibre optique FO 08 en emprise SNCF
T1	Ligne ferroviaire n°895000 allant de la Roche sur Foron à St Gervais les Bains le Fayet

## MARIGNY SAINT MARCEL

---

PT3	- Câbles à grande distance - Câble 356-03 ALBY - RUMILLY - Câble 21-03 CHAMBERY - ANNECY Dérivation de Rumilly
T5	Aérodrome d'Annecy-Meythet (plan n° ES426a index B)

## MARIN

---

AC1 Inscrits	Chapelle de Saint-Etienne de Marin
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage des "Rippes". Instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.
I4	Ligne aérienne à double circuits 63 kV ALLINGES-PUBLIER 1 et 2
I4	Ligne aérienne 63 kV EVIAN-PUBLIER 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles. Crue torrentielle et mouvement de terrain
PT3	Câble régional RG 74-23 Thonon-Châtel

## MARLENS

---

A5	Canalisations d'eaux usées sur une largeur de 3 m. Occupation temporaire 10 m
AS1 Potable	Captages des "Granges" et des "Combes". Instauration des périmètres de protection.
I4	Ligne 63 kV ARLY-THONES-FAVERGES
I4	Lignes 63 kV ARLY - FAVERGES
PT1	MARLENS Autocommutateur
PT2	MARLENS Autocommutateur / Place de l'Eglise - TDF Il est interdit en dehors des limites du domaine de l'Etat sauf autorisation des Postes, Télécommunications et Espace de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les hauteurs précisées sur plan par rapport au niveau de la mer dans la zone secondaire de dégagement délimité par un couloir de 250m de long, 100m de large azimuth 329°43'
PT2	MARLENS / LA COTE DE MARLENS - TDF Il est interdit en dehors des limites du domaine de l'Etat sauf autorisation des Postes, Télécommunications et Espace de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les hauteurs précisées sur plan par rapport au niveau de la mer dans la zone secondaire de dégagement délimité par un cercle de 500m de rayon
PT3	Câble 244
PT3	Fibre optique FO 16

## MARLIOZ

---

AC1 Inscrits	Château de SALLENOVES
AS1 Potable	Captages du "Lavoir" et de "Grière"
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX/GROISY (diamètre 450 mm)
I3'	Canalisation de gaz DN 450 mm (2428 m, enterrée, PMS 80 bars) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne 2 circuits 400kV : - CORNIER-MONTAGNY - CORNIER-GENISSIAT
I4	Ligne à double circuits 225kV - CORNIER-GENISSIAT - CORNIER-GENISSIAT-CRUSEILLES

## MARNAZ

---

A5	Canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales entre la RD 1205, l'autoroute blanche (A40) et la route des Murs. Institution de servitudes sur fonds privés avec occupation temporaire de terrains sur la parcelle n° 0509 (section A), lieudit "La Mouille"
AC2 Classés	Le Lac Béni, situé majoritairement sur la commune voisine du Mont-Saxonnex
AS1 Potable	Pompage des "Valignons" et captage de la "Bonnaz"
AS1 Potable	Captage de "Petite Combe" sis sur la commune de Mont-Saxonnex et instauration des périmètres de protection rapproché et éloigné sur Marnaz.
EL3 marchepied	Le long de l'Arve
I3	Canalisation de gaz haute-pression PERS-JUSSY- MAGLAND Diamètre 250mm, le long de l'autoroute A 40 (sauf foyer Sonacotra à l'île de Marnaz) Bande de servitude de 4 m de largeur (3 m à droite et 1 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Bonneville à Scionzier).
I3'	Canalisation de gaz DN 250 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (2049 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	- Ligne 225 kV PASSY / PRESSY * - Ligne 63 kV PRESSY/VOUGY
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation
PT3	Câbles à grande distance RG 74.37 CLUSES - MONT SAXONNEX 23.09 LA ROCHE/FORON - CHAMONIX 167.01 LA ROCHE/FORON - LE FAYET 229.03 LA ROCHE/FORON - CLUSES

## MASSINGY

AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Vers le Vez" ou "Le Communal" situé sur MOYE. Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Savary" et "Emonet". Instauration des périmètres de protection.
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles

## MASSONGY

A5	Canalisations de refoulement d'eaux usées du lieu-dit « Pont de Gandran » jusqu'à la station d'épuration située à « Artangy » - Communes de Massongy et Douvaine
A6	
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage de « Pré Marlivaz » situé sur Douvaine et instauration des périmètres de protection associés sur Douvaine et Massongy
AS1 Potable	Périmètre de protection éloigné du forage de "Pré-Chappuis" sis sur la commune de Douvaine
I4	Ligne 63kV Douvaine - Marclaz
PT3	Câble 74-28 Douvaine - Messery

## MAXILLY

AS1 Potable	Captages de "Montigny" et du "Rosay" (ou "Beugé") sis à Maxilly-sur-Léman
EL3 marchepied	Marchepied : LAC LEMAN
PT3	Câble RG 7424 (sur RN5 et CV7) situé en domaine public
T1	ligne 892000 : Longeray-Léaz au Bouveret

## MEGEVE

A4

AC1 Classés	Borne frontière romaine dite Fines, Col de Jaillet, lieu-dit La Jorasse sur la commune de Cordon et ayant un impact sur Megève.
AC1 Inscrits	L'Eglise
AC1 Inscrits	Maison de Henry-Jacques Le Même, 98 Montée du Calvaire
AC1 Inscrits	Calvaire, lieu-dit Pallaz d'Aval. Ensemble des éléments architecturaux et des bâtiments composant le calvaire : chapelle Notre-Dame des Vertus, Maison de Nazareth, 6 oratoires et un bas-relief "Jésus tombant pour la 2e fois" (stations), chapelle des Douleurs, chapelle Sainte Véronique, Scala Santa, chapelle de l'Onction, chapelle du tombeau et de la résurrection du Christ (cad. C 1467, 1469, 1475 à 1487)
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Radaz Haut", "du Tour", "de la Grande Fontaine", "du Planay", "de Plaine Joux" et des Forages de "L'Altiport" et de "Cassioz". Instauration des périmètres de protection.
EL4	- Télésiège "du Jardin" - Télésiège "de Petite Fontaine"
I4	Ligne aéro-souterraine 63kV ARLY - MEGEVE 1
I4	Ligne aérienne 63 kV Passy-Megève 1
I4	Poste 63kv de Megève
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche, séisme.
PT1	Liaison Megève/Rochebrune Zone de protection Rayon 1 500 m Zone de garde radioélectrique R 500 m.
PT1	Altiport, tour de contrôle (N° CCT : 74.24.004) Rayon de 1000m
PT1	Liaison MEGEVE Zone de protection Rayon 1 500 m Zone de garde radioélectrique R 500 m.

## MEGEVETTE

AS1 Potable	Dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection des captages des "Fornets", du "Creux" (ou du "Crêt") et des "Mouillettes"
I4	Ligne aérienne 225 kV CORNIER - RIDDES 1 Ligne aérienne 225 kV CORNIER - ST TRIPHON 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Crue torrentielle, mouvement de terrain et avalanche

## MEILLERIE

AC1 Inscrits	Ancien prieuré situé chemin de l'Abbaye à Meillerie (parcelle OA 1836) : La tour-clocher, l'église, l'ancienne cuisine et l'ancien pôle en totalité, les façades et toitures du logis et de la tour d'habitation, les caves de l'aile Etst et de l'ancienne aile Nord.. Sont également inscrites les parcelles n°1836 et 1856 à 1859 section OA.
AC2 Inscrits	Port et maisons en façade sur le lac Léman
AC2 Inscrits	Eglise et ses abords
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de « Bois Recourbe, Cottelet, Source à Claudius, Les Plantés (ou « de Chatelas ») » et instauration des périmètres de protection.
EL3 marchepied	Lac Léman
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) concernant les risques "mouvements de terrain et inondations (crues torrentielles)". Modifié.
T1	

## MENTHON SAINT BERNARD

A5	
AC1 Inscrits	Thermes Antiques et leur captage
AC1 Inscrits	Château de Menthon
AC2 Classés	Ensemble du Roc de Chère situé sur les communes de Menthon-st-Bernard et Talloires
AC2 Inscrits	Ensemble formé par le Domaine de Taine (lieu dit Boringo), les bords du lac, le Port et les prés avoisinants. au nord : le chemin du port de Menthon à l'est : le C.C.n°1 d'Annecy à Doussard au sud : le chemin du Vieux Port à l'ouest : le lac
AC2 Inscrits	Plan d'eau du lac d'Annecy et ses rives dans les limites du domaine public.
AC2 Inscrits	Pont de Presles sur le BIOSON et ses abords
AC2 Inscrits	Château de Menthon et ses abords
AS1 Potable	Dérivation des eaux du Pompage au Lac et instauration de périmètre de protection immédiat. Dérivation des eaux des captages de "Crêt Geai" et "Marcoran" et instauration des périmètres de protection immédiat et rapproché.
EL3 marche-pied	Lac d'Annecy
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles : Mouvements de terrain et inondations crues torrentielles
PT3	Câble 1147

## MENTHONNEX EN BORNES

---

AS1 Potable	Captages de : Creux du Trosset, Tracafond ,la Mouille aux Prés
I4	Ligne aérienne 225 kV : CORNIER - CRUSEILLES - GENISSIAT - POSTE 1 Ligne aérienne 225 kV : CORNIER - GENISSIAT POSTE 2
I4	Ligne aérienne 400 kV CORNIER - MONTAGNY LES LANCHES - POSTE 1
I4	Ligne aérienne 400kV CORNIER - GENISSIAT - poste 1
PT2	Zone spéciale de dégagement de la liaison hertzienne ANNECY - LYON Tronçon MONNETIER-MORNEX - ANNECY- LE-VIEUX
PT3	Câbles à grande distance Câble RG 74097 E4 en domaine public

## MENTHONNEX SOUS CLERMONT

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Mortery", "Chaïnaz", "Combette", "Vérouse" et "Contamine". Instauration des périmètres de protection,
I4	Ligne 400kV : ALBERTVILLE - CORNIER
PT3	Fibre optique RG 74285 FO

## MESIGNY

---

A5	Canalisations d'eaux usées sur les communes de la Balme de Sillingy et Mésigny (maître d'ouvrage : SILA)
A5	Canalisation d'eaux usées
AS1 Potable	Une partie du périmètre de protection rapproché du captage de "Buidon" situé et utilisé par la commune de CHOISY
AS1 Potable	Captage de "Savière", "Chamarande", "Grand-Pré", "Haute-Combe"
PT2	Station de Sillingy-Bornachon
PT3	Câble RG 74-29 (Domaine Public)

## MESSERY

---

AC1 Classés	Pierre à cupules dite "de Veigy"
AC2 Inscrits	Pointe de Messery et ses abords
EL3 marche-pied	Lac Léman

## METZ TESSY

---

AS1 Potable	Forage principal (ou station Rey-Grange) à MEYTHET - Puits n°1 de METZ-TESSY - Puits AREA à MEYTHET - Forage Départemental à METZ-TESSY
EL11	Contournement Nord d'ANNECY entre l'extrémité Nord de la dite "Voie Verte" (raccordement avec la R.D. n° 908b) et la Route Nationale n° 203 (raccordement avec la voie dite "Voie des Aravis", et raccordement à la voirie existante sur le territoire des communes de METZ TESSY, PRINGY et ARGONAY
I3	Canalisation de gaz haute-pression Cran-Gevrier - Ville-la-Grand, diamètre 300 mm , PMS 67,7 bars. Bande de servitude de 8 m de largeur (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Cran-Gevrier à Ville-la-Grand) Traversant Epagny et Pringy, elle impacte le nord de la commune. Zones d'effets létaux : ELS 65 m, PEL 95 m, IRE 125 m
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (88 m +1010 m + 2382 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation "EPAGNY DP", DN 100 mm (9 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation "EPAGNY DP", DN 80 mm (<1 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes :EPAGNY DP- ANNECY SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6
PM1	plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B)
T8	Aérodrome d'Annecy Centre radioélectrique ANNECY (TWR-ILS plan STNA n°671 - CCT 74.24.003)

## MEYTHET

---

AS1 Potable	Puits de Rey Grange et Forage de l'AREA appartenant à la Communauté d'Agglomération Annécienne
EL11	Voie rapide de Poisy
I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND Diamètre 300mm
I3'	Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (561 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Poste de transformation de MEYTHET
I4	Poste de transformation SNR2-LE FIER
I4	Ligne 63 kV MEYTHET-TASSET (pour cette liaison, les pylônes sont communs avec la ligne CHAVANOD-VIGNIERES)
I4	Aéro-souterraine 63 kV CHAVANOD-LE FIER-MEYTHET-VIGNIERES
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Séismes, mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations.
PT1	ANNECY - Les Romains Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT1	ANNECY - Les Iles Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT2	Liaison hertzienne "ANNECY Les Romains / SILLINGY Bornachon" Faisceaux hertziens entre SILLINGY Bornachon et ANNECY Les Romains
PT2	Centre radioélectrique d'Annecy-Aérodrome réf : N° C.T.C. 74.24.003 plan STNA N° 671

PT3	Câble n° 387 ANNECY - BELLEGARDE GEX - Frontière Suisse tronçon 01 ANNECY - BELLEGARDE -
PT3	Fibre optique FO 026 ANNECY-ANNEMASSE
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (plans ES 426a index B)
T8	Centre radioélectrique d'Annecy-Aérodrome réf : N° C.T.C. 74.24.003 plan STNA N° 671

## MIEUSSY

AC1 Inscrits	Eglise : portail
AC2 Classés	Grotte de la Barne
AC2 Inscrits	Chapelle de Ley
AC2 Inscrits	Eglise et ses abords
AC2 Inscrits	Gorges de MIEUSSY, plan d'eau non compris.
AC2 Inscrits	Etroit d'Enté et ses abords
AC2 Inscrits	Lac d'Anthon et ses abords.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages des « Pegnat, Crassy-Bas, Crassy-haut, Gochetaz, Matringes, Mouilles, Encrenaz, Ramaz » et institution des périmètres de protection.
EL5	RD 308 PR 3.540 Carrefour RD 308 VC 25
I2	Chute du Giffre. Ouvrages impactant la commune : - une partie du barrage et de sa prise d'eau, - une partie de la galerie d'amenée.
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Révision : Avalanches
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
PT1	MIEUSSY - AUTOCOM. Zone de garde R : 500m Zone de protection R : 1500m
PT2	Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 1500m de long, 100m de large, azimuth 354° 37', à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la cote NGF croissant linéairement de 635m (à la station) à 890m (à 1500m de la station) devra être soumise à l'approbation des PTT. Zone spéciale de dégagement vers MIEUSSY Passif.
PT2	Station de Mieussy Passif
PT3	Câbles n° 1280 et n° 7420
PT3	Fibre optique RG 74-218 FO

## MINZIER

AC1 Inscrits	Château de Novéry communs, cour, allée pavée à l'Est et fontaine
AS1 Potable	"Le Mélange de la Côte" comprenant les Captages des « Roseaux » et de « Sous la Côte » ainsi que le forage des « Roseaux ».
AS1 Potable	Captages de la "Chèvrerie 1 et 2", des "Fontaines", du "Grand Nant" et instauration des périmètres de protection
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX/GROISY (diamètre 450 mm)
I3'	Canalisation de gaz DN 450 mm (150 m, enterrée, PMS 80bars) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	- Ligne à 2 circuits de 225kV : * GENISSIAT - CORNIER dérivation Cruseilles * CORNIER - GENISSIAT 2
PT2	Station de Minzier / Champ de Beau Nord : zones secondaires de dégagement

PT3 Câble : fibre optique  
RG 74 262 FO

## MONNETIER MORNEX

---

AS1 Potable Captage du "Raffour", des "Mouilles d'En Haut", des "Mouilles d'En Bas" des "Fontenettes"

AS1 Potable Captage des "Eaux Belles" situé sur Etrembières

EL3 marche pied LE LONG DE L'ARVE

PM1 Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation de la rivière Arve (révision partielle)

PM1 PER : inondation, crue torrentielle, mouvement de terrain

PT1 Centre radioélectrique de MONNETIER-MORNEX/MONT SALEVE - n° 0740140002

PT2 Faisceau hertzien entre les centres de Monnetier-Mornex CCT 074 22 004 et d'Annecy-le-Vieux cct 074 22 006  
Zone spéciale de dégagement : couloir de 200m de large la partie la plus haute des obstacles créés dans la zone de servitude ne devra pas excéder l'altitude précisée sur le plan joint en annexe de la liste des servitudes (plan FHS 626 - Liaison Lyon-Annecy).

PT2 Station hertzienne CCT 074 22 004 centre de Monnetier-Mornex Zone secondaire de dégagement : cercle de rayon de 500m - la partie la plus haute des obstacles créés dans la zone de servitude ne devra pas excéder l'altitude 1220m NGF à la station, cette altitude décroissant linéairement jusqu'à 1170m à 500m de la station . (Plan FHS 599 - Liaison Lyon-Annemasse).

PT3 Artère souterraine de télécommunication n°sF007 et F008 Lyon-Chambéry -Annecy-Annemasse

T1 Ligne 892 000 dit de Longeray-Léaz à Bouveret

## MONT SAXONNEX

---

AC2 Classés Lac Béni

AC2 Classés Promontoire de l'Eglise

Ar6 Champ de tir Morsulaz, voie Morsulaz - Ar6 740 189 01

AS1 Potable Instauration d'un périmètre de protection éloigné du captage de « la Puya » sis sur le Petit-Bornand

AS1 Potable Forage de la "Gouille" et captage de "Petite Combe" et instauration des périmètres de protection associée.

AS1 Potable Dérivation des eaux du captage de « Rémy » et l'instauration des périmètres de protection

AS1 Potable captage de "la Bonnaz " sis sur Mamaz

EL4 Domaine skiable de Mont-Saxonnex  
(secteurs de Morsulaz et de Voirgne à Berthoud)

PT3

## MONTAGNY LES LANCHES

---

I3 Canalisation de gaz haute-pressure Ant. de RUMILLY EZ  
Diamètre 100mm

I3' Canalisation de gaz DN 100 mm "RUMILLY" (399 m + 1011 m enterrés PMS 67,7bars) :  
SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Canalisation de gaz DN 100 mm "RUMILLY" (50 m aériens PMS 67,7bars) :  
SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 13 m

I4 Ligne 225 kV  
CHAVANOD/GENISSIAT

I4 Ligne 225 kV  
Albertville-Chavanod

I4 Ligne 400 kV  
Albertville/Cornier

PT1 Station Chapeiry Versine  
Station Classée en 2e catégorie

PT3	Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBERY-ANNECY-ANNEMASSE
PT3	- Câble n° 21-03 CHAMBERY-ANNECY
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426/3 Index A, CS 426/2 Index B)

## MONTMIN

---

A5	Servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées au profit du SILA dans une bande de 3 m de largeur pour pose et occupation temporaire sur une largeur de 10 m. Desserte des lieux-dits "Le Col de la Forclaz, la Côte et Le Villard".
AS1 Potable	Dérivation des eaux de captages de « Prés Ronds », « Fontanettes » et « Revenaz », instauration des périmètres de protection
PM1	Plan de prévision des risques naturels prévisibles

## MONTRIOND

---

A5	Canalisation d'alimentation en eau potable. Raccordement de la conduite de refoulement au forage du "Déjeuner" et au réservoir du Chéry. Institution de servitudes sur fonds privés avec occupation temporaire de terrains situés sur Essert-Romand, Montriond et les Gets.
AC2 Inscrits	Cascade d'Ardent et parcelles qui la bordent
AS1 Potable	forages du « Déjeuner » sis à ESSERT-ROMAND », instauration du périmètre de protection éloigné
AS1 Potable	Captages des "Ravières "et des" Fontanettes"
AS1 Potable	Source des "BROCHAUX" Canalisation jusqu'à "ARDENT"
I4	Ligne aérienne 63kV BIOGE - MORZINE 1
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles : crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche.
PT3	Fibre optique RG 74 297 FO

## MORILLON

---

AS1 Potable	Une partie du périmètre rapprochée du captage de l'Airon et de la retenue de l'Airon situés sur Arâches la Frasse
AS1 Potable	Captage des "Feux"
AS1 Potable	Captages des "Esserts", de "Bergin" des "Laurents"
EL4	Domaine skiable de Morillon
I4	ligne aérienne 225 kV Pressy-Vallorcine 1 traversant ARACHES (impact minime de Morillon : pointe de Cupoire)
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Risques : crue torrentielle, avalanche, mouvement de terrain
PM1	"Inondations et crues torrentielles liées à la rivière Giffre". Modification n°1 du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles et modification.

## MORZINE

---

A5	Canalisation d'eau potable entre les communes de la Côte d'Arbroz, Essert-Romand, Morzine et les Gets
A5	Canalisation d'eaux usées. Institution de servitudes sur fonds privés avec occupation temporaire de terrains sur les communes de Morzine, La Côté d'Arbroz, Montriond, Les Gets et Essert-Romand.
AC2 Inscrits	Mont Plenay (au-dessus de Morzine)
AC2 Inscrits	Vieux Pont sur la Dranse avec son complément de bois, façades, toitures et clocher de l'Eglise, façades et toitures du presbytère et place où se trouvent ces monuments.

AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage des "Atray" situé sur Morzine. Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Pompages de l'Erignée et de Chavanette. Captages des Maisons de Zore, de la Pierre au rouge, des Côtes, des Mouilles de la Manche (ou Provion) de l'Envers, de Fontaine Froide, des Lanches, Chavanette, du Fornet et des Froides Fontaines. Retenues collinaires du Lac 1730, du Lac 2000 Prise au ruisseau du Nant Richard
AS1 Potable	forages du « Déjeuner » sis à ESSERT-ROMAND », instauration du périmètre de protection éloigné
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage des "Meuniers" situé sur Morzine. Instauration des périmètres de protection.
EL4	Télésiège des Têtes
EL4	
I4	Ligne aérienne 63kV BIOGE - MORZINE 1
I4	Ligne aérienne 63 kV AVORIAZ-MORZINE1 Poste de MORZINE Poste d'AVORIAZ
I4	Ligne aéro-souterraine 63kV MORZINE - PRESSY - TANINGES 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Révision - crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche.
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles « Vallée de la Manche ». Crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche.
PT3	Fibre optique RG 74297 FO Câble 309 Fibre optique RG 74296 FO

## MOYE

---

AC2 Inscrits	Château de la Palud et Rive gauche du Fier
AS1 Potable	Captage de la "Diau" situé sur Moye en vue de l'alimentation en eau potable de la communauté de communes du canton de RUMILLY, et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage de "Lachat" Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captages de "Balmondon" (ou "La Sallaz" ou "la Diaur"), Captages de "Vers le Vez" et "Favre" abandonnés.
I2	Chute hydroélectrique de Vallières Barrage et retenue rive gauche du Fier Retenue de Motz pour ses terrains rive gauche du Fier situés à l'aval du barrage de Vallières
I4	Ligne aérienne 63 kV RUMILLY-SERRIERES 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Risques naturels pris en compte : -crue torrentielle, - mouvement de terrain.

## MURES

---

PT3	Câble RG 74081E
-----	-----------------

## MUSIEGES

---

AS1 Potable	Périmètre de protection éloigné du captage de « Barbannaz » sis sur la commune de Chaumont.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages du "Mont" et de "Vergon". Instauration des périmètres de protection.

## NANCY SUR CLUSES

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Chavannes Bas" et de la "Pechettaz". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Randy", "Ouarapaz" (ou « Raffour »), "Pare", "Salletaz". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Brion". Instauration des périmètres de protection.
I4	Ligne 225 kV PASSY-PRESSY 1
PT2	Station réémétrice 0740220002 - NANCY-SURCLUSES, LES SOUZY Zone secondaire de dégagement délimitée par un rectangle "ABCD" de 300m de long sur 100m de large (Hauteur des constructions admises par rapport au niveau de la mer décroissant de 1250m à 1240m)

## NANGY

---

EL3 marche pied	Le long de l'ARVE
I4	Ligne à double circuit 225 kV ALLINGES/CORNIER 1 et 2
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation
PT3	- Câble n° 21-04 ANNECY/ANNEMASSE en domaine public

## NAVES PARMELAN

---

AS1 Potable	Périmètre de protection éloignée du captage du "Puits du Fier" situé sur la commune d'Argonay
AS1 Potable	Périmètre de protection éloignée du forage "d'Onnex" sis sur la commune de Villaz
PT1	CENTRE D'ANNECY-LE-VIEUX Zone de garde : cercle de 1000 mètres de rayon Zone de protection : cercle de 3000 mètres de rayon C.C.T. 074.22.006
PT3	Câble souterrain n° 299/02

## NERNIER

---

AC2 Inscrits	Chapelle Notre-Dame du Lac et ses abords
EL3 marche pied	LAC LEMAN

## NEUVECELLE

---

AC1 Classés	Chapelle de Maraïche Ce monument génère un rayon de protection de 500 m
AC1 Classés	Buvette Prouvé-Nowarina en totalité sise avenue Jean-Léger à Evian : la buvette en totalité avec son terrain d'assiette, à l'exclusion de l'extension de 1983-1984 (cad. AL 3, 478, 480) Ce MHC situé sur la commune d'Evian génère un rayon de protection de 500m impactant Neuvecelle.
AC1 Inscrits	Ancienne Buvette Cachat en totalité située 19 Rue Nationale et Avenue Griffon Cachat. Ce MHI situé sur la commune d'Evian génère un rayon de protection de 500m impactant Neuvecelle.
AC1 Inscrits	Funiculaire d'Evian à Neuvecelle comprenant : - la station terminale basse, - la station de la Source de Cachat, - la station du Splendide Hôtel, - la station du Royal Hôtel, - la station des Mateirons, - la station supérieure, ainsi que les voies ferrées et la machinerie située dans la station supérieure.
AC1 Inscrits	Ancien établissement thermal : - la façade principale - le hall d'accueil et le vestibule avec leur décor situé Quai Charles Albert Besson Ce MHI situé sur la commune d'Evian génère un rayon de protection de 500m impactant Neuvecelle.
AS1 minérales	Source d'eau minérale naturelle " "Source de Cachat"
AS1 Potable	Captage "Le Pelloux"
EL3 marche pied	LAC LEMAN

## NEYDENS

A9	Zone agricole protégée de St Julien G.-Archamps-Neydens.
AC1 Inscrits	Croix dite du "Chef-Lieu"
AC1 Inscrits	Croix au village de Verrières
AS1 Potable	Captages de "Moisin" situé sur le territoire de la commune de Neydens et Beaumont utilisé pour l'alimentation en eau potable de Neydens
I3	Canalisation de gaz haute-pression GROISY/SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Diamètre 200mm (PMS 67,7 bars) Bande de servitude, libre passage, de 6 m de largeur totale (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Groisy à St Julien en Genevois). Zones d'effets létaux : ELS 35 m, PEL : 55 m, IRE : 70 m)
I3'	Canalisation de gaz DN 200 mm (753 m enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 63 kV CORNIER - SAINT JULIEN EN GENEVOIS 1
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Crue torrentielle, mouvement de terrain
PT3	Câble souterrain de télécommunication 406 Annecy-Annemasse Câble CR n° 134 Tronçon 05
PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE

## NONGLARD

AC1 Inscrits	Lanterne des Morts
AS1 Potable	Périmètres de protections de la dérivation des eaux du captage de "Vers le Chêne " et du " forage de Nyre "situé sur la commune de Sillingy
AS1 Potable	Captage de "Collomb" ou "Sur la Ville"

## NOVEL

AC2 Classés	Ensemble formé par la Dent d 'Oche, les Cornettes de Bise et leurs abords, sur le territoire des communes de Bernex, La Chapelle d'Abondance, Novel et Vacheresse.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages des « Rasses » et de « Champ Tré le Nant »
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles

## ONNION

AS1 Potable	Eaux de captage de "Plaine Joux", instauration des périmètres de protection immédiat et rapproché
AS1 Potable	Eaux de captage des "POSES" (sis sur St Jeoire, hameau « d'Aveyran »), instauration d'un périmètre rapproché et des " CHOSEAUX" (sis sur Onnion, hameau de « sur Chable »), instauration de périmètres immédiat et rapproché
I4	Ligne aérienne 225 kV Cornier - St Triphon 1 Ligne aérienne 225 kV Cornier - Riddes 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles. Crue torrentielle, mouvement de terrain et avalanche.
PT1	Station réémetrice de télédiffusion : MEGEVETTE I Zone de protection contre les obstacles dans un rayon de 500m
PT2	Station réémetrice de télédiffusion : MEGEVETTE I Zone de dégagement contre les perturbations selon secteurs définis au plan (dans un rayon de 300m)

## ORCIER

---

AC1 Classés	Bloc erratique sculpté situé à ALLINGES
AS1 Potable	Captage des "Chambrettes" et instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "l'Épinguy", des "Favrats" et du "Pont du Mouche" Instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection éloigné des captages de "Fontaine couverte" situés sur Thonon les Bains. Instauration des périmètres de protection éloignée du captage des "Blaves" et du pompage de "Voua de Ly" situés sur la commune du Lyaud.
AS1 Potable	Instauration de périmètres de protection éloignés du pompage de "Ripaille" situé sur la commune de Thonon les Bains
I4	Lignes aériennes 2 circuits 63 kV ALLINGES-BIOGE et ALLINGES-EVIAN 1
I4	Lignes aériennes 225 kV ALLINGES-CORNIER 1 et 2
PT2	Station réémétrice de LA MOUILLE

## PASSY

---

AC1 Classés	Eglise Notre Dame de Toute Grâce du Plateau d'Assy (décors intérieur et extérieur)
AC1 Classés	Inscription romaine du col de la Forclaz en provenance de SAINT-GERVAIS
AC1 Inscrits	Sanatorium Martel de Janville, intérieur et extérieur, ainsi que le parc qui l'entoure, sise au 251 route Martel de Janville à Passy (Cadastré section B parcelles 1753/1754/1758)
AC2 Classés	Désert de Platé Aiguilles de Warens Montagne de Véran
AC2 Classés	Lac Vert, Lacs de Moède et d'Anterne
AC2 Inscrits	Chapelle de BAY
AC2 Inscrits	Plateau de Plaine-Joux-d'en-Haut
AC2 Inscrits	Désert de Platé, Col d'Anterne, Haute vallée du Giffre et leurs abords
AC2 Inscrits	Signal de Charousse et ses abords
AC2 Inscrits	Montagne d'Anterne
AC2 Inscrits	Plateau d'Assy
AC3	Réserve naturelle des Aiguilles Rouges
AC3	Réserve naturelle de PASSY
AC3	Réserve naturelle de Sixt-Passy (Parcelles N° 1 à 18 de la section A)
AS1 Potable	Eaux de captages de "Gaillands" et du "Béton" et instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Ceners", « le Clos », « Fontaine d'Ugine », « Curalla », « Torbio », « Torbio sous le Lac Vert (1,2,3,4) », « Communal des Plagnes », « Charbonnière », « Chatelard » situés sur PASSY Instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Pontet" (ou « Montfort ») situés sur PASSY et St GERVAIS. Instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée.
AS1 Potable	Dérivation du forage de "Cayenne" situé sur la commune de SALLANCHES et instauration du périmètre de protection éloignée sur Passy.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage des "Rafforts". Instauration des périmètres de protection.
EL11	RN.205
EL3 marchepied	Le long de l'Arve

- I2 Chute de l'ABBAYE (concession EDF):  
- le barrage,  
- la conduite forcée enterrée,  
- la centrale,  
- le canal de restitution.
- I2 Chute de CHEDDE (concession EDF):  
- la galerie d'aménée qui récupère les eaux turbinées par la centrale de Servoz,  
- la conduite forcée de Chedde,  
- le canal de restitution,  
- la centrale de Chedde.
- I2 Chute de SERVOZ (concession EDF) :  
- une partie du barrage et de la prise d'eau implantée dans l'Arve,  
- la galerie d'aménée,  
- la conduite forcée  
- la centrale de Servoz,  
- le canal de fuite.
- I2 Chute de PASSY (concession EDF) :  
- une partie de la galerie d'aménée souterraine,  
- la fenêtre de chasse,  
- la cheminée d'équilibre souterraine,  
- la conduite forcée,  
- la centrale de Passy,  
- la voie d'accès et de sortie de l'usine,  
- le canal de fuite,  
- le poste extérieur.
- I2 Chute de la MOTTE  
- prise d'eau  
- conduite forcée  
- la centrale
- I3 Poste de gaz Passy, coupure Distribution Publique  
Et le Fayet sect (poste enterré)
- I3 Canalisation de transport de gaz Passy-Chamonix Mont Blanc DN 150 mm  
Une bande de servitude de libre passage (non constructible et non plantable) de 4 m de largeur totale (2 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation).
- I3 Passy-St Gervais les bains (alim. DP) - DN 150 mm  
Une bande de servitude de libre passage (non constructible et non plantable) de 6 m de largeur totale (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant du poste de Passy vers St Gervais les Bains).
- I3 Canalisation Magland - Passy  
Diamètre 250 mm  
Une bande de servitude de libre passage (non constructible et non plantable) de 6 m de largeur totale (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant du poste de Magland vers le poste de Passy).
- I3' Canalisations traversant la commune :  
Canalisation de gaz DN 250 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (3678 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) :  
SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Canalisation de gaz DN 150 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (2338 m + 2702 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) :  
SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Alimentation en gaz «ST GERVAIS LES BAINS DP» DN 150 mm (646 m + 28 m + <1 m + <1 m ; enterrés, PMS 67,7bars) :  
SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Alimentation en gaz « ST GERVAIS LES BAINS DP» DN 80 mm (32 m et 1 m ; enterrés, PMS 67,7bars) :  
SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m  
Installations annexes : PASSY COUPURE DP  
SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
- I4 Ligne aérienne 63 kV BIONNAY-PASSY 1
- I4 Poste 225 kV de PASSY
- I4 Ligne aérienne 45 kV Abbaye-TMB 1
- I4 Ligne aérienne 225 kV PRESSY-VALLORCINE 1
- I4 Ligne aérienne 63 kV MEGEVE-PASSY 1
- I4 Ligne aéro-souterraine 63 kV CHAMONIX-PASSY 1
- I4 Ligne aérienne 45 kV MONTVAUTHIER-PASSY 1
- I4 Ligne aérienne 45 kV CHEDDE (SERS)-PASSY 2

I4	Ligne aérienne 45 kV CHEDDE (SNCF)- ABBAYE-PASSY 1
I4	Ligne aérienne 225 kV MALGOVERT-PASSY 1
I4	Poste 45 kV de CHEDDE SERS Poste 45 kV de CHEDDE SNCF Poste 45 kV d'ABBAYE
I4	Ligne aérienne 45 kV MONTVAUTHIER - PASSY 1
I4	Ligne aéro-souterraine 45 kV CHEDDE (SERS) -PASSY 1 et 3
I4	Ligne aérienne 225 kV PASSY-PRESSY 1
JS1	Tennis Club de PASSY-CHEDDE : 1 court de tennis couvert en 1981
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Révision. Crue torrentielle, mouvement de terrain et avalanche
PT2	Station de PASSY - Plateau d'Assy CCT 074 22 066 Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 500m de long, 100m de large, azimuth 191°05 à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la côte NGF croissant linéairement de 1015m (à la station) à 1035m (à 500m de la station) devra être soumise à l'approbation des P&T. Zone spéciale de dégagement vers Saint-Gervais-les-Bains Le Bettex
PT3	Fibre optique F0 08 Câble régional C 167
T1	Ligne 895 000 de La Roche sur Foron à St Gervais les Bains le Fayet
T5	Aérodrome de SALLANCHES/MONT-BLANC Plan d'ensemble ES 305b Index B

## PEILLONNEX

AC1 Inscrits	Eglise
AS1 Potable	Forage du "Pré du Moulin" et instauration des périmètres de protection associés sur les communes voisines (La Tour et Ville-en-Sallaz
I4	Ligne aérienne 225 kV CORNIER-RIDDES 1 Ligne aérienne 225 kV CORNIER-ST TRIPHON 1
PT2	SAINT-JEAN-DE-THOLOME/LA FLÉCHE

## PERRIGNIER

AC1 Inscrits	Château de Cursinges et ses vestiges sis sur Draillant (Cad.AB n°287, 289, 290 et 303)
AC1 Inscrits	Les ruines du château de la Rochette sis sur Lully
AC1 Inscrits	Site de la Tour sise sur Draillant (Cad. AD 9)
AS1 Potable	Pompage de "Draillant", lieu-dit "La-Combe" sis sur Draillant, périmètres de protection rapprochée et éloignée.
I3	Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand - Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars) Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon.
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz DN 200 mm « THONON » (1873 m + 1302 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz PERRIGNIER DP DN 80 mm (9 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : PERRIGNIER DP : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne aériennes à deux circuits 225 kV ALLINGES - CORNIER 1 et 2
T1	Ligne n°892000 allant de Longery -Léat à Bouveret

## PERS JUSSY

AC1 Inscrits	Chapelle de Moussy située à CORNIER
AS1 Potable	- Captages "d'Ornex", des "Vuardes" sis sur Pers-Jussy - Captage de "Sur la Gare" situé sur la commune de REIGNIER et impactant Pers-Jussy par un périmètre de protection éloignée
AS1 Potable	Captage "Barbier" Instauration des périmètres de protection
I3	Canalisation CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND Diamètre 300mm
I3	Canalisation de transport de gaz Pers-Jussy - La Roche-sur-Foron Diamètre 250mm
I3	Poste de gaz PERS-JUSSY Sectionnement Coupure Prédétente
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz DN 250 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (1659 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (438 m +5126 m ; enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : PERS-JUSSY coup.préd.sect SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6
I4	Ligne à double circuits 400 kV ALBERTVILLE-CORNIER CORNIER-GENISSIAT
I4	Ligne 63 kV CORNIER-SAINT JULIEN
I4	ligne 63 kV BORLY-CORNIER
I4	Ligne à double circuits 63 kV ANNEMASSE-CORNIER 1 et 2
I4	Ligne à double circuits 225 kV CORNIER-GENISSIAT CORNIER-GENISSIAT-CRUSEILLES
PT3	Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBERY-ANNECY-ANNEMASSE (Fibre optique)
PT3	Câble n° 299.01 ANNEMASSE/LA ROCHE SUR FORON
T1	Ligne n°897000 allant d'Aix-les- Bains-le-Revard à Annemasse

## POISY

EL11	Voie rapide de POISY
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône (Cas général : zones des dangers significatifs : 250 m, dangers graves : 200 m, dangers très graves : 165 m)
I2	Chute de Brassilly. Les ouvrages impactant la commune sont : - une partie du barrage situé sur le lit du fier, - la prise d'eau du barrage, - la galerie d'amenée à la centrale de Brassilly, - la chambre d'eau équipée d'un dégrilleur, - la conduite forcée, - la centrale de Brassilly.
I2	Chute de Chavaroche Les ouvrages impactant la commune sont : - une partie du barrage situé en aval de la centrale de Brassilly, - la prise d'eau du barrage et une partie de la galerie ouverte.
I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND Diamètre 300mmD , PMS 67,7 bar Bande de servitude de 20 m de largeur totale
I3	DN 80 et DN 100 : canalisations de branchement du poste de détente et de départ sur le réseau du distributeur. Bande de servitude de 20 m de largeur totale

I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (2362 m + 282 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz POISY CI BAIKOWSKI DN 100 mm (1 m + 2 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz POISY CI BAIKOWSKI DN 80 mm (12 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Et autres canalisations ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets l'atteignent : Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (enterrée PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : POISY CI BAIKOWSKI : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Poste de transformation de Poisy
I4	Ligne aérienne 63 kV CHAVANOD-CHAVAROCHE-VALLIERES 1
I4	Liaison aéro-souterraine 63 kV CHAVANOD-POISY 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Crue torrentielle, inondation mouvement de terrain, séisme
PT2	Liaison hertzienne "ANNECY LES ROMAINS" - "SILLINGY BORNACHON"
PT3	Câble RG 74-234 FO
T1	Ligne ferroviaire 897000 de Aix-les-Bains le Revard à Annemasse
T5	Aérodrome ANNECY-MEYTHET (Plan ES 426a index B)

## PRAZ SUR ARLY

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage des "Combes" situé sur la commune. Instauration des périmètres de protection de ce point d'eau.
AS1 Potable	Pompage du "Marais"
AS1 Potable	Captage de "Cassioz" situé sur Megève Instauration des périmètres de protection rapprochée
EL4	Télésiège du Crêt du Midi. Institution d'une servitude destinée à assurer le passage, l'aménagement et l'équipement des pistes de ski.
EL4	Domaine skiable (à l'exception du crêt du midi)
I4	Ligne 63 kV ARLY-MEGEVE
PM1	Plan de prévention des risques naturels Révision n°1

## PRESILLY

---

AC4	Z.P.P.A.U. de Pomier
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Montailoux". Instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.
AS1 Potable	Captage de "LA DOUAI" sis sur le territoire de CRUSEILLES. Instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Captages de "Brand" et de "Portier"
I3	Canalisation GROISY/ST-JULIEN Diamètre 200 mm (code 4981), PMS 67,7 b
I3'	Canalisation de gaz DN 200 mm, GROISY-ST JULIEN EN GENEVOIS (2147 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PT1	Centre de réception radioélectrique de SALEVE 2, dit « BEAUMONT/GROTTE DU DIABLE » classé en 2° catégorie. N° ANFR 0740710002
PT3	Fibre optique, artère souterraine de télécommunication FO 026

## PRINGY

---

A5	Canalisation d'alimentation en eau potable reliant les réseaux d'eau de Pringy à Argonay Occupation temporaire sur les parcelles : - n° 81 et 82 (section B) lieudit "Bois du Barioz" - n° 631 (section B) lieudit "Bois Rosset".
AC1 Inscrits	Château de Proméry : façades et toitures du château et les deux porteries Périmètre délimité des abords
AC2 Inscrits	Château de Monthoux et son parc
AC2 Inscrits	Ensemble formé par le château et le hameau de Proméry et leurs abords
EL11	Contournement Nord d'ANNECY entre l'extrémité Nord de la dite "Voie Verte" (raccordement avec la R.D. n° 908b) et la Route Nationale n° 203 (raccordement avec la voie dite "Voie des Aravis", et raccordement à la voirie existante sur le territoire des communes de METZ TESSY, PRINGY et ARGONAY
I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER/VILLE-LA-GRAND Diamètre 300mm Bande de servitude de 8 m de largeur totale (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Cran-Gevrier à Ville-la-Grand)
I3'	Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (enterrée, 1438 m, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT3	Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBERY-ANNECY-ANNEMASSE
PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
T1	Ligne n°897 000 dite de Aix-Les-Bains le Revard à Annemasse
T5	Aérodrome ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B)

## PUBLIER

---

AC1 Inscrits	Villa "La Sapinière" Fondation FOA EVIAN - 20 Avenue de Noailles, sur la commune d'EVIAN
AC1 Inscrits	Chapelle Saint-Etienne située sur la commune de à MARIN
AC2 Classés	Domaine de Ripaille
AC2 Inscrits	Vieux village d'Amphion et ses abords
AC3	Delta de la Drance Section AB parcelles 3, 7, 146, 156 159, 212 à 219, 221, 222. Interdiction de toutes activités industrielles, minières ou commerciales. Interdiction de tout travail public ou privé (notamment toute canalisation de la Dranse)
AS1 Potable	Pompage de "l'Abbaye".
AS1 Potable	Pompage au lac Léman de la « Léchère »
EL3 marchepied	LAC LEMAN
I4	Ligne 63 kV EVIAN-PUBLIER
I4	Postes de PUBLIER, MOTTAY (le) et VUARCHE
I4	Ligne souterraine 63 kV PUBLIER-LE MOTTAY
I4	Ligne à double circuits 63 kV ALLINGES-PUBLIER 1 et 2
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT3	Câble 368
T1	Ligne ferroviaire 892000 de LONGERAY-LEAZ à LE BOUVERET

## QUINTAL

---

AC1 Inscrits	Eglise Notre-Dame de la Visitation
--------------	------------------------------------

AS1 Potable	Dérivation des eaux, instauration des périmètres de protection du forage de "Sous le Bois" (ou Forage F2)
AS1 Potable	Captages des "Racheux", de "Ritz"
I4	Ligne aérienne 225 kV ALBERTVILLE-CHAVANOD 1
I4	Ligne aérienne 400 KV ALBERTVILLE/MONTAGNY 1
PT2	Centre de réception radioélectriques sis sur Viuz-la-Chiésaz, classé en 1° catégorie

## REIGNIER-ESERY

AC1 Classés	Dolmen dit "la Pierre aux Fées"
AC2 Classés	Bloc erratique dans la plaine des Rocailles : - Pierre longue au lieu-dit "Chez Berchet" - Crêt Pelé au lieu-dit "Crêt Pelé" - Pierre de Charfacul au lieu-dit "Crêt de la Baillée" - Pierre de la plaine au lieu-dit "Pierre à Pétrin" - Pierre bénitier au lieu-dit "Pierre Martin" - Pierre à Mairon au lieu-dit "Chez Berchet"
AC2 Inscrits	Ensemble formé par le village d'ESERY
AC2 Inscrits	Ruines du château de Boringes et leurs abords
AS1 Potable	Captages de "Cretellaz", de "Fontaine Amère" et "Puits de la Gare"
AS1 Potable	Périmètres de protection des eaux du forage départemental (F6) et des forages du Nant (F2, F3, F4, F5) situés sur la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame.
AS1 Potable	Captages de "Granges Gros"
EL3 marche pied	Le long de l'Arve
I3	Canalisation de gaz haute-pression Cran-Gevrier / Ville-La-Grand Diamètre 300mm. Bande de servitude de 8 m de largeur (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation allant de Cran à Ville-la-Grand). Alimentation Reignier-Esery, distribution publique DN 80 mm
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (3282 m + 1263 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz REIGNIER DP DN 80 mm (8 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : REIGNIER DP: SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	- Lignes aériennes 2 X 63 kV Annemasse-Cornier 1 et 2 - Ligne aérienne 63 kV Allinges/Borly/Cornier - Lignes aériennes 2 X 225 kV Allinges/Cornier 1et2
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation
PT3	Câbles à grande distance n° 299 ANNEMASSE/ANNECY/CLUSES ; Tronçon 01 ANNEMASSE/LA ROCHE SUR FORON - Câble régional 134.05 en domaine public
PT3	Câbles souterrains à grande distance F007-F008 LYON-CHAMBERY-ANNECY-ANNEMASSE
T1	

## REYVROZ

AS1 Potable	Dérivation des eaux de captages des « Mouilles », des « Granges », du « Linage » et instauration des périmètres de protection associée.
AS1 Potable	Captages du "Greppon" et de "Chez Vallet" situés sur la commune de La Vernaz Instauration des périmètres de protection éloignée.
I2	Chute hydroélectrique de Bioge dont une partie de l'adduction du Brévon est implantée sur REYVROZ : - la prise d'eau du Brévon, - la retenue du Brévon, - une partie de la galerie, - la fenêtre d'accès à la galerie.
I4	Ligne aérienne 63kV ALLINGES - BIOGE 1 Ligne aérienne 63kV ALLINGES - EVIAN 1
PT2	Station hertzienne : La Forclaz-La Combe (0740220011)

## RUMILLY

---

AC1 Inscrits	Eglise Sainte Agathe cadastrée section A0 parcelle n° 82 Périmètre de protection modifié
AC1 Inscrits	Chapelle servant de sacristie à l'église Périmètre de protection modifié
AC2 Classés	Tilleul de Notre-Dame de l'Aumône (abattu)
AC2 Inscrits	Rives du Chéran aux abords du Pont Neuf
AC2 Inscrits	Place de la Mairie et rue Filaterie
AS1 Potable	Forage de Madrid
EL11	CD 910 Déviation de Rumilly
I2	Chute de Vallières : la queue de la retenue du barrage
I3	Poste de livraison Cereal Partners (code 4953)
I3	Canalisation DN 80 mm (4951) Bandes d'effets létaux : 15 m, 10 m et 5 m.
I3	Poste de RUMILLY, Distribution publique (code 4952)
I3	Antenne de RUMILLY, DN 100 mm Zone non aedificandi de 3 m de large (1 m à gauche et 2 m à droite de l'axe de la canalisation du poste de Seynod vers le poste de Rumilly) Bandes d'effets létaux : 25 m, 15 m et 10 m.
I3'	Canalisation de gaz DN 80 mm (147 m + 1 m + <1m + 6 m enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 100 mm (683 m enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : Rumilly DP et Rumilly CI Cereal Partners France : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Poste 63 kV Aumone
I4	Poste 63kV RUMILLY
I4	Ligne aérienne 63 kV Rumilly- (SNCF)- Serrières
I4	Ligne Aaérienne 63 kV Aumone-Rumilly 1
I4	Ligne aérienne 63 kV Aumone/Chavanod 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT1	RUMILLY - Central Téléphonique Zone de Garde R: 500m
PT2	RUMILLY - Central Téléphonique CORESTA n° 24913
PT2	au voisinage des stations de Rumilly-Viuz la Chiesaz, Sur le parcours hertzien d'Annecy-Sud traversant le département de la Haute-Savoie.
PT3	Câble 356.3.1
PT3	Fibre optique RG 74 150 FO
T1	Ligne 897 000 dite d'Aix-les-Bains-le-Revard à Annemasse
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B)

## SAINT ANDRE DE BOEGE

---

AC1 Classés	"Carrières de meules de moulins" de St André de Boege et la parcelle sur lesquelles elles se trouvent (parcelle cadastrée section A n° 2072 pour une contenance de 2h 83a 24ca.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de « la Grande Mouille », « la Biolle », et « le Planet » et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captages de "La Joux"
AS1 Potable	Instauration d'un périmètre de protection rapprochée du captage des eaux de « Prallets » sis sur la commune de Lucinges

AS1 Potable	Captage des "Eculés"
AS1 Potable	Captages des "Combes"
I4	Ligne aérienne 63kv BOEGE CORNIER
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles

## SAINT BLAISE

---

AS1 Potable	Une partie des périmètres de protection du captage de "LA DOUAI" sis sur le territoire de CRUSEILLES.
AS1 Potable	Captages de « Mont Sion 1 et 2 », « Côtes Médet » et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Blanchy" situé sur Copponex. Instauration des périmètres de protection rapprochée et éloignée.
AS1 Potable	Captages de « Sous Grille » et, des «Tattes» et instauration des périmètres de protection.
I3	Canalisation de gaz haute-pression Ant. de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS EZ GROISY/ SAINT-JULIEN EN GENEVOIS Diamètre 200mm Bande de libre passage de 6 m de largeur (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Groisy à St-julien-en-Genevois)
I3'	Canalisation de gaz DN 200 mm (1816 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PT3	Câble n° 406 ANNECY - ANNEMASSE Câble n° 134.05 ANNECY / SAINT-JULIEN Dom. Public
PT3	câble à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE

## SAINT CERGUES

---

AC1 Classés	Croix de Mission du 18ème siècle en bois sculpté. Périmètre de protection modifié et réduit aux lieux sensibles situés à proximité de la croix (espaces proches de la rue des Allobroges).
AC1 Classés	Dolmen dit " la Cave ou Chambre aux Fées" Périmètre de protection modifié et réduit aux lieux sensibles situés à proximité du dolmen (espaces proches non bâtis et habitations les plus proches)
AS1 Potable	Protection des captages "des Vernets", de la "Servette", de la "Gouille Noire", de la "Rive", de la "Mésafe Amont", du "Bois de la Grange" et du forage de "Prés Chaleur" sis sur St Cergues et instauration des périmètres de protection.
I3	Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand - Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars) Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon.
I3'	Canalisation de gaz DN 200 mm « THONON » (3428 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne 63 kV BORLY / DOUVAINE
I4	Lignes à double circuits 225 kV ALLINGES/CORNIER 1 et 2
PM1	Révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du Foron. (révision : inondation/Débordements torrentiels)
PM1	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : Crue torrentielle, mouvement de terrain, inondation
PT3	Câble C 368/01 Annemasse/Evian Câble 134
PT3	Fibre optique RG 74.275 FO et Fibre optique RG 74.181 FO (en domaine SNCF)
T1	Ligne ferroviaire n°892000 allant de Longeray-Léaz au Bouveret

## SAINT EUSEBE

---

AS1 Potable	Captage de "Palaisu" - Dérivation des eaux Institution des périmètres de protection.
-------------	---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Novel" et de "Thusel". Instauration des périmètres de protection immédiats, rapprochés et éloignés.
AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection des eaux des captages de "Seultier"
I4	Ligne 400 KV ALBERTVILLE - CORNIER
PT3	Fibre optique RG 74 285 FO Câble RG 74 088 E

## SAINT EUSTACHE

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Grandclément", du "Clos", "la Bettaz", "les Lavanches", "Golliet", "les Grobbes", "Sous les Frênes" Instauration des périmètres de protection de ces points d'eau.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Chez Demaison" Instauration des périmètres de protection de ce point d'eau.
I4	Ligne aérienne 225 kV ALBERTVILLE-CHAVANOD 1
I4	Ligne aérienne 400kV ALBERTVILLE-MONTAGNY-LES-LANCHES 1
PT2	au voisinage des stations de VIUZ LA CHIESAZ, SAINT EUSTACHE, RUMILLY VEYRIER DU LAC, ANNECY LES ILES, ANNECY LA GRANDE JEANNE, ANNECY LES ROMAINS, VIUZ LA CHIESAZ - Snack du SEMNOZ
PT2	SAINT EUSTACHE AUTOCOM. Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 250m de long, azimut 281°26' à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la cote NGF croissant linéairement de 720m (à la station) à 790m (à 250m de la station) devra être soumise à l'approbation des PTT. Zone spéciale de dégagement vers VIUZ LA CHIESAZ.

## SAINT FELIX

AC1 Inscrits	Maison Forte de la Sauffaz : pièce du 1er étage avec ses peintures murales
AS1 Potable	Captages de "la Thouvière", "Chamossat", "la Bécharde"
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
PT3	Câble C21 Fibres optiques FO 30
PT3	artère souterraine de télécommunications n°s F007 et F008 Lyon-Chambéry-Annecy-Annemasse
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B)

## SAINT FERREOL

AC1 Inscrits	Église de Saint-Ferréol située au centre-bourg, ainsi que sa parcelle d'assiette n°593 (section cadastrale C d'une contenance de 15a 37ca)
AS1 Potable	Captage du "Nant d'Arcier". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captages de "la Dhuye"
AS1 Potable	Captages de "Bosson", "Leschaux" et "Nantbellet" Instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Captage de "la Chapelle"
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage du "Sapey". Instauration des périmètres de protection.
I4	Liaison 63 kV N°01 FAVERGES/ARLY (UGINE) Liaison 63 kV N°01 FAVERGES/ARLY (THONES)
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT1	SERRAVAL - Autocommutateur / Sur Fattier - TDF Impact de la Zone de Protection R: 1500m
PT3	Câble n° 244 Tronçon 01 ANNECY/ALBERTVILLE

## SAINT GERMAIN SUR RHONE

---

EL3 marche pied	Le long du Rhone
I2	Chute hydroélectrique de Génissiat Concessionnaire : CNR
I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX-GROISY Diamètre 450 mm Zone non aedificandi de 8m de large en domaine privé (6 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant d'Oyonnax vers le poste de Groisy). Zones d'effets létaux IRE : 235 m , PEL : 185 m et ELS : 135 m.
I3'	Canalisation de gaz DN 450 mm -antenne Oyonnax Groisy - (2806 m, enterrée, PMS 80bars) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 63 kV Seyssel - Arlod-Génissiat (Portique) 1
I4	Ligne aérienne 400kV BOIS TOLLLOT - GENISSIAT - poste 1
I4	Ligne aérienne 225kV CHAVANOD - GENISSIAT - poste 1 Ligne aérienne à 2 circuits 225kV : GENISSIAT/CORNIER Dér. Cruseilles 1 et GENISSIAT/CORNIER 2 Ligne aérienne à 2 circuits 225kV : GENISSIAT/VERBOIS 1 et 2
PT1	CHENE-EN-SEMINE Les Cardinats Zone de Garde R: 500M Zone de Protection R: 1500m

## SAINT GERVAIS

---

A5	Passage d'un collecteur intercommunal d'eaux usées avec occupation temporaire de terrains
A5	Pose d'une canalisation d'adduction d'eau potable entre les lieuxdits "Le Plan de la Gruvaz" et "Le Bettex" et occupation temporaire des terrains
A5	Canalisations d'adduction d'eau potable, d'évacuation d'eaux usées et pluviales aux lieuxdits "Le Plan de la Gruvaz-Tresse", "Les Grangettes-Le Parchy-Le Plan de la Croix", "Les Orgères", "Le Bettex" et occupation temporaire des terrains
A5	Canalisation d'adduction d'eau potable entre les secteurs du "Bettex" sur St-Gervais et "Prapacot" sur Combloux avec occupation temporaire de terrains.
AC1 Classés	Eglise de Saint-Nicolas de Véroce
AC1 Classés	Eglise : clocher
AC1 Inscrits	Eglise de Saint Gervais : reste de l'édifice à l'exclusion du clocher
AC1 Inscrits	Site castral du Châtelet
AC1 Inscrits	Chapelle des Chattrix
AC1 Inscrits	Chapelle du Hameau des Plans à Saint Nicolas de Véroce
AC1 Inscrits	Ancien hôtel du Mont Joly (façades et toitures y compris la marquise) 412,428,448 avenue du Mont Paccard
AC2 Classés	Site pittoresque : Abords du massif du Mont-Blanc classés. Ensemble comprenant les glaciers, sommets et terrains domaniaux situés sur le territoire des communes de Chamonix, Vallorcine, les Houches, les Contamines-Montjoie et Saint-Gervais-les-Bains et les terrains communaux appartenant aux communes de Chamonix, Saint-Gervais les-Bains et les Contamines.
AC2 Classés	Cheminée des Fées
AC2 Inscrits	Ensemble dit "du Bonnant et des deux ponts du Diable "
AC2 Inscrits	Petit jardin belvédère contigu à la mairie
AC2 Inscrits	Vue panoramique de la D902 dans la traversée de la commune
AS1 Potable	Dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection des captages du "Fontanet", du "Nant Ferney", des "Marillières", des "Theumonts", des "Maures", de "Bocancey", des "Thoilles", des "Nais", de "Chalère 1", de "Chalère 2", de "l'Orme", de "Macherey"
AS1 Potable	Captage et Forages de "Miage" .
AS1 Potable	Dérivation des eaux et institution des périmètres de protection des captages de "Terrain" exploités par la commune des Houches
AS1 Potable	Captages de "Vaudagne" et de "l'Arpette" sis sur la commune des Houches

AS1 Potable	Captages du "Pontet" exploité par la commune de Passy. Instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée situés sur la commune de St-Gervais.
EL4	Télécabine Bettex Mont d'Arbois
EL4	Servitude des emplacements destinés à supporter les pistes, parcours ou terrains d'exercices - Piste de ski alpin de "Pierre Plate" -
EL4	Domaine skiable Les Houches - Saint-Gervais
I2	Chute de Bionnay
I2	Chute de Rateaux
I2	Chute de Le Fayet
I3	Canalisation de transport de gaz Magland-Passy et canalisation dite "Antenne de St Gervais les Bains" Canalisation de transport de gaz Passy-Chamonix Mont Blanc Poste de Saint-Gervais : Distribution publique Diamètre 150 mm
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz DN 150 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (609 m + 2531 m + <1 m ; enterrées, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 50 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (<1 m; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz St GERVAIS DP DN 150 mm (417 m + 12 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz St GERVAIS DP DN 80 mm (<1 m, enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Et autres canalisations ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets l'atteignent : Canalisation de gaz DN 150 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : St GERVAIS DP MEGEVE : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne aéro-souterraine 45 kV Le FAYET/TMB 1
I4	Ligne aérienne 45 kV Abbaye (SNCF)-TMB 1
I4	Ligne aérienne 63 kV MEGEVE/PASSY 1
I4	ligne aérienne 63 kV BIONNAY/ Les RATEAUX 1
I4	ligne aérienne 63 kV BIONNAY/CHAMONIX 1
I4	Ligne aérienne 63 kV BIONNAY/PASSY 1
I4	ligne aérienne 225 kV PASSY/MALGOVERT 1
I4	Poste 63kv Le Fayet Poste 63kv Les Rateaux Poste 63kv Bionnay Poste 45kv TMB
I4	Liaison aéro-souterraine 63kv Passy / Sallanches / Le Fayet 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Révision n°1
PT1	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Le Bettex Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT2	Station de SAINT-GERVAIS Le Bettex CCT 074 22 067
PT2	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Le Bettex Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 600m de long, azimut 11°05' dont la largeur varie comme suit :el toute 1) de 0 à 200m : 10m de large 2) de 200 à 300m : 20m de large 3) de 300 à 600m : 100m de large à l'intérieur duquel toute construction nouvelle dépassant la côte NGF décroissant linéairement de 1380m (à la station) à 1340m (à 600m de la station) devra être soumise à l'approbation des P&T.
PT3	Artère souterraine de télécommunications F 008 LA ROCHE SUR FORON CHAMONIX MONT-BLANC
PT3	Câble RG 74 26 Fibre optique FO 16 Ugines/St-Gervais Fibre optique RG 74 244 Le Fayet/Les Houches Câble 1205 Le Fayet/Les Contamines
T1	ligne n°895 000 La Roche sur Foron- à St Gervais les Bains - Le Fayet ligne n°896 000 St Gervais les Bains - Le Fayet à Vallorcine

## SAINT GINGOLPH

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux de captage du « Brêt » et instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages des "Etovères amont" et "Etovères aval"
EL3 marche pied	LAC LEMAN
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) concernant les risques "mouvements de terrain et inondations (crues torrentielles)".
T1	ligne 892000 : Longeray-Léaz au Bouveret

## SAINT JEAN D'AULPS

---

AC1 Classés	Ruines de l'ancienne Abbaye
AC1 Inscrits	Restes de l'ancien cloître
AS1 Potable	Captages de "Chez Puinel" ( ou des Fontaine), "des Fours 1 et 2", "d'Essert- la-Pierre" et de "Graydon 1" ( ou Grédon)
I4	Ligne aérienne 225 kV Cornier-Riddes 1 Ligne aérienne 225 kV Cornier-St Tryphon 1
I4	Ligne aérienne 63kV Bioges-Morzine 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles. Crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche.

## SAINT JEAN DE SIXT

---

A4	
AC2 Inscrits	Ensemble formé par le hameau des Eculés et le pont des Etroits sur le Borne
AC2 Inscrits	Hameau du Villaret
AS1 Potable	Captage du "Col des Mouilles" et forage du "Pochons" situés sur la commune de St Jean de Sixt, et instauration des périmètres de protection sur St Jean et le Grand Bornand
I4	Ligne 63kV Thônes/Saint-Jean-de Sixt
I4	Poste de St Jean de Sixt
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT1	LE GRAND BORNAND Autocommutateur Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT1	Station réémettrice de St. Jean de Sixt-Corengy
PT1	Autocommutateur de LA CLUSAZ (les Riffroids) Zone de Garde R: 500m
PT1	Station réémettrice de Thônes -St. Jean de Sixt Crét St. Jean
PT2	Liaison Thônes-Le Grand Bornand le mont
PT2	Station réémettrice de St. Jean de Sixt-Corengy
PT2	Station réémettrice de Thones St, Jean de Sixt -Crét St, Jean
PT3	Câble 1147
PT3	Fibre optique RG 74.309 FO
PT3	Fibre optique RG 74.269 FO

## SAINT JEAN DE THOLOME

---

AS1 Potable	Captages « Rosay et Rosay nouveau », « Follieux », « le Creux » et « Nant d'Iné » et instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Pertus" sis sur Ayze et instauration des périmètres de protection associés
AS1 Potable	Captages des "Bozons" et des "Gallinons"
I4	Ligne 225 kV CORNIER-PRESSY
I4	ligne 63 kV BONNEVILLE-PRESSY-LE GIFFRE
PT2	Station de St-Jean-de-Tholome "Les Grands Champs" Secteur de 1000 m de rayon compris entre les azimuts 350° et 100°
PT2	Station St-Jean-de-Tholome "Les Grands Champs" Secteur de 500 m de rayon compris entre les azimuts 250° et 330° Un couloir de 1500 m de long, 100 m de large, azimut 281°42'

## SAINT JEOIRE

---

AS1 Potable	Captage de "l'Oasis" situé sur la commune de la Tour Perimètre de protection rapprochée.
AS1 Potable	Captages des "Salles", de "Cormand" (ou des "Mouilles")
AS1 Potable	Captage de "Prévières" situé sur la commune de Ville en Sallaz, Périmètre de protection éloignée.
AS1 Potable	Dérivation des eaux de captage des "Poses" et instauration des périmètres de protection.
EL11	RD 907
I2	Chute hydroélectrique du Giffre comprenant : - le canal de décharge, - la conduite forcée, - le local vanne de tête
I4	Ligne aérienne 225 kV CORNIER-PRESSY 1
I4	Ligne aérienne 63 kV BONNEVILLE-GIFFRE-PRESSY 1
I4	Lignes aériennes 225 kV - CORNIER-RIDDES 1 - CORNIER-SAINT TRIPHON 1
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche
PT3	Fibre optique RG 74-218 FO
PT3	Câble 254.04

## SAINT JORIOZ

---

A5	conduite d'eau potable dans le cadre de la sécurisation de la conduite d'équilibre entre Rivaz et Grangevieille.
AC1 Classés	Totalité du site archéologique des Marais, immergé dans le lac d'Annecy au large des rives de Saint Jorioz.
AC2 Inscrits	Plan d'eau du lac d'Annecy et ses rives dans les limites du domaine public.
AC2 Inscrits	Terrains au lieu-dit "les Combes" et "Côte"
AS1 Potable	Pompage de St. Jorioz SIE des Roselières, prise d'eau au lac
AS1 Potable	Instauration du périmètre de protection rapprochée du captage de "Chez Demaison" situé sur la commune de Saint-Eustache.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Entredozone" situé sur la commune. Instauration des périmètres de protection.
EL3 marchepied	LAC D'ANNECY

I4	Ligne aérienne 400 kV Alberville - Montagny les Lanches 1
I4	Ligne aérienne 225 kV Alberville - Chavanod 1
PM1	PPRn (mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations).
PT1	Centre réémetteur du Semnoz (réseau hertzien Annecy-Sud, Les Rochers blancs, Viuz-la-Chiésaz) Zone de garde R : 1000 m Zone de protection R : 3000 m (station de 1ère catégorie)
PT1	Centre réémetteur de Saint-Jorioz/ Talloires - TDF (classé en 1° catégorie) Plan fixant les limites de la zone de protection n°759/307
PT1	Saint Eustache - Autocom. Zone de protection R: 1500m
PT2	Centre réémetteur du Semnoz (réseau hertzien Annecy-Sud)
PT2	Centre réémetteur de Saint-Jorioz/ Talloires - TDF (1° catégorie) Plan fixant les limites de la zone secondaire de dégagement n° 758/341
PT2	Saint-Eustache, Autocom
PT3	Câble n° 448 Tronçon 4

## SAINT JULIEN EN GENEVOIS

---

A9	Zone agricole protégée St Julien-Neydens-Archamps
AS1 Potable	Dérivation des eaux - Instauration des périmètres de protection du Puits de "Crache".
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône Bande de terrain de 15 m de large pour les servitudes de passage, bande non plantée dans les zones forestières
I3	Liaison SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SUISSE Diamètre 250mm (PMS 67,7 bars) Bande de servitude, libre passage, de 6 m de largeur totale (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Groisy à St Julien en Genevois). Zones d'effets létaux : ELS 50 m, PEL : 75 m, IRE : 100 m)
I3	Poste de coupure de SAINT-JULIEN-EN GENEVOIS Poste de Distribution Publique (DP) de SAINT-JULIEN EN GENEVOIS (zones de dangers : 35 m)
I3	Canalisation de gaz haute-pression GROISY/SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Diamètre 200mm (PMS 67,7 bars) Bande de servitude, libre passage, de 6 m de largeur totale (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Groisy à St Julien en Genevois). Zones d'effets létaux : ELS 35 m, PEL : 55 m, IRE : 70 m)
I3'	Canalisation de gaz DN 80 mm (10 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 100 mm (< 1 m enterré, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 200 mm (937 m + 190 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 250 mm (541 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : St Julien en G. Coup. et St Julien en G. DP : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne aérienne 63 kV POUIGNY - ST JULIEN EN GENEVOIS
I4	Ligne aérienne 63kV CORNIER - SAINT-JULIEN EN GENEVOIS 1
I4	Poste de St-Julien-en-Genevois 63kV
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT3	Câble souterrain de télécommunication 406 Annecy-Annemasse
PT3	Câbles n° C254
T1	Ligne n°892 000 dit de Longeray-Léaz au Bouveret

## SAINT LAURENT

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Bourre", "Sous Cornillon", "Credox" et "Chatelard" sis sur St Pierre en F. et St Laurent. Instauration des périmètres de protection dont le périmètre de protection éloignée du captage de « Varlin ».
AS1 Potable	Une partie des périmètres de protection des captages des "Crys", de "Soudan" et de "Terre Noire" situés sur et exploités par Amancy
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de « l'Essert », « Chavanette » et « Mornex » (ou des « Creux ») et instauration des périmètres de protection de ces points d'eau.
I2	Chute hydroélectrique de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY : Ouvrages concernés : - une partie de la galerie d'amenée, - la cheminée d'équilibre, - une partie de la conduite forcée.
I4	Liaison 63 kV N°1 CORNIER-VOUGY-ST PIERRE EN FAUCIGNY
T1	Ligne n°897 000 d'Aix les Bains à Annemasse

## SAINT MARTIN BELLEVUE

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage "d'Onnex" sis sur la commune de VILLAZ - Instauration d'un périmètre de protection éloignée
EL11	Autoroute A41
I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND Diamètre 300mm Canalisation de transport de gaz pour l'alimentation de la distribution publique d'Allonzize-la-Caille
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (1852 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz « Alimentation Allonzier la Caille CI » DN 50 mm (80 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Et autres canalisations ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets l'atteignent : Canalisation de gaz DN 100 mm (enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PT1	Station réémétrice de Groisy
PT2	Station réémétrice de Groisy
PT3	Câble souterrain à fibres optiques ANNECY ANNEMASSE - Artère F 008 Tronçon 01 ANNECY LA ROCHE SUR FORON
PT3	câble souterrain à grande distance n° F026 ANNECY-ANNEMASSE
PT3	câble à grande distance n° 406
T1	
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426a/1 Index B, CS 426/1 Index B)

## SAINT PAUL EN CHABLAIS

---

A4	
A5	Canalisation d'assainissement raccordant "Chez Bochet" à la station d'épuration. Institution de servitudes sur fonds privés avec occupation temporaire sur les parcelles 6,7 et 13, section C, lieudit "Chez Bochet"
AS1 Potable	Forage de "Cumilly" (qui alimente la commune de Neuvecelle)
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage des « Faverges » et des captages des « Mercier » et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Forage "Les Lanches" (qui alimente la commune de Maxilly)
AS1 Potable	Forage "Le Lyonnnet-Les Terraliets" (alimentation en eau potable de la commune de LARRINGES)

## SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux du pompage de "Bajolet", des captages de "Nées" et "Varlin". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Pompage de Passeirier
AS1 Potable	Pompage de la "Ferme Blandet". Instauration des périmètres de protection. Périmètres immédiat et rapproché sur St-Pierre-en-Faucigny.
AS1 Potable	Forages de " Vorziers de Dessy " situés sur la commune de Bonneville Périmètre éloigné situé en partie sur St,Pierre en Faucigny
EL3 marche pied	le long de l'Arve
I2	Chute hydroélectrique de St-Pierre-en-Faucigny comprenant : - la conduite forcée - la centrale - le canal de fuite - la route d'accès à la centrale
I3	Canalisation de gaz haute-pressure Pers-Jussy - Magland, diamètre 250mm
I3'	Canalisation de gaz Pers-Jussy-Araches-Chamonix DN 250 mm (3916 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 63 kV CORNIER - ST. PIERRE EN FAUCIGNY - VOUGY 1
I4	Ligne aérienne 63kv BONNEVILLE - Le GIFFRE - PRESSY 1 Poste 63 kV de Saint-Pierre-en-Faucigny
I4	Ligne aérienne 63kv Bonneville - Cornier 1
I4	Liaison souterraine 63 kV St-Jean-de-Sixt-St-Pierre-En-Faucigny
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation
PT1	Centre radioélectrique de Bonneville-St Pierre en Faucigny classé en 1° catégorie. Zone de protection : R=500m (plan réf. 759/272)
PT1	Liaison St-Pierre-en-Faucigny / Petit-Bornand-Les-Glières Massif du Prêle sur le Saix
PT2	Centre radioélectrique de Bonneville-St Pierre en Faucigny (plan réf. 758/305) Altitude maximum des obstacles fixée comme suit : 1°) dans un secteur A compris entre 313° et 323° et dans un rayon de 800m à partir du pylône, l'altitude max est constante et égale à 466m ; 2°) dans un secteur B compris entre 45° et 135° et dans un rayon de 500m à partir du pylône, l'altitude max. des obstacles est constante et égale à 480m.
PT2	Liaison St-Pierre-en-Faucigny / Petit-Bornand-Les-Glières Massif du Prêle sur le Saix
PT3	Artère fibres optiques n° F 008 LA ROCHE SUR FORON / CHAMONIX
PT3	Câble n° 167-01 LA ROCHE SUR FORON / LE FAYET
PT3	Câble n° 299-03 LA ROCHE SUR FORON / CLUSES - Câble n° 23-09 (domaine public) LA ROCHE SUR FORON / CLUSES
T1	Ligne 895 000 dit La-Roche-Sur-Foron à St Gervais-Les-Bains-Le-Fayet

## SAINT SIGISMOND

---

AS1 Potable	Captage de « Chatelard » et instauration des périmètres de protection associés. Périmètres de protection éloignés des captages « des Fontaines » et « des Montées » sis sur LA RIVIÈRE ENVERSE
AS1 Potable	Une partie des périmètres de protection du captage des "Plons" situé sur la commune de la RIVIERE ENVERSE Périmètre de protection rapprochée et éloignée sur la commune de SAINT-SIGISMOND

AS1 Potable	Captages de "Berchère", "les Alluaz", "les Flattières", "les Nais"
I4	Liaison 225kV n°1 PRESSY - VALLORCINE
PT1	TDF : Centre radioélectrique Cluses-St Sigismond (réf. plan 759/309) -classé en 1° catégorie - Zone de protection dans un rayon de 500 m autour du pylône.
PT2	TDF : Centre radioélectrique Cluses-St Sigismond (réf. Plan 758/343) - Zone secondaire de dégagement délimitée comme suit : - dans un secteur A compris entre 220° et 90°, et dans un rayon de 300m, l'altitude maximum des obstacles est variable. Cette altitude est d'autant plus basse que l'on s'éloigne du pylône : elle décroît régulièrement de 1285m (au pylône) jusqu'à 1270m (à 300m du pylône). - dans un secteur B compris entre 90° et 100°, et dans un rayon de 500m, l'altitude maximum des obstacles est variable. Cette altitude est d'autant plus basse que l'on s'éloigne du pylône : elle décroît régulièrement de 1290m (au pylône) à 1270 (à 500m du pylône)

## SAINT SIXT

---

A5	Institution de servitudes pour la pose de canalisation d'assainissement avec occupations temporaires de fonds privés sur les communes d'Amancy, St Sixt et la Roche sur Foron.
AS1 Potable	Captage de "Terre Noire" situé sur AMANCY et SAINT SIXT Captage de "Soudan" situé sur AMANCY
AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection éloignée des captages du "Chesnet", du "Flan inférieur" et du "Flan supérieur" situés sur la commune de La Roche/Foron.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages et forages de « Montisel » et instauration des périmètres de protection.
PT3	Fibre optique RG 74-186FO en emprise SNCF
T1	Ligne n° 897 000 dit d'Aix-les-Bains-le-revard à Annemasse

## SAINT SYLVESTRE

---

AS1 Potable	Captage de "Vouchy" et instauration des périmètres de protection associés
I3	Canalisation de gaz haute-pression Antenne de RUMILLY (code 4951) Diamètre 100mm, PMS 67,7b
I3'	Canalisation de gaz DN 100 mm (1036 m, enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PT1	Station de CHAPEIRY-VESINE Zone de protection : rayon de 1500m
T5	Servitudes aéronautiques créés au bénéfice de l'aérodrome d'Annecy-Meythet, Plans d'ensemble ES 426a index B, Plan de détail DS 426/3 Index A et plan côté CS 426/2 Index B.

## SALES

---

AC1 Inscrits	Maison forte de Mieudry sise sur la commune de Boussy et dont le rayon de protection grève Marcellaz - Albanais et Sales
AC1 Inscrits	Chapelle servant de sacristie à l'Eglise de Rumilly
AC1 Inscrits	Eglise Ste Agathe située sur la commune de Rumilly
AC1 Inscrits	Pont Coppet à Sâles et Vallières
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Ducret" Instauration de périmètres de protection associés
I3	Canalisation de gaz haute-pression Ant. de RUMILLY EZ Diamètre 100mm Zone non aedificandi de 3 m de large (1 m à gauche et 2 m à droite de l'axe de la canalisation du poste de Seynod vers le poste de Rumilly) Bandes d'effets létaux : 25 m, 15 m et 10 m.
I3'	Canalisation de gaz DN 100 mm (389 m, enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 63 kV AUMONE -CHAVANOD 1
I4	Ligne aérienne 63 kV CHAVANOD - CHAVAROCHE - VALLIERES 1
I4	Ligne aérienne 225 kV CHAVANOD - GENISSIAT 1

I4	Ligne aérienne 63 kV L'AUMONE - RUMILLY (SNCF) 1
PT3	Câbles à grande distance
T1	Ligne 897 000 dite d'Aix-les-Bains-le-Revard à Annemasse
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B)

## SALLANCHES

---

A4	(passage de 4m le long des berges)
A5	
A6	
AC1 Classés	Borne frontière romaine dite « Fines » située au Col de Jaillet, sur la commune de Cordon
AC1 Inscrits	Eglise Saint Jacques-le-Majeur
AC2 Classés	Cascade d'Arpenaz
AC2 Classés	Cascade de Doran
AC2 Classés	Site du Vieux Pont avec sa croix à Saint-Martin-Sur-Arve
AC2 Classés	Ensemble formé par le Désert de Platé, les Aiguilles de Warens et la Montagne de Véran
AC2 Classés	Pierre à voix à Saint-Roch
AS1 Potable	Captage de DORAN et forage de CAYENNE
AS1 Potable	Captages de Nant-Cruy, Burzier, Le Fayet et Chantemerle
AS1 Potable	Captage de "Souffray" destiné à l'alimentation en eau potable de CORDON
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Roche Pourrie" et des "Fourchus"
EL3 marchepied	Le long de l'Arve
I3	Antenne de Magland, diamètre 250 mm (code 4971) Bande de servitude de libre passage de 6 m de largeur totale (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation en allant de Magland vers Passy).
I3'	Canalisation de gaz DN 80 mm (35 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz Pers-Jussy-Araches-Chamonix DN 250 mm (2702 m + 4141 enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : Sallanches Sect et Régie : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne aérienne 63 kV PASSY-SALLANCHES-LE FAYET 1
I4	Ligne aérienne 63 kV ARACHES-SALLANCHES 1
I4	Ligne aérienne 225 kV PASSY-PRESSY 1
I4	Poste de transformation 63 kV de SALLANCHES
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles. Révision
PT3	Câble n° 167 tronçon 02,03 LA ROCHE SUR FORON / LE FAYET
PT3	Fibres optiques RG 74170 FO
PT3	Fibre optique FO 08 La Roche Sur Foron / Chamonix (emprise SNCF)
PT3	Câble n° 254 (-04) Bourg/Annemasse/Chamonix
PT3	Fibre optique RG 74222 FO
T1	Ligne n°895 000 dit de La Roche Sur Foron à St Gervais les Bains-Le Fayet
T5	Aérodrome de Sallanches Plan d'ensemble ES 305b Index B

## SALLENOVES

---

A5	Collecteur de transport d'eaux usées, lieux -dits : "Les Chenets" et "Balaison "
AC1 Inscrits	Château de Sallenoves situé à MARLIOZ
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Tepenix Bonlieu". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Bonlieu". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Une partie du périmètre de protection rapprochée du captage de « Buidon » exploité par la CC Fier et Usse
PT3	Câble RG 74029

## SAMOENS

---

AC1 Inscrits	La ferme du Clos Parchet dans sa totalité et la parcelle sur laquelle elle est implantée cadastrée section F n°5496 pour une contenance de 5a 52 ca, le grenier (façades et toitures) cadastré section F parcelle n°1819 pour une contenance de 2a 52 ca, le grenier (façades et toitures) cadastré section F parcelle n°4001 pour une contenance de 36 ca, le four à pain cadastré section F parcelle n°1823 pour une contenance de 12 ca situés à Cessonex.
AC1 Inscrits	Eglise de Samoëns
AC1 Inscrits	Jardin botanique alpin dit « la Jaÿsinia » sis au lieu-dit « Le Château » y compris les parcelles sur lesquelles il se trouve, la chapelle à bulbe, les ruines dy vieux château de la Tornaltaz, les façades et toitures de la villa du docteur - médecin, les façades et toitures du laboratoire de recherche, le mur de clôture, les rocailles, les enrochements et l'ensemble du réseau hydraulique, sur les parcelles n°6351, d'une contenance de 1 ha 65 a 58 ca, n°1850 de 43 ca, n°1853 de 5a 30 ca de la section cadastrée G.
AC1 Inscrits	Fontaine située sur la place du Gros Tilleul
AC2 Classés	Cascade de Nant d'Ant
AC2 Classés	Grotte d'Ermoy
AC2 Classés	Tilleul sur la place publique
AC2 Classés	Lac de Gers
AC2 Inscrits	Désert de Platé, Col d'Anterne, Haute vallée du Giffre et leurs abords.
AS1 Potable	Captages des "Fontanettes", des "Fontaines", de la "Combe au Flé", de la "Rogne" et du "Biollet"
AS1 Potable	Captage des "Faix"
AS1 Potable	Pompage de l'Erignée
EL4	Télécabine "Grand Massif Express"
I4	Ligne aérienne 225kV PRESSY/VALLORCINE 1
PM1	Révision partielle du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles concernant : "inondations et crues torrentielles liées à la rivière Giffre".
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Crue torrentielle, avalanche, mouvement de terrain.
PT3	Câble régional n° 1280

## SAVIGNY

---

AS1 Potable	Captage du " Vernay " et instauration des périmètres de protection.
-------------	---

## SAXEL

---

AS1 Potable	Captage des "Grands Communs" Instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée situés sur Saxel.
-------------	---

## SCIENTRIER

---

AC2 Classés	Blocs erratiques dans la plaine des Rocailles : "la Pierre Barmire" et "la Pierre Longue".
AS1 Potable	Forage de "Scientrier"
EL3 marche-pied	Arve
I4	Ligne 63 kV BOEGE-CORNIER
I4	Ligne à double circuits 225 kV - CORNIER/RIDDES - CORNIER/SAINT TRIPHON
I4	Ligne à double circuits 225 kV ALLINGES-CORNIER 1 et 2
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation

## SCIEZ

---

AC1 Classés	Pierre à cupules dite "Pierre du Carreau"
AC2 Inscrits	Château de Coudrée
EL3 marche-pied	LAC LEMAN
I4	Ligne aérienne 63 kV DOUVAINE/MARCLAZ 1
PT3	Câble 368 Fibre optique 74 RG 218 FO

## SCIONZIER

---

A5	Canalisation souterraine d'évacuation d'eaux pluviales (évacuation du bassin versant de l'avenue des Lacs, parcelle A370) Lieudit "Les Ecouées"
AC1 Classés	Château de la croix : Pièce à décor peint du 2 <sup>ème</sup> étage et pièce à papier peint du 1 <sup>er</sup> étage (Cad. A 840, 841)
AC1 Inscrits	Château de la Croix (toitures et façades)
AS1 Potable	Pompage des "Valignons"
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "L'eau Blanche" et du "Blond"; Instauration des périmètres de protection.
EL3 marche-pied	Bords de l'Arve
I3	Canalisation de gaz haute-pression Ant. de MAGLAND-Diamètre 250 mm Zone de non aedificandi de 4 m de large (1 m à l'ouest ou au Nord, 3 m à l'est ou au sud) Poste de sectionnement et distribution publique
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz DN 250 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (1676 m + 2008 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : SCIONZIER SECT DP CLUSES SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne 225 kV PASSY-PRESSY
I4	Ligne 63 kV PRESSY - VOUGY
PM1	Plan de prévention du risque naturel prévisible inondation
PT3	Câbles n° 299-03 LA ROCHE - CLUSES, n° 167 TR 01 LA ROCHE - LE FAYET, n° 23 TR 09 LA ROCHE - CHAMONIX

## SERRAVAL

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "La Brettaz amont", "Montaubert", "la Sauffaz". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captage des Fontanys
I4	- Ligne 63kV : MARLENS - THONES
PM1	PER : Inondation /Crue torrentielle, mouvement de terrain, Avalanche.
PT1	TDF Marelsn-Serraval
PT1	Stations Marlens-la-Côte
PT1	Serraval - Autocommutateur Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT2	Station de Serraval
PT2	Station de Marlens Le Bourg -Autocommutateur
PT2	Stations de Marlens-la-Côte

## SERVOZ

---

AC2 Inscrits	Ensemble formé par les Gorges de la Diosaz, les rochers et parties boisées environnantes.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Torbio sous le Lac Vert" situé sur Servoz. Instauration des périmètres de protection immédiate.
AS1 Potable	Eaux de captages de "Gaillands" et du "Béton" et instauration des périmètres de protection
I2	Chute de SERVOZ. Ouvrages impactant la commune : - une partie de la prise d'eau de la Diosaz - une partie du barrage et de sa prise d'eau (plan annexé à la liste)
I2	Chute de MONTVAUTHIER. Ouvrages impactant la commune : - le barrage, - la prise d'eau. (plan annexé à la liste).
I4	Ligne 42 kV , Montvauthier-Passy
PM1	PPRn (révision)

## SEVRIER

---

AC1 Classés	Totalité du site archéologique du Crêt-de-Chatillon immergé dans le lac d'Annecy au large des berges de la commune de Sevrier.
AC1 Classés	Totalité du Site archéologique des Mongets immergé dans le lac d'Annecy au large des berges de la commune de Sevrier.
AC2 Classés	Fontaine de la Goutte
AC2 Inscrits	Plan d'eau du Lac d'Annecy et ses rives dans les limites du domaine public
AS1 Potable	Pompage de "La Puya". Instauration des périmètres de protection (périmètre rapproché)
EL3 marchepied	
I4	Ligne 225 kV ALBERTVILLE-CHAVANOD, plan 74/247
PT1	Zone de protection au voisinage du centre CCT - La Grande Jeanne, sis à Annecy (CTT 074.22.065), Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m Centre de réception radioélectrique classée en 1° catégorie
PT2	Liaison hertzienne d'Annecy Sud (Viuz-La-Chiésaz-Annecy-Les-Romains)
PT3	Câble 2à grande distance

## SEYNOD

---

A5	
Ar6	Champ de tir de Sacconges n° AR6 740 268 01 ; lieu-dit « la Forêt, les Vernes »
AS1 Potable	Dérivation des eaux, instauration des périmètres de protection éloigné du forage de "Sous le Bois" (ou Forage F2) sis sur la commune de Quintal
AS1 Potable	Forage des " Motteux "
AS1 Potable	Captages dits de Chauv-Balmont, sources des "Eaux Noires", "l'Eau Blanche", "Sous-Chauv" appartenant au SIE de la Veise
AS1 Potable	Captage des "Trois Fontaines"
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône (Cas général : zones des dangers significatifs : 250 m, dangers graves : 200 m, dangers très graves : 165 m)
I3	Canalisation de gaz haute-pression Diamètre 125 mm Cusy / Annecy (code 4921, PMS 67,7 Bars)
I3	Canalisation de gaz haute - pression Drumettaz-Clarafond à Cran-Gevrier Diamètre 400mm (code 4921, PMS 67,7 Bars)
I3	Artère de Savoie - Antenne de Rumilly Diamètre 100 mm ( code 4951, PMS 67,7 Bars)
I3	Poste de Seynod DP Annecy Poste de Cran Gevrier Coupure DP Annecy
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 400 mm (8 m + 1555 m + 2679 m + 3225 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 145 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 125 mm (2657 m + 6 m + 3223 m + 1551 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 30 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 150 mm « RUMILLY » (<1 m enterrées, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 100 mm « RUMILLY » (510 m enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 80 mm « RUMILLY » (1 m + 5 m + <1 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz SEYNOD DP - DN 150 mm (2 m, enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz SEYNOD DP - DN 80 mm (7 m, enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 45 m et SUP2=SUP3 = 5 m Autres canalisations ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets l'atteignent : Canalisation de gaz DN 300 mm « SAVOIE » (enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes situées sur la commune : SEYNOD SECT PDT : SUP1 = 80 m et SUP2=SUP3 = 6 m et SEYNOD DP ANNECY: SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m Installation annexe non située sur la commune mais dont les zones d'effets l'atteignent : CRAN-GEVRIER COUP DP -ANNECY : SUP1 = 1450 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Ligne 400kV ALBERTVILLE-MONTAGNY LES LANCHES Ligne 225kV ALBERTVILLE-CHAVANOD Ligne 225kV CHAVANOD-GENISSIAT- POSTE Ligne 63kV EMONTAGNY LES LANCHES - VIGNIERES Ligne 63 kV CHEVENE - MONTAGNY LES LANCHES Ligne 63 kV ESPAGNOUX - MONTAGNY LES LANCHES Ligne 63kV CRAN-ESPAGNOUX
I9	
PM1	PPRn, séismes, mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations
PM3	Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour le dépôt pétrolier de Haute-Savoie (DPHS)
PT1	Station réémetrice de CHAVANOD - CORBIER protection contre les perturbations électromagnétiques dans une zone de 500m de rayon
PT1	ANNECY - La Grande Jeanne C.C.T 074.22.065 Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT3	Câbles à grande distance
PT3	Câble F007/008 LYON CHAMBERY ANNECY ANNEMASSE
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426a/2 Index B, CS 426/2 Index B)

## SEYSSEL

AC1 Classés	Inscription gallo-romaine placée à la base de la croix située sur la voie publique
AS1 Potable	Captage de Belle-Fontaine sis sur Crempigny-Bonneguête et instauration des périmètres de protection associés sur Seyssel
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Vencières" situé sur la commune de DESINGY et instauration des périmètres de protection éloignés sur Seyssel. Pompage du "Fier" et instauration des périmètres de protection associés.  Faisant suite au jugement du tribunal administratif en date du 27 mai 2003 la parcelle 1883 n'est plus que partiellement concernée par l'Arrêté Préfectoral n° DDAF-B/22-98 du 30/11/1998
EL3 marche pied	RHONE
EL3 marche pied	FIER
I2	Chute hydroélectrique de MOTZ
I4	Ligne 225 kV CHAVANOD-GENISSIAT
I4	Ligne 63 kV ARLOD-PYRIMONT-SEYSSSEL
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
PT3	Câble RG 7419 Câble RG 74 285 FO en domaine public et en parallèle avec câble 7419 depuis la limite de commune de Desingy jusqu'au barrage de Seyssel

## SEYTHENEX

---

AS1 Potable	Captages du "Plan du Tour", de "Vargnoz" et Les "Combes"
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage « des Maraichers » et instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captage de Frontenex
I4	Ligne 400 kV ALBERTVILLE/CORNIER
I4	Ligne 225 kV ALBERTVILLE/CHAVANOD
PM1	Concernant les risques: Avalanches; Mouvements de terrain; Crues torrentielles
PT3	Câble n° 448 Tronçon 4

## SEYTROUX

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Richefourg", "Chez Menoud". Institution des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captage des "Ailletts" et instauration des périmètres de protection associés
I4	Ligne aérienne 225kV CORNIER - RIDDES 1 Ligne aérienne 225kV CORNIER - SAINT-TRIPHON 1

## SILLINGY

---

AS1 Potable	Captages de "Sublssey" (ou Pamboye), "Seillas", "Chataigniers des Seillas", "Froides Fontaines"
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de " La Combe "
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de " Creux Ramets "et du forage " de Nyre "
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
I3	Canalisation de gaz haute-pression Cran-Gevrier / Ville-La-Grand, Diamètre 300mm
I3'	Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (727 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
PT2	Liaison hertzienne de la station d'Annecy/Les avenues des Romains
PT2	Station Sillingy - Bornachon

PT3	Câble à grande distance n° 387 Annecy - Bellegarde - Gex - Frontière Suisse
PT3	Câble à grande distance n° 74-30 Sillingy - Thusy
PT3	Câble 387/01
PT3	Câble à grande distance n° RG 74-29 Sillingy - Sallenoves
T5	Aérodrome Annecy-Meythet (Plans ES 426a index B, DS 426a/1 Index B, CS 426/1 Index B)

## SIXT FER A CHEVAL

AC1 Inscrits	Ancienne abbaye de Sixt grenier et parcelle (1766) comprenant l'église (en totalité), le presbytère (façades et toitures), deux parcelles ainsi que l'ancien bâtiment abbatial, grenier et parcelle (1753)
AC1 Inscrits	Oratoire de Maison-Neuve
AC2 Classés	Gorges des Tines
AC2 Classés	Cascades de la Sauffaz, de Sales et de Pleureuse
AC2 Classés	Tilleul planté au Chef-Lieu
AC2 Classés	Cirque du Fer à Cheval et Fond de la Combe
AC2 Classés	Cascade du Rouget
AC2 Inscrits	Désert de Platé, Col d'Anterne, Haute vallée du Giffre et leurs abords.
AC2 Inscrits	Hameau de Passy
AC2 Inscrits	Ensemble constitué de la chapelle de Salvagny et la fontaine, les portions de voie publique qui les entourent ainsi que les chalets constituant le centre du hameau de Salvagny
AC3	Réserve naturelle de Sixt-Passy
Ar6	AR6 740 273 01 : Champ de tir temporaire du Désert de Platé
AS1 Potable	Captages des "Platons", du "Crot", du "Brairet" et des "Fardelays" et instauration des périmètres de protection. Captage des " Faix" sis sur Samoëns
EL4	Domaine skiable de Sixt-Fer-à-Cheval
I4	Ligne 225 kV PRESSY/VALLORCINE
PM1	Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles (PER) Révision partielle PPRn concernant les risques : inondations et crues torrentielles liées au Giffre.

## TALLOIRES

AC1 Inscrits	Château et ses abords (Châteauvieux) sis sur la commune de Duingt dont le périmètre de protection impacte uniquement le plan d'eau du lac (sans incidence sur les AOS de Talloires)
AC1 Inscrits	Ancienne Abbaye
AC1 Inscrits	Thermes Antiques et leur captage sis sur la commune de Menthon St Bernard et dont les périmètres impactent Talloires uniquement au niveau du site classé du Roc de Chère.
AC1 Inscrits	Oratoire de Thoron
AC2 Classés	Roc de Chère
AC2 Inscrits	Chapelle de Saint-Germain et masses de verdure qui l'entourent
AC2 Inscrits	Plan d'eau du lac d'Annecy et ses rives dans les limites du domaine public
AC2 Inscrits	Bois et rochers de la montagne de Chère
AC2 Inscrits	Port de Balmette
AC2 Inscrits	Clos de Chère et Abbaye
AC2 Inscrits	Nant d'Oy, cascade inférieure d'Angon et leurs abords
AC3	Réserve naturelle du Roc de Chère
AS1 Potable	Dérivation des eaux de captages de « Prés Ronds » et « Fontanettes » instauration des périmètres de protection

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Cudry", "Nant de Sallier", "Carenaud", "Les Frasses" et du pompage du "Vivier" situés sur la commune de Talloires. Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Marcoran" et du pompage « du Lac-Menthon situés sur Menthon St Bernard. Instauration du périmètre de protection rapproché.
EL3 marche pied	Lac d'Annecy
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT1	Centre radioélectrique St-Jorioz - Talloires , TDF Zone de protection de rayon R = 500m
PT2	Centre radioélectrique St Jorioz - Talloires, TDF Zones secondaires de dégagement dans un rayon R=250 m compris entre l'azimut 170° et 335° (comptant 4 secteurs variables)
PT3	Câble régional 1147 ANNECY / LA CLUSAZ
PT3	Fibres optiques : RG 74286 FO RG 74189 FO

## TANINGES

AC1 Classés	Le Cloître et la Chapelle de l'ancienne Chartreuse de Melan.
AC1 Inscrits	Église Saint Jean-Baptiste
AC1 Inscrits	Les façades et les toitures sur rue de la maison située place du Marché (Maison Géroutet, cadastrée G 1269)
AC1 Inscrits	Les façades et les toitures de la ferme, des écuries et de la maison des Etrangers de l'ancienne Chartreuse de Melan cadastrée : G 1089.
AC1 Inscrits	Chapelle de Flérier
AC1 Inscrits	La Fontaine sise place du Marché
AC2 Inscrits	Site dont la conservation présente un intérêt général : Montagne de Roy et Crête du Plateau de Praz-de-Lys du Haut-Fleury à la pointe de Marcelly
AC2 Inscrits	Monuments naturels et sites dont la conservation présente un intérêt général : Ensemble formé par le bois du Jora, le chalet de la Gouille dit de "Charlotte" et la chapelle du "Praz de Lys" sur le plateau du Praz de Lys
AC2 Inscrits	Chartreuse de Mélan et ses abords
AC2 Inscrits	Chapelle Sainte-Anne et ses abords
AS1 Potable	Dérivation des eaux du pompage de "Bonnavaz" situé sur la commune des GETS Instauration des périmètres de protection rapprochée et éloignée.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Hauteville", "Avonnex", "Jutteninges", "Verdevant", "Vernay", "le Mont" et instauration des périmètres de protection de ces points d'eau.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages du "Pontet", "les Côtes", "Henrioud". Instauration des périmètres de protection de ces points d'eau.
EL4	Télesiège du Haut-Fleury et pistes de ski alpin de la Combe du Tiers de Chatillon et de la Combe de Roy
EL4	Piste de liaison entre les secteurs de la Savolière et du Pontet -
I2	Chute hydroélectrique de Pressy
I4	63 kv Pressy / Taninges Poste 63 kv Taninges
I4	63 kv Morzine / Pressy / Taninges
PM1	Révision partielle du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles concernant : "inondations et crues torrentielles liées à la rivière Giffre".
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
PT3	Câble n° 1280 TANINGES-PRAZ-DE-LYS

## THOLLON LES MEMISES

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de " Pirons" et " Nordevaux" et instauration des périmètres de protection de ces points d'eaux. Instauration du périmètre de protection éloigné du forage de "Lain" sis sur Lugin
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles : crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche.

## THONES

---

A5	Passage de canalisations d'eaux usées, hameau de Thuy (bande de terrain de 3 mètres de largeur).
AC1 Classés	Abords de l'abri sous roche dénommé "la Vieille Eglise" situé à LA BALME DE THUY
AC1 Inscrits	Nécropole de Morette située à Thônes et La Balme-de-Thuy, périmètre de protection modifié
AC1 Inscrits	Abords du pont dit "Pont Romain" situé aux CLEFS SUR THONES
AC1 Inscrits	Eglise à l'exclusion de sa façade Ouest
AC2 Inscrits	Grottes et cascade de Morette
AC2 Inscrits	Ensemble formé par la place du Marché
AC2 Inscrits	Ensemble formé par la place Avet
AC2 Inscrits	Cimetière de Morette
AC2 Inscrits	Place au centre du hameau de la Vacherie
AC2 Inscrits	Vieux Pont de la Vacherie et Chapelle de Glapigny
AS1 Potable	Captages des "Etouvières", de "Belossier", des "Fontanys de Thuy", du "Sappey", des "Frasses d'en Bas" et du forage de "Montremont"
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de « Fontanettes » sis sur la commune de Montmin et instauration d'un périmètre de protection éloignée
EL4	Institution d'une servitude destinée à assurer le passage, l'aménagement des pistes de ski de fond du plateau de Beaugard.
I4	ligne aérienne 63 kV THONES/VIGNIERES 1
I4	Ligne aérienne 63 kV ST JEAN DE SIXT/THONES - 1 Poste 63Kv de Thônes
I4	Ligne aérienne 63 kV : MARLENS -THONES 1
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) Révision partielle concernant les risques de crues torrentielles
PT1	THONES/CHEM RURAL DU CARROZ - Central Téléphonique 0740130017 Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m
PT2	STATION : THONES/ CHEM RURAL DU CARROZ - 0740130017 Interdiction de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède une certaine altitude par rapport au niveau de la mer : dans un cercle de rayon de 200m autour du pylône, l'altitude maximum des obstacles est constante et égale à 643m
PT2	STATION : THONES/RUE DU PRE DE FOIRE - C.C.T. 074.22.015 Interdiction de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF croissant linéairement de 622m (à la station) à 650m (à 300m de la station) puis de 650m (à 300m de la station) à 830m (à 2000m de la station) Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 2000m de long, 100m de large dans l'azimut 182°24'
PT2	STATION : LES CLEFS/MONTISBRAND - C.C.T. 074.22.035 Interdiction de créer ds obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF * croissant linéairement de 625m (à la station) à 750m (à 2000m de la station) dans la zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 2000m de long, 100m de large azimut 46°38' * croissant linéairement de 630m (à la station) à 720m (à 1000m de la station) dans la zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 1000m de long, 50m de large dans l'azimut 304°10'
PT3	Câble 1147 ANNECY / LA CLUSAZ

## THONON LES BAINS

---

AC1 Classés	Pierre dite "Pierre des Sacrifices" sise à Anthy
AC1 Classés	Fontaine place de l'Hôtel de Ville
AC1 Classés	Ancien Château des Guillet-Monthoux escalier et façade
AC1 Classés	Hôtel Dieu : façades intérieures et extérieures (ancien couvent des Minimes)
AC1 Classés	Eglise Saint Hippolyte et sa crypte
AC1 Inscrits	Hôtel de Ville : façade et toiture sur la place
AC1 Inscrits	Bâtiments faisant partie de l'ancienne chartreuse de l'Annonciade-delà-les-monts et du Château de Ripaille Pavillon d'entrée (cad. AC 205, 207), tour Bonne de Bourbon (cad. AC 190), pavillon (cad. AC 194) et cellule des chartreux (cad. AC 75), bâtiments dits "le prieuré" (cad. AC 195, 214) et "Saint-Michel" (cad. AC 199), sol de la cour d'honneur (cad. 148, 206), bâtiments ruraux de l'ancienne chartreuse : moulin (cad. AC 209), fenièrre (cad. AC 157), buanderie (cad. AC 212), porcherie (cad. AC 215), ferme (cad. 166), grange-étable (cad. AC 218), forge (cad. 166), chenil (cad. 166), tour du noyer (cad. AC 180) et bastion du mur d'enceinte (cad. AC 86).
AC1 Inscrits	Château de Ripaille
AC1 Inscrits	Château de Rives : façades, toitures et cour fermée avec son portail
AC1 Inscrits	Tour et Chapelle de Saint Bon
AC1 Inscrits	Monastère de la Visitation 29 et 31 rue des Granges : façades et toitures des bâtiments
AC1 Inscrits	Chapelle Saint Etienne de Marin au lieu-dit "Au Mas des Vignes de la Chapelle"
AC1 Inscrits	Chapelle de Concise
AC1 Inscrits	Château de Marclaz en totalité (cad.BJ 57)
AC1 Inscrits	Fontaine place de la Halle
AC2 Classés	Ensemble du domaine de Ripaille sis sur les communes de THONON et PUBLIER
AC2 Inscrits	Hameau de Corzent : ensemble formé par les maisons et terrains en bordure du Chemin de Corzent à Morcy
AC2 Inscrits	Jardins de Saint Bon
AC2 Inscrits	Château de Thuysset et ses abords
AC2 Inscrits	Ensemble formé par le Port, le Château de Monjoux et le quartier des Pêcheurs
AC2 Inscrits	Château de Marclaz et ses abords
AC2 Inscrits	Château de la Fléchère, Couvent des Capucins et leurs abords
AC2 Inscrits	Chapelle de Tully et ses abords
AC2 Inscrits	Ensemble formé par l'Eglise et la Place de la Fontaine à Concise
AS1 Potable	Une partie du périmètre de protection éloignée de la dérivation des eaux du captage "Bois d'Anthy" sis sur la commune d'Anthy sur Léman
AS1 Potable	Dérivation des eaux du pompage de "Ripaille". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Fontaine couverte". Instauration des périmètres de protection
EL3 marchepied	LAC LEMAN
I3	Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand - Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars) Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon.
I3	Poste de distribution publique et coupure de THONON
I3'	Canalisations traversant la commune : Alimentation de gaz THONON LES BAINS DP DN 100 mm (12 m + 9 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation de gaz THONON LES BAINS DP DN 200 mm (366 m, enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installation annexe située sur la commune : THONON LES BAINS COUP.DP : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m

I4	Ligne 63 kV MARCLAZ-THONON Ligne 63 kV DOUVAIN-MARCLAZ Poste de THONON
I4	Lignes 2 circuits 63 kV ALLINGES-THONON 1 et 2
I4	Lignes 2 circuits 63 kV ALLINGES-PUBLIER 1 et 2
Int1	
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT2	Station hertzienne de THONON-LES-BAINS Central
PT3	Câble C368 en domaine public Fibre optique RG 74 181 FO en domaine SNCF
T1	Ligne ferroviaire n°892000 allant de Longerey-Léaz au Bouveret

## THORENS GLIERES

---

AC1 Inscrits	Château de Sales : bâtiment de la poterne à l'entrée de la cour. Et : Façades et toitures, salon doré, jardin.
AC2 Inscrits	Ensemble formé par le plateau des Glières, le plateau de Dran, la montagne des Auges
AS1 Potable	Captage du "Mont".
AS1 Potable	Instauration des périmètres de protection éloignée des captages des "Beules", de "Rubis", des "Sapins" et de "Passaquet" situés sur la commune de La Roche/Foron
AS1 Potable	Captages de "Sous Dine", de "Pont de Pierre" Sources de "Mouilletaz, de "Bunand"
AS1 Potable	Forage de "Le Dollay" situé sur la commune de Groisy Instauration du périmètre de protection éloignée
I4	Ligne à 63kV CORNIER-VIGNIERES Dérivation Argonay
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) Révision du PPR - Avalanche, Mouvement de terrain, crue torrentielle
PT1	Station hertzienne TDF de Thorens Glières 2
PT1	Station hertzienne TDF de Thorens Glières 1
PT2	THORENS - GLIERES Zone secondaire de dégagement Servitudes instaurées par le décret du 16.08.89 - Couloir de 2000m de long et de 100m de large Hauteur des construction : croissant de 680 à 750m entre 0.1km et 0.8km, croissant de 845m à 875m entre 1.7km à 2km, de 890m entre 2km et 2.07km, de 900m entre 2.07km et 2.32km (à partir de la station). Ces hauteurs étant calculées par rapport au niveau de la mer. Zone spéciale de dégagement 100m où la hauteur par rapport au sol ne doit pas dépasser 25m.
PT2	THORENS-GLIERES Les Augets Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 1070m de long et 100m de large Altitude maxi NGF à ne pas dépasser décroissant de 1460m à 1435m entre 0.7km et 1.47km, de 1435m entre 1.47km et 1.77km
PT2	Station hertzienne de Tête Noire sise sur la commune de Dingy St. Clair
PT3	- Câbles à grande distance - câble n° 299 tronçon n° 2 LA ROCHE SUR FORON / ANNECY

## THUSY

---

AS1 Potable	Captage de "Froides Fontaines"
AS1 Potable	Captages de "Sallongy"(ou "Ferme Sonjon", "Malatrait", "La Léchère"
I4	Ligne aérienne 400kV : ALBERTVILLE/ MONTAGNY-LES-LANCHES 1
PT2	Station de Sillingy-Bornachon et liaisons hertziennes
PT3	Câble RG 7430 Fibre optique RG 74285 FO en domaine public

## THYEZ

---

A5	Collecteur intercommunal
AS1 Potable	Captage de "Monnaz"
AS1 Potable	Périmètre de protection éloigné du forage de "Pré Paris" situé sur la commune de Marignier
AS1 Potable	Pompage "des Valignons"
AS1 Potable	Dérivation des eaux du pompage de "Pressy" situé sur Cluses. Instauration du périmètre de protection rapproché.
AS1 Potable	Captage de "Bianco", de "Couttaz", de "Roch" et de "Lavanchy"
EL3 marche pied	- le long de l'Arve
I2	Canal de fuite de la chute hydroélectrique de Pressy
I4	Ligne aérienne 63 kV BONNEVILLE-PRESSY- LE GIFFRE- 1 Ligne aérienne 63 kV PRESSY- VOUGY- 1
I4	Liaison souterraine 2 x 63 kV PRESSY-VOUGY 2 (projet)
I4	Ligne aérienne 225 kV CORNIER-PRESSY 1 Ligne aérienne 225 kV PASSY-PRESSY 1
PM1	Plan de Prévention du Risque Naturel prévisible inondation Modifié sur le secteur des Iles d'Arve
PT3	Fibres optiques 115 (en emprise SNCF) et câble à grande distance n°F008 la Roche Sur Foron-Chamonix
PT3	Câble à grande distance n° 254 BOURG-ANNEMASSE-CHAMONIX tronçon 04
T1	Ligne 895000 dit de La Roche sur Foron à St Gervais les Bains le Fayet

## USINENS

---

I4	Ligne aérienne 225 kV CHAVANOD-GENISSIAT - POSTE 1
I4	Ligne Aérienne 400 kV CORNIER- MONTAGNY LES LANCHES 1
I4	Ligne Aérienne 63 kV ARLOD-GENISSIAT-SEYSEL (Portique) 1
PT3	Fibre optique RG 74285 FO

## VACHERESSE

---

AC2 Classés	Ensemble formé par la Dent d'Oche, les Cornettes de Bise et leurs abords, sur le territoire des communes de Bernex, La Chapelle d'Abondance, Novel et Vacheresse.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Galière" Instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de « Revenette » et « Ubine » et instauration des périmètres de protection associés.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de « Creux du Buis » et instauration des périmètres de protection associés/
I4	Ligne 63 kV Abondance/Bioge
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PT3	Câble RG 7423

## VAILLY

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Sage" (ou de la Grise), des "Combes", des "Granges Bouvier", de "la Joux" et instauration des périmètres de protection
I2	Chute hydroélectrique de Bioge - EDF : - retenue et prise du Brevon au niveau du barrage (impact limité)

PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles crue torrentielle, mouvement de terrain, avalanche.
PT2	Station radioélectrique : Vailly / Sous la Côtes (0740220013)

## VAL DE FIER

---

AC2 Inscrits	Pont de Lornay et ses abords
AC2 Inscrits	Colline de Chappay
AC2 Inscrits	Gorges dites "Val de Fier"
AS1 Potable	Forage de Belle-Fontaine
AS1 Potable	Dérivation des eaux de captages des "Vignes" et de "Chavanne"
AS1 Potable	Forage de Sous-Chemiguet
I2	Chute hydroélectrique de Vallières
I2	Chute hydroélectrique de MOTZ
I4	Ligne aérienne 63 kV MOTZ-VALLIERES 1
I4	Ligne aérienne 225 kV CHAVANOD-GENISSIAT-POSTE 1

## VALLEIRY

---

A5	Canalisations publiques d'assainissement Servitude de passage (542 m <sup>2</sup> ), servitude d'occupation temporaire (1 272 m <sup>2</sup> ).
A5	Passage de canalisations d'eau potables traversant Viry, Valleiry et Vers (Maitre d'ouvrage : Communauté de commune du Genevois)
A9	Zone agricole protégée de Valleiry et Vulbens
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage de « Matalley-Moissey » situé sur Vulbens et instauration des périmètres de protection associés sur Vulbens, Valleiry et le territoire Suisse.
I4	Ligne aérienne 63 kV POUIGNY/SAINT-JULIEN 1
PT3	Fibres optiques FO 17 et RG 01 069 FO (en emprise SNCF)
PT3	Câbles 134.03 et 254.02 BELLEGARDE/SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
T1	Ligne 892000 dit de Longeray-Léaz à Monnetier-Mornex

## VALLIERES

---

A5	Collecteur d'eaux usées Renforcement AEP
AC1 Inscrits	Pont Coppet à Sales et Vallières
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "Gruyère". Instauration des périmètres de protection immédiats, éloignés, rapprochés.
I2	Chute hydroélectrique de Vallières Barrage et retenue rive gauche du Fier Retenue de Motz pour ses terrains rive gauche du Fier situés à l'aval du barrage de Vallières
I4	Ligne aérienne 225 kV Chavanod-Génissiat-poste 1
I4	Ligne aérienne 63 kV Motz-Vallières 1 Poste de transformation de Vallières
I4	Ligne 63 kV Chavanod-Chavaroche-Vallières 1
PT3	Fibre optique n° 74-285 FO

## VALLORCINE

---

AC2 Classés	Site pittoresque : Abords du massif du Mont-Blanc classés. Ensemble comprenant les glaciers, sommets et terrains domaniaux situés sur le territoire des communes de Chamonix, Vallorcine, les Houches, les Contamines-Montjoie et Saint-Gervais-les-Bains et les terrains communaux appartenant aux communes de Chamonix, Saint-Gervais les-Bains et les Contamines.
AC3	Réserve naturelle nationale des Aiguilles Rouges
AC3	Vallon de Bérard
I2	centrale de Châtelard Vallorcine (société franco-suisse - Gestion : Unité Production Alpes)
I4	Ligne aérienne 225 kV Pressy - Vallorcine (poste 225 kV)
PM1	Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles Crue torrentielle, mouvement de terrain et avalanches
PT3	Câble C 1314 en domaine public et domaine SNCF
T1	Ligne n°896 000 dit de St Gervais les Bains-Le Fayet à Vallorcine

## VANZY

---

AC1 Inscrits	Site de la Tour de Mons : Tours et éléments archéologiques qui s'y rattachent (Cad. A4 840 à 842, 847)
AS1 Potable	Captage "des Roches", instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage de « Vorziers » et instauration des périmètres de protection associés
I3'	Antenne de gaz DN 450 mm - Oyonnax Groisy -( enterrée, PMS 80bars), ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effet l'atteignent : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m
I4	Ligne aérienne 2 circuits 400kV : - Cornier Montagny les Lanches 1 - Cornier Genissiat Poste 1
I4	Ligne aérienne à 2 circuits 225kV : - Cornier Génissiat Cruseilles 1 - Cornier Genissiat Poste 2
PT2	Station de Chêne en Semine / Les CARDINAZ
PT3	Câble 387/01

## VAULX

---

AS1 Potable	Forage des Agotines
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Apremont", "Fresnes", "Gorget" et "Seultier" Instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Vaulx"
I4	Ligne 400 kV ALBERTVILLE/CORNIER
PT2	
PT3	Câble RG 74 088 E
PT3	Câble RG 74 069 E
T1	Ligne 897 000 dite d'Aix-les-Bains-le-Revard à Annemasse
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B)

## VEIGY FONCENEX

---

I3	Canalisation en polyéthylène gaz diamètre 150 mm (PMS 8 bars) pour l'alimentation des distributions publiques de gaz de Veigy et Douvaine. Exploitée par GrDF Distribution (zones d'effets létaux : ELS 5 m, PEL, 8 m, IRE : 15 m)
I3'	Canalisation de gaz DN 150 mm -Machilly Douvaine -(1124 m, enterrée, PMS 8bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m
PT3	

## VERCHAIX

AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de la "Grange de rats" situé sur la commune des GETS (périmètre éloigné). Dérivation des eaux des captages des "Chavannes" et de la "Mouille au Roi" situés sur la commune des GETS (périmètre rapproché).  Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de "Bouchard", de la "Cruse" et du "Chosal". Instauration des périmètres de protection.
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Crue torrentielle, avalanche et mouvement de terrain
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondation et crue torrentielle du Giffre
PT3	Câbles 309 et 1280 en domaine publique

## VERS

A5	Passage de canalisations d'eau potables traversant Viry, Valleiry et Vers (Maitre d'ouvrage : Communauté de commune du Genevois)
AS1 Potable	Dérivation des captages de « Menu et Jacquet », « Pralon », « Catry » et instauration des périmètres de protection
AS1 Potable	Captages de "la Chèvrerie 1 et 2"
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône DN 320mm

## VETRAZ MONTHOUX

AS1 Potable	Puits de Creuze
EL3 marchepied	
I3	Poste de VETRAZ-MONTHOUX
I3	Canalisation de gaz Antenne de VETRAZ-MONTHOUX. Diamètre 100 mm
I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND EZ Diamètre 300mm
I3'	Canalisations traversant la commune : Alimentation de gaz VETRAZ MONTHOUX DP ANNEMASSE DN 100 mm (15 m + 453 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 300 mm « SAVOIE » (545 m, enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Autre canalisation ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets l'atteignent : Canalisation de gaz DN 300 mm « SAVOIE » (enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installation annexe située sur la commune : VETRAZ MONTHOUX DP ANNEMASSE : SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Lignes aériennes 63kV ANNEMASSE-CORNIER 1et 2 Ligne aérienne 63kV ANNEMASSE- BORLY 1 Ligne aérienne 63 kV BORLY-CORNIER 1
PM1	Plan de Prévention du Risque naturel prévisible inondation

PT3	Câbles à grande distance - Câble 254 BOURG-ANNEMASSE- CHAMONIX tronçon 04 - Câble 299 ANNEMASSE-ANNECY-CLUSES tronçon 01 - Câble régional 2104 ANNECY ANNEAMSSE (en domaine public)
T5	AERODROME D'ANNEMASSE Plan ES 184a Index B; Plan CS 184 Index B

## VEYRIER DU LAC

AC1 Inscrits	Château de Fésigny Façades et toitures, deux plafonds peints au 1er étage, deux tourelles dans le parc.
AC2 Inscrits	Plan d'eau du Lac d'Annecy et ses rives dans les limites du domaine public
AC2 Inscrits	Rives du Lac entre la RD 909 et le lac, entre Veyrier et Presles
AC2 Inscrits	Terrains et maisons de Pensière
AS1 Potable	Forage "d'Onnex" sis sur la commune de VILLAZ - Instauration d'un périmètre de protection éloignée
AS1 Potable	Captages de "Chevenne", "La Combe", "Montpellaz", Pompage de "La Brune"
AS1 Potable	Périmètre de protection du pompage de la « Tour » sis sur le plan d'eau du lac d'Annecy
EL3 marchepied	Lac d'Annecy
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles. Révision.
PT2	Centre 0740220053 : VEYRIER-DU-LAC/LA RAVOIRE

## VILLARD SUR BOEGE

AC1 Classés	Croix de chemin en pierre et marbre, datée de 1803, sur la route d'Habère-Lullin à Boège Périmètre de protection modifié
AS1 Potable	Captage de "Tové" et instaruration des périmètres de protection associés. Périmètres de protection éloignée communs aux captages de "Ervinés" et de "Glappaz" sis sur Habère-Lullin
AS1 Potable	Captage du "Noyer" situé sur la commune d'Habère Lullin. Instauration des périmètres de protection rapprochée et éloignée situés sur Villard sur Boège.

## VILLAZ

AS1 Potable	Forage "d'Onnex" et captage de "Disonche"
I4	ligne 63 kV CORNIER-VIGNIERES-ARGONAY
PT1	Station ANNECY-LE-VIEUX (CT 074.22.006, 1° catégorie) Liaison avec Monnetier-Mornex
PT2	Station d'Annecy-le-Vieux ((CT 074.22.006, 1° catégorie)), Liaison hertzienne LYON - ANNECY Tronçon MONNETIER-MORNEX / ANNECY LE VIEUX (Plan FHS 626) Dans un couloir de 200m de large il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède une altitude croissante de 710m à 750m
PT3	Câble à grande distance 299 ANNEMASSE-ANNECY-CLUSES tronçon n° 2 LA ROCHE SUR FORON ANNECY
T5	AERODROME ANNECY-MEYTHET (Plans ES 426a index B, DS 426a/1 Index B, CS 426/1 Index B)

## VILLE EN SALLAZ

AS1 Potable	Captage du "Pré du Moulin" sis à Peillonex
AS1 Potable	Captage de "Prévières"
AS1 Potable	Captages des "Rippes" et de "La Chappe"
PT3	Câble Annemasse - Cluses servitude n°254-04

## VILLE LA GRAND

---

I3	Canalisation CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND Diamètre 300 mm
I3	Poste de gaz concerné : VILLE LA GRAND coupure distribution publique
I3	Canalisation antenne d'Annemasse Diamètre 250 mm
I3	Canalisation de gaz haute pression Ville-La-Grand – Thonon-les-Bains - diamètre 200 mm (PMS 67,7 bars) Zone non aedificandi : 4 m au total : 3 m à droite et 1 m à gauche dans le sens Ville-la-Grand vers Thonon.
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz DN 300 mm « SAVOIE » (818 m, enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 250 mm « SAVOIE » (2052 m, enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz DN 200 mm « THONON » (1550 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 55 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installation annexe située sur la commune : VILLE-LA-GRAND COUP FILTRATION DP ANNEMASSE : SUP1 = 50 m et SUP2=SUP3 = 6 m
PM1	Révision du Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du Foron.
PM1	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
PT3	Câble C 368/01 Annemasse/Evian
PT3	Câble C 134-07
PT3	fibre optique RG 74 181 en emprise SNCF
T1	Ligne ferroviaire n°892000 allant de Longeray-Léaz au Bouveret
T5	AERODROME D'ANNEMASSE Plans ES 184 Index B, CS 184 Index B

## VILLY LE BOUVERET

---

I4	Ligne aérienne 400kV CORNIER - GENISSIAT - poste 1 Ligne aérienne 400kV CORNIER - MONTAGNY LES LANCHES 1
I4	Ligne aérienne 225 kV CORNIER - GENISSIAT- poste 2 Ligne aérienne 225 kV CORNIER - CRUSEILLES - GENISSIAT- poste 1

## VILLY LE PELLOUX

---

I3	Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND EZ Diamètre 300mm Canalisation de transport de gaz pour l'alimentation de la distribution publique d'Allonzize-la-Caille
I3	Canalisation de transport de gaz OYONNAX/GROISY (diamètre 450 mm)
I3'	Canalisations de gaz «Alimentation Allonzier la Caille CI» DN 50 mm et DN 80 mm (26 m et 2 m, enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz «Alimentation Allonzier la Caille CI» DN 100 mm (<1 m enterrés, PMS 67,7bars) : SUP1 = 25 m et SUP2=SUP3 = 5 m Antenne de gaz «OYONNAX GROISY» DN 450 mm (3858 m enterrés, PMS 80 bars) : SUP1 = 185 m et SUP2=SUP3 = 5 m Canalisation de gaz « SAVOIE » DN 300 mm (26 m et 2388 m, enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 95 m et SUP2=SUP3 = 5 m

## VINZIER

---

AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage du "Lac Doux". Instauration des périmètres de protection associés
-------------	---

AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage F2 de « Bioge » situé sur la commune de FETERNES et instauration des périmètres de protection associés
I2	Chute hydroélectrique de Bioge regroupant les ouvrages suivants : - une partie de l'ancienne conduite forcée, - une partie de la nouvelle conduite forcée, - la centrale de Bioge, - un réservoir d'eau auxiliaire, - une partie du canal de fuite, - une partie de la prise d'eau de l'Ugine.
I4	- ligne aérienne 63 kV Bioge - Morzine 1 - Poste 63 kV de Bioge
I4	ligne aérienne 63 kV Bioge-Abondance 1
I4	ligne aérienne 63 kV Bioge-Allinges 1
I4	ligne aérienne 63 kV Allinges - Evian 1
PT1	LA FORCLAZ - La Combe Zone de Garde R: 500m Zone de Protection R: 1500m C.C.T. 074.22.011
PT3	Câble régional RG 74-23 Thonon-Châtel

## VIRY

A5	Passage de canalisations d'eau potables traversant Viry, Valleiry et Vers (Maitre d'ouvrage : Communauté de commune du Genevois)
AS1 Potable	Captage de Pralon-Duperrier-Catry
AS1 Potable	Puits dits de "Veigy"
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône (Cas général : zone des dangers significatifs : 250 m, dangers graves : 200 m, dangers très graves : 165 m)
I4	Ligne 63 kV POUIGNY- SAINT-JULIEN n°1
PT3	Câbles C 134/03 et C 254/02 Fibre optique RG 01 069 FO (en emprise SNCF)
T1	Ligne 892000 dit de Longeray-Léaz à Monnetier-Mornex

## VIUZ EN SALLAZ

AC1 Classés	"La Molière à Vachat", "La Meulière Longue", "La Grande Gueule" ou "Caverne aux Fées" et "La Meulière Noire" sises sur la commune de Viuz en Sallaz, les carrières et les parcelles sur lesquelles elles se trouvent soient les parcelles cadastrées section D n° 2026 à 2028 et 2030. Ces meulières ou carrières ne génèrent pas de servitude de protection de leurs abords. Seuls les travaux effectués sur les parcelles protégées nécessitent l'accord de la DRAC.
AC1 Inscrits	Église Saint Blaise
AS1 Potable	Captage de "Prévières" situé sur la Commune de VILLE EN SALLAZ, institution d'un périmètre de protection éloignée.
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages de " La Pêche", " Vers Chaz", " Bucillon", " Seilly", " La Plagne ", " Rouège" et " Déluge " situés sur la commune de Viuz-en-Sallaz et instauration de périmètres de protection de ces eaux.
AS1 Potable	Captages des "Rippes" et de "la Chappe" situés sur la commune de Ville en Sallaz. Instauration du périmètre de protection de ces captages.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage de "la Bédière" et instauration des périmètres de protection de ce point d'eau.
I4	Ligne aérienne à 2 circuits 225 kV Cornier-Riddes1 et Cornier-St Tryphon 1
I4	Poste "Vers le Port"
PT2	Liaison hertzienne SAINT-JEAN-DE- THOLOME/BOGEVE
PT3	Câble n° 254 tronçon 04

## VIUZ LA CHIESAZ

AS1 Potable	Captages de "Ritz", de "Matrod", de "Menthon", du "Pré de la Cure" et instauration des périmètres de protection y compris périmètre de protection éloigné du captage des « Racheux » situé sur QUINTAL
AS1 Potable	Forage de "la Villette", Captage de "la Chiesaz", Captage "Les Clus 3"
AS1 Potable	Dérivation des eaux des captages des "Etallaz", des "Granges" et des "Clus 1". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du captage du "Nant de l'Adieu". Instauration des périmètres de protection.
AS1 Potable	Captages des "Tulles", de "Bellair", du "Champ des Granges" et des "Mottets"
I1	Pipeline Méditerranée-Rhône
I3	Antenne VOGLANS-ANNECY 125 mm
I3	Poste de gaz VIUZ LA CHIESAZ DP
I3	Doublement partiel DRUMETTAZ-CLARAFOND-CRAN GEVRIER DN 400 mm
I3'	Alimentation de gaz DN 80 mm DP (100 m, enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m; Alimentation de gaz DN 125 mm DP (< 1m, enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 30 m et SUP2=SUP3 = 5 m; Canalisation "Savoie" DN 125 mm (942 m + 2607 m, enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 30 m et SUP2=SUP3 = 5 m; Canalisation "Savoie" DN 400 mm (3551 m, enterrée, PMS 67,7bars) : SUP1 = 145 m et SUP2=SUP3 = 5 m;
PT2	Zone secondaire de dégagement au voisinage de la station de VIUZ LA CHIESAZ,
PT3	Câble RG 74 081 E

## VOUGY

EL3 marchepied	Servitude le long des berges de l'ARVE
I3	Canalisation de gaz haute-pression Ant. de MAGLAND Diamètre 250 mm Postes de gaz concernés : Vougy DP/ Vougy Sect,
I3'	Canalisations traversant la commune : Canalisation de gaz DN 250 mm « PERS-JUSSY-ARACHES-CHAMONIX » (963 m + 876 m + 2694 m ; enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 75 m et SUP2=SUP3 = 5 m Alimentation VOUGY DP (13 m, enterrée, PMS 67,7 bars) : SUP1 = 15 m et SUP2=SUP3 = 5 m Installations annexes : VOUGY DP et VOUGY SECT SUP1 = 35 m et SUP2=SUP3 = 6 m
I4	Lignes 63 kV PRESSY / VOUGY - poste 63kV de Vougy
I4	Ligne 63 kV CORNIER - VOUGY - ST. PIERRE EN FAUCIGNY
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation (crue torrentielle) mouvement de terrain
PM1	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation de la rivière arve (révision partielle)
PT3	Câble n° 299.03 LA ROCHE SUR FORON- CLUSES
PT3	Câbles n° 23.09 et 167.01 LA ROCHE SUR FORON / CLUSES en domaine privé et public

## VOVRAY EN BORNES

AS1 Potable	Captages du District de Cruseilles - "Les Communes"
AS1 Potable	Captage de "LA DOUAI" sis sur le territoire de CRUSEILLES. Instauration des périmètres de protection
I4	Ligne aérienne 225 kV CORNIER/CRUSEILLES/ GENISSIAT/POSTE 1 Ligne aérienne 225 kV CORNIER/GENISSIAT POSTE 2

I4	ligne aérienne 400 kV CORNIER/GENISSIAT/POSTE 1 ligne aérienne 400 kV CORNIER/MONTAGNY LES LANCHES 1
PT1	Centre de réception radioélectrique de SALEVE 2, dit « BEAUMONT/GROTTE DU DIABLE » classé en 2° catégorie. N° ANFR 0740710002

## VULBENS

---

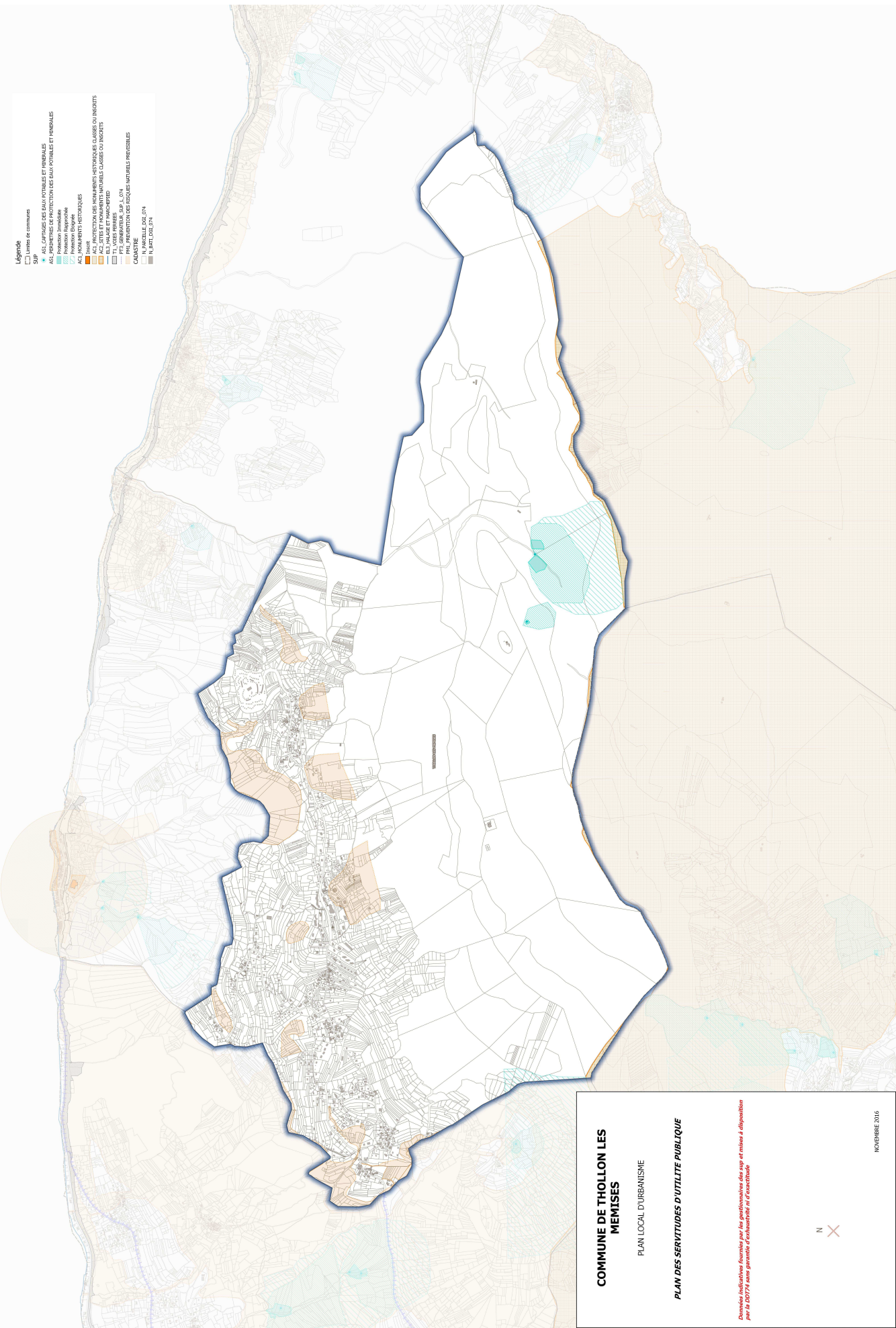
A9	Zone agricole protégée de Valleiry et Vulbens
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage de « Matalley-Moissey » situé sur Vulbens et instauration des périmètres de protection associés sur Vulbens, Valleiry et le territoire Suisse.
AS1 Potable	Dérivation des eaux du forage des "Pommiers" situé sur la commune. Instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée, éloignée de ce point d'eau situés sur Vulbens et Dingy en Vuache.
EL3 marchepied	Pour le RHONE cette distance passe de 3,25 m à 7,80m
I2	Chute hydroélectrique de Genissiat
I4	Ligne 63 kV POUAGNY-SAINT JULIEN-EN-GENEVOIS
PT3	Câbles 134/03 et 254/02
PT3	Fibres optiques FO 17 et RG 01 069 FO (en emprise SNCF)
T1	Ligne n° 895 000 dit de la Roche sur Foron à St Gervais les Bains - Le Fayet Ligne n° 896 000 dit de St Gervais les bains - le Fayet à Vallorcine

## YVOIRE

---

AC1 Classés	Porte de Thonon dont le périmètre de protection grève le territoire d'Yvoire
AC1 Classés	Porte de Genève dont le périmètre de protection grève le territoire d'Yvoire
AC2 Inscrits	Donjon et constructions attenantes (effets suspendus par la ZPPAUP)
AC2 Inscrits	Grande Rue de la Porte Est à la Porte Ouest (effets suspendus par la ZPPAUP)
AC2 Inscrits	Place du Thay, avec l'église, la fontaine et les immeubles bâtis et non bâtis (effets suspendus par la ZPPAUP)
AC4	Zone de Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAUP)
AS1 Potable	Prise d'eau du Lac Léman
EL3 marchepied	LAC LEMAN
PT3	Câble C 368/01 Annemasse/Evian

- Légende**
- ☐ Limites de communes
  - SUP 100, COPAGES DES EAUX POTABLES ET FIBRILLAIRES
  - ASL, PRODIGES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET FIBRILLAIRES
  - Protection Immédiate
  - Protection Moyenne
  - Protection Élevée
  - ACL MONUMENTS HISTORIQUES
  - AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES OU INSCRITS
  - AC2 SITES ET MONUMENTS NATURELS CLASSES OU INSCRITS
  - AC3 SITES ET MONUMENTS NATURELS CLASSES OU INSCRITS
  - TI, VOIES FERREES
  - FT3, OBSERVATEUR, SUP, L, OPH
  - FT4, OBSERVATEUR, SUP, L, OPH
  - PROTECTION DES FONDS MONUMENTAUX HISTORIQUES
  - COASTRE
  - N, PARCELLE, OPH
  - N, PARCELLE, OPH



**COMMUNE DE THOLLON LES MEMISES**

PLAN LOCAL D'URBANISME

**PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

*Données indicatives fournies par les gestionnaires des sup et files à disposition par la SDITM sans garantie d'exactitude ni d'actualité*



NOVEMBRE 2016